

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

J  
103  
H72  
1959  
M3 A4

CANADA. PARLEMENT. C. DES  
C. COMITE PERMANENT DE LA  
MARINE ET DES PECHERIES.  
Procès-verbaux et témoi-  
gnages.

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-quatrième législature

1959

---

COMITÉ PERMANENT

DE LA

# Marine et des Pêcheries

*Président:* M. ROLAND L. ENGLISH

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 1

---

Budget principal (1960)—Ministère des Pêcheries

---

SÉANCES DES MARDI 17 FÉVRIER

ET

VENDREDI 20 MARS 1959

---

TÉMOINS

L'honorable J. Angus MacLean, ministre des Pêcheries,  
et M. G. R. Clark, sous-ministre.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE  
OTTAWA, 1959

COMITÉ PERMANENT  
DE LA  
MARINE ET DES PÊCHERIES

*Président:* M. Roland L. English

*Vice-président:* M. Albert De B. McPhillips  
et MM.

Anderson  
Batten  
Bourget  
Browne (*Vancouver-  
Kingsway*)  
Carter  
Crouse  
Danforth  
Drysdale  
Gillet  
Granger  
Grenier

Howard  
Keays  
Légère  
Macdonald (*Kings*)  
MacLellan  
Matthews  
McGrath  
McLennan  
McQuillan  
McWilliam  
Michaud  
Morris

Murphy  
Noble  
O'Leary  
Phillips  
Pickersgill  
Robichaud  
Speakman  
Stefanson  
Stewart  
Tucker — (35)

(Quorum, 10)

*Secrétaire du Comité:*  
Antonio Plouffe.

## ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES,  
MARDI 10 février 1959.

*Il est décidé* — Que le Comité permanent de la marine et des pêcheries se compose des membres suivants :

MM.

Anderson	Grenier	Michaud
Batten	Howard	Morris
Bourget	Keays	Murphy
Browne ( <i>Vancouver-Kingsway</i> )	Légère	Noble
Carter	Macdonald ( <i>Kings</i> )	O'Leary
Crouse	MacLellan	Phillips
Danforth	Matthews	Pickersgill
Drysdale	McGrath	Robichaud
English	McLennan	Speakman
Gillet	McPhillips	Stefanson
Granger	McQuillan	Stewart
	McWilliam	Tucker — 35.

(Quorum, 10)

LUNDI 9 février 1959.

*Il est ordonné* — Que le Comité permanent de la marine et des pêcheries soit autorisé à étudier et à examiner toutes les affaires et questions qui lui seront renvoyées par la Chambre; à faire rapport, à l'occasion, de ses observations et opinions, à assigner des témoins et à ordonner la production de dossiers et de documents.

MARDI 17 février 1959.

*Il est ordonné* — Que le Comité permanent de la marine et des pêcheries soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 750 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages, et que l'application de l'article 66 du Règlement soit suspendue à cet égard.

MARDI 10 mars 1959.

*Il est ordonné* — Que les crédits 127 à 145 inclusivement, qui figurent au budget principal des dépenses pour l'année se terminant le 31 mars 1960 et qui ont trait au ministère des Pêcheries, soient retirés du Comité des subsides et renvoyés au Comité permanent de la marine et des pêcheries, sous réserve toujours des attributions du Comité des subsides en ce qui concerne l'affectation de deniers publics.

Certifié conforme.

*Le greffier de la Chambre,*  
LÉON-J. RAYMOND.

## RAPPORT À LA CHAMBRE

MARDI 17 février 1959.

Le Comité permanent de la marine et des pêcheries a l'honneur de présenter  
son

### PREMIER RAPPORT

Le Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 750 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages et que l'application de l'article 66 du Règlement soit suspendue à cet égard.

*Le président,*  
ROLAND ENGLISH.

(Approuvé le même jour)

## PROCÈS-VERBAUX

MARDI 17 février 1959.

(1)

Le Comité permanent de la marine et des pêcheries se réunit aujourd'hui à 10 heures du matin.

*Présents:* MM. Batten, Bourget, Browne (*Vancouver-Kingsway*), Carter, Crouse, English, Howard, MacLellan, McGrath, McPhillips, McWilliam, Michaud, Morris, Noble, O'Leary, Pickersgill, Speakman et Stewart — (18).

M. Browne (*Vancouver-Kingsway*), propose, avec l'appui de M. Speakman, que M. Roland English soit nommé président du Comité.

Aucune autre candidature n'étant posée, M. English est déclaré dûment élu président; il s'installe au fauteuil et remercie le Comité de l'honneur qu'il lui fait.

Sur la proposition de M. Stewart, présentée avec l'appui de M. Noble, M. A. De B. McPhillips est élu vice-président.

Sur la proposition de M. Pickersgill, présentée avec l'appui de M. Speakman:

*Il est décidé* — Qu'un sous-comité du programme et de la procédure, composé du président et de MM. Légère, Browne (*Vancouver-Kingsway*), Robichaud et Howard soit formé.

*Il est décidé* — Que le Comité sollicite de la Chambre l'autorisation de faire imprimer au jour le jour 750 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages.

*Il est décidé* — Que le Comité tienne, autant que possible, ses séances le lundi et le vendredi.

Le président fait savoir qu'il consultera le comité directeur relativement à l'heure et au jour auxquels sera tenue la prochaine séance du Comité.

A 10 h. 15 du matin le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

*Le secrétaire suppléant du Comité,*

E. W. Innes.

VENDREDI 20 mars 1959.

(2)

Le Comité permanent de la marine et des pêcheries se réunit aujourd'hui à 9 heures et demie du matin, sous la présidence de M. Roland English.

*Présents:* MM. Anderson, Batten, Browne (*Vancouver-Kingsway*), Crouse, English, Granger, Howard, Keays, Légère, McLennan, McWilliam, Michaud, O'Leary, Robichaud, Speakman, Stewart et Tucker. (17)

*Aussi présents, du ministère des Pêcheries:* L'honorable J. Angus MacLean, ministre; M. Lowell A. S. Allen, adjoint exécutif, et MM. G. R. Clark, sous-ministre; S. V. Ozere, sous-ministre adjoint; W. M. Sprules, adjoint spécial du sous-ministre; J. L. Kask, président de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada; J. J. Lamb, directeur des Services administratifs; A. L. Pritchard, directeur du Service de la conservation et de l'expansion; H. V. Dempsey, directeur du Service de l'inspection et de la consommation; I. S. McArthur, président de l'Office du soutien des prix des produits de la pêche; W. C. MacKenzie, directeur du Service de l'économique; L. S. Bradbury, directeur du Service d'expansion indus-

trielle; T. H. Turner, directeur du Service des renseignements et de l'éducation; E. B. Young, directeur adjoint du Service de la conservation et de l'expansion; J. G. Carton, avocat du ministère; J. A. Albert, chef de la Direction financière et des approvisionnements; W. R. Hourston, directeur de l'expansion de la pisciculture; R. Hart et W. Snaith, du Service d'expansion industrielle; L. Morin, de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada, et O. C. Young, vice-président de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada.

Le secrétaire donne lecture des ordres de renvoi des 9, 10 et 17 février et du 10 mars 1959. (*Voir fascicule 1*).

Le président présente le premier rapport du sous-comité du programme et de la procédure. (*Voir le compte rendu des délibérations d'aujourd'hui*.)

Il fait ensuite verbalement rapport d'une réunion des présidents de comités à laquelle il a participé.

Après de brèves délibérations sur la date des prochaines réunions, les recommandations 1, 2, 4 et 5 du rapport du sous-comité sont approuvées et les vœux exprimés sont renvoyés au sous-comité pour qu'il les examine de nouveau.

Le Comité entreprend son étude du budget principal du ministère des Pêcheries.

Les crédits 127 à 130 — Services généraux — sont mis en délibération.

Le président présente au Comité l'honorable J. Angus MacLean, ministre des Pêcheries.

Le ministre fait un exposé des travaux de son ministère et formule des observations d'ordre général sur ses prévisions budgétaires pour 1960. Il répond à des questions et donne son avis relativement aux points soulevés.

M. G. R. Clark, sous-ministre prêche son concours au ministre.

M. Howard évoque la pratique suivie pour l'impression de la partie du Livre bleu des prévisions budgétaires consacrée au détail des affectations, partie où le numéro des crédits n'apparaît pas. Il propose que le ministre consulte le ministre des Finances en vue d'obtenir que les numéros des crédits soient imprimés dans cette partie comme ils le sont dans la première section dudit livre.

Les crédits 127, 128, 129 et 130 sont approuvés.

A 11 heures du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

*Le chef adjoint de la Division des comités,  
Antonio Plouffe.*

## TEMOIGNAGES

VENDREDI 20 mars 1959.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. Veuillez faire silence. C'est notre première réunion régulière et je dois dire que je suis heureux de vous voir tous de retour au comité. J'espère que nos délibérations seront aussi cordiales, intéressantes et fructueuses que l'an dernier; j'espère également que le ministre des Pêcheries accueillera favorablement toutes vos propositions.

Je prierai maintenant le secrétaire de vous donner lecture de l'ordre de renvoi.

Le SECRÉTAIRE: Mardi 10 février 1959, il est décidé — Que le Comité permanent de la marine et des pêcheries se compose des membres ci-après. Suivent les noms des membres.

Lundi 9 février, il est ordonné, — Que ledit comité soit autorisé à étudier et à examiner toutes les affaires et questions qui lui seront renvoyées par la Chambre; à faire rapport, à l'occasion, de ses observations et opinions, à assigner des témoins et à ordonner la production de dossiers et de documents.

Mardi 17 février, il est ordonné, — Que le Comité permanent de la marine et des pêcheries soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 750 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages, et que l'application de l'article 66 du Règlement soit suspendue à cet égard.

Mardi 10 mars, il est ordonné, — Que les crédits 127 à 145 inclusivement, qui figurent dans le budget principal du ministère des Pêcheries pour l'année se terminant le 31 mars 1960, soient retirés du comité des subsides et renvoyés au Comité permanent de la marine et des pêcheries, sous réserve toujours des attributions du comité des subsides en ce qui concerne l'affectation de deniers publics.

Le PRÉSIDENT: Conformément à une résolution adoptée lors de la séance d'organisation, j'ai désigné MM. Browne, Légère, Robichaud et Howard au comité directeur.

Je demande maintenant au secrétaire de nous donner lecture du premier rapport.

Le SECRÉTAIRE: Premier rapport du sous-comité du programme et de la procédure.

Le sous-comité s'est réuni le vendredi 13 mars 1959. Tous les membres étaient présents.

Le sous-comité recommande:

1. Qu'une séance du Comité soit tenue le vendredi 20 mars à 9 heures et demie du matin, ainsi que l'a proposé M. Robichaud.

2. Que le ministre soit invité à participer à cette séance, à la fin de laquelle le comité s'ajournera jusqu'après le congé de Pâques.

3. Que le président consulte les présidents des comités aux fins d'arrêter les heures et les jours auxquels seront tenues les séances ultérieures, possiblement de 9 heures à 11 heures le matin.

4. Que le comité examine par groupe les prévisions budgétaires dont il est saisi, avec autorisation de revenir sur l'un ou l'autre crédit de n'importe quel groupe.

5. Que la proposition de M. Howard, visant la rédaction d'un rapport préliminaire sur la lutte contre les inondations et sur les aménagements hydroélec-

triques dans le bassin du Fraser, notamment en ce qui concerne les pêcheries, soit différée.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, j'ai consulté les présidents des autres comités et je tiens à vous faire connaître que notre Comité peut tenir des séances mardi, jeudi et vendredi s'il le désire. Approuvez-vous ces rapports ?

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, avant que nous approuvions ces rapports, j'aurais une question à poser. Vous avez mentionné tout à l'heure qu'il vous a été donné de conférer avec les présidents des autres comités.

Il se trouve que je fais partie du Comité des mines, forêts et cours d'eau, et ce matin ce comité se réunit à 9 heures et demie, c'est-à-dire en même temps que nous. En outre, nous tiendrons normalement des séances le mardi et le jeudi matin. De la sorte les deux comités siégeront vraisemblablement les mêmes jours et aux mêmes heures.

Le PRÉSIDENT: En effet.

M. ROBICHAUD: Cela est embarrassant.

Le PRÉSIDENT: Ces dates ont été arrêtées lors de la réunion des présidents. Il semble qu'il y a eu un peu de confusion.

M. ROBICHAUD: Ce matin, par exemple, je resterai parmi vous quelque temps, mais il me faudra me rendre à la séance du Comité des mines, forêts et cours d'eau vers 10 heures.

Le PRÉSIDENT: Nous allons soumettre cette difficulté au comité directeur.

M. O'LEARY: Et l'heure, monsieur le président ? Avez-vous recommandé que la séance se tienne à 9 heures ?

Le PRÉSIDENT: Précisément. Le comité directeur a recommandé la tenue de séances de deux heures à compter de 9 heures du matin. Toutefois, cette question sera renvoyée au comité directeur. Êtes-vous d'accord ?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Comme l'an dernier, nous allons étudier les prévisions de dépenses des pêcheries par groupe. Commençons par le premier groupe, celui des services généraux, qui comprend les crédits 127 à 130 inclusivement.

Encore une fois, j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue au ministre des Pêcheries qui va nous faire un exposé des travaux de son ministère et de ses prévisions de dépenses pour l'année se terminant le 31 mars 1960. L'honorable M. MacLean.

L'hon. J. ANGUS MACLEAN (*ministre des Pêcheries*): Je vous remercie beaucoup, monsieur le président et messieurs les membres du comité. Je me félicite de l'occasion qui m'est fournie de venir témoigner devant vous et d'être accueilli de nouveau par à peu près le même comité que celui qui a étudié mes prévisions de dépenses il y a à peine quelques mois. Tout comme l'an dernier, de hauts fonctionnaires de mon ministère sont venus se mettre à votre disposition. Je vous les ai présentés l'an dernier. Il ne m'apparaît donc pas nécessaire de recommencer cette présentation car, sauf erreur, vous vous connaissez tous à présent. En ce qui nous concerne, aussi bien moi-même que mes fonctionnaires en général, je dois dire qu'il nous est très agréable de comparaître devant un comité dont les membres sont sans exception, je crois, véritablement intéressés à l'industrie de la pêche et au courant de quelques secteurs tout au moins de cette industrie.

Je ne veux pas tenter ici de vous donner un exposé exhaustif de tous les domaines d'activité de l'industrie de la pêche et de mon ministère, ce qui serait trop entreprendre; en tout cas, j'estime qu'il est plus à propos de traiter de questions particulières se rattachant à chaque crédit ainsi qu'à l'activité de mon ministère. Il y a à peine quelques mois vous avez examiné nos prévisions de dépenses très attentivement, en sorte que je n'ai pas l'intention, dans les observations que je formulerai ce matin, de passer en revue les affaires générales qui présentent un caractère plutôt routinier et dont vous avez déjà tous une bonne notion. Toutefois,

n'allez pas croire que nous cherchons par là à vous refuser des renseignements. Nous sommes ici pour vous fournir des réponses franches et complètes à toutes questions régulières que vous pourrez juger opportun de nous poser à l'égard de tout sujet relevant de mon ministère.

Nous espérons donc pouvoir répondre à fond à toutes vos questions. En guise de préambule, il serait peut-être intéressant pour le comité que je fasse une brève revue de l'activité de l'industrie de la pêche et des travaux de mon ministère pour l'année écoulée, revue qui pourrait servir d'arrière-plan à la discussion détaillée des crédits individuels.

Tout d'abord je voudrais vous dire quelques mots au sujet de l'état actuel de l'économie générale de l'industrie en cause. En fait de comparaison j'ai pensé qu'il serait plus intéressant d'analyser les changements qui se sont produits au cours des cinq dernières années plutôt que ceux qui sont intervenus de 1957 à 1958. Si je tiens à faire cette comparaison, c'est qu'elle vous fournira, à mon sens, un tableau plus fidèle de la tendance générale de l'industrie de la pêche.

Je ne voudrais pas consacrer trop de temps à vous donner de longues statistiques relativement aux diverses années en cause; aussi je me contenterai de vous dire qu'il s'est manifesté au sein de l'industrie de la pêche une tendance générale à l'accroissement à peu près à tous les paliers. Toutefois, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu chaque année des baisses temporaires dans l'un ou l'autre secteur de cette industrie. Néanmoins, on peut dire qu'en général les pêches se sont accrues et on pris de plus en plus d'importance dans notre économie en général.

Les prises globales de poisson de mer se sont élevées à 1.73 milliards de livres en 1953 pour atteindre en 1958, malgré une baisse sensible dans le cas de Terre-Neuve, un total de 1.85 milliards de livres, soit une augmentation d'environ 100 millions de livres au cours des cinq dernières années.

La valeur en argent des prises est encore plus frappante, — le total étant passé de 76.3 millions à 101.6 millions — soit une hausse de plus de 30 p. 100 pendant la période quinquennale susmentionnée. Un facteur important de cet accroissement a été, bien entendu, l'augmentation des prises en Colombie-Britannique par suite des montaisons exceptionnellement fortes de saumon sockeye dans la Fraser. Toutefois, dans les quatre provinces de l'Atlantique, à l'exclusion de Terre-Neuve, la valeur des prises s'est établie à 6.6 millions de plus en 1958 qu'en 1953. Ce chiffre représente une hausse de plus de 20 p. 100. L'accroissement dans cette région indique clairement l'intérêt redoublé qu'on porte à la pêche dans les Maritimes et le Québec.

A mentionner ici que la mise en service d'embarcations plus efficaces constitue un élément important. Dans ma province natale, l'île du Prince-Édouard, on a observé une augmentation de 2.8 millions à 3.7 millions de dollars au cours des cinq dernières années. Cette amélioration est sans conteste la conséquence de la mise en oeuvre d'une flotte complètement neuve de bateaux de pêche au large de Souris, dans l'île du Prince-Édouard.

Ainsi que je l'ai mentionné, 1958 a été pour Terre-Neuve une année décevante, alors que la valeur des prises a baissé à 11.4 millions contre 12 millions en 1953 et 13.6 millions en 1957. Vous pouvez donc constater qu'il s'est produit de 1957 à 1958 une baisse dans la valeur des prises à Terre-Neuve d'un peu plus de 1 million, soit environ 10 p. 100. Néanmoins, la tendance au cours des années s'est exercée vers la hausse à Terre-Neuve et les chiffres de 1958 ne sont pas vraiment caractéristiques. A Terre-Neuve, tout comme dans les autres régions de l'Atlantique, les flottes de bateaux pêcheurs s'améliorent sans cesse et le secteur du poisson congelé continue à jouir d'un marché toujours grandissant.

Du point de vue de la vente, nous sommes présentement au commencement d'une nouvelle année de production; les stocks sont bas et l'on observe une forte demande à l'égard de tous les principaux produits de la pêche. Les rapports qui nous sont parvenus quant aux prix payés au cours de la saison de pêche hivernale

indiquent que de nouveaux sommets ont été atteints. Sans doute, les prix se stabiliseront-ils lorsque la principale saison de production s'ouvrira cette année, mais les perspectives pour 1959 sont néanmoins très prometteuses.

L'an dernier, j'ai passé en revue devant vous les diverses attributions du ministère des Pêcheries et de l'Office technique et scientifique des pêches du Canada; je vous ai également fourni des détails sur les travaux qu'accomplissent les divers services de mon ministère. Par conséquent il n'est peut-être pas nécessaire de revenir là-dessus cette année; toutefois, je me permettrai de vous signaler quelques faits saillants de l'an dernier.

Le principal élément d'intérêt a été le lancement, l'automne dernier, de notre nouveau navire de recherches, l'*A. T. Cameron*. Ce magnifique bateau est maintenant en service au large de Saint-Jean, à Terre-Neuve, et de St. Andrews, au Nouveau-Brunswick. Nos chercheurs se disent très satisfaits de son efficacité et nous avons pu, grâce à lui, mettre en oeuvre un programme élargi de recherches en haute mer.

L'année dernière, plusieurs membres du Comité ainsi que moi-même avons manifesté quelque inquiétude au sujet de la qualité du poisson. En septembre j'ai pu annoncer que mon ministère serait bientôt en mesure d'offrir, à une échelle nationale, un service d'inspection du poisson frais et congelé de même que des usines de conditionnement. A compter du 1<sup>er</sup> avril, ce service d'inspection sera à la disposition des intéressés qui voudront bien en faire la demande. Toutefois, pour que cette inspection soit entreprise, il faudra que l'usine requérante satisfasse à des exigences bien déterminées relativement à la construction, à l'hygiène, au fonctionnement et au matériel. Lorsque l'établissement en cause aura été déclaré satisfaisant par le ministère, eu égard aux normes établies, les divers produits du poisson seront alors admissibles à l'inspection. Les produits du poisson congelé ainsi inspectés porteront la mention "Inspection officielle — Canada". Quant aux produits du poisson frais, ils pourront être marqués "Conditionné sous le contrôle du gouvernement". Le ministère et l'industrie de la pêche sont persuadés que le consommateur accueillera favorablement cette initiative visant à mettre en disponibilité dans les établissements de détail des produits du poisson frais et congelé qui auront été préparés suivant des exigences sanitaires rigoureuses et qui comporteront tous les éléments de haute qualité que réclament le consommateur.

Un certain nombre de travaux ont également été entrepris par notre service d'expansion industrielle. L'un des plus intéressants a consisté en des essais effectués à l'aide d'agrès de pêche électriques sur la côte de l'Atlantique. Malheureusement la mauvaise température qui a sévi durant la saison de la pêche au hareng a limité notre activité à cet égard, mais on a néanmoins recueilli suffisamment de données pour établir qu'il y a là de véritables possibilités et pour justifier la poursuite de ces travaux au cours de la présente année.

L'an dernier le travail de notre service de boëtte à Terre-Neuve a été examiné à fond. A cette occasion j'ai signalé certaines améliorations apportées, dont la création de quatre établissements expérimentaux de conservation, l'achat de deux camions frigorifiques et l'expansion de nos facilités à Bonavista et Long-Harbour. L'année 1958 s'est révélée non seulement pauvre au point de vue des prises de morue, mais les pêcheurs n'ont presque pas été capables non plus d'obtenir de calmar, et ce pour la deuxième année consécutive. Des approvisionnements de hareng et de maquereau ont été fournis à la Nouvelle-Écosse et, par la suite, du calmar a été importée de Norvège tant par l'industrie privée que par notre propre service de boëtte. L'automne dernier, la pêche au hareng a été un échec dans la baie des Îles, en sorte que nous n'avons pu regarnir nos entrepôts dans la mesure prévue. Il nous reste encore en stock un peu de calmar et de hareng, mais nous essayons d'obtenir des quantités additionnelles d'appâts de cette nature des provinces Maritimes, afin d'avoir des approvisionnements suffisants pour attendre l'apparition du hareng ce printemps au large de Terre-Neuve. Les quatre établisse-

ments de conservation susmentionnés nous ont donné entière satisfaction et nous avons prévu dans nos présentes demandes de crédits la construction de sept autres établissements de ce genre. Malheureusement la rigueur de l'hiver a retardé la construction du dépôt de Bonavista, mais nous sommes assurés que ce dépôt sera parachevé pour la saison de 1959.

Une autre initiative que nous avons prise à Terre-Neuve à la suite des pertes sérieuses de revenu qu'ont subies les pêcheurs, notamment ceux de la côte nord-est, a été le programme annoncé en octobre dernier visant la construction de plates-formes communautaires dans 20 villages de pêcheurs. Les plates-formes communautaires ont été recommandées pendant plusieurs années comme moyen d'atteindre à la centralisation des travaux de pêche dans les petites collectivités où, jusqu'ici, chaque équipe devait entretenir son propre quai de même que ses propres installations de salage du poisson. Ces installations privées étaient non seulement coûteuses à entretenir, mais elles étaient souvent aussi insuffisantes et peu hygiéniques. En conséquence, on observait une grande variation de la qualité des produits du poisson et souvent même une qualité beaucoup trop inférieure. Le programme en cause a été mis sur pied en vue d'assurer du travail et des revenus aux pêcheurs aussi bien que pour leur fournir des installations leur assurant des avantages durables. Un programme spécial de formation a été mis au point et appliqué à Valleyfield, où sont venus deux pêcheurs de chacun des vingt villages. L'enthousiasme qu'ont manifesté ces pêcheurs nous a fort encouragés. Ici encore il faut malheureusement signaler que la rigueur du dernier hiver a ralenti notre travail.

Dans les provinces maritimes une grande variété de travaux, y compris le programme à long terme de protection et de conservation, ont retenu l'attention du ministère et de l'Office de recherches sur les pêcheries. Un nouveau patrouilleur est présentement en voie de construction qui remplacera le *Cygnus*. Ce navire, qui mesurera 153 pieds de long, constituera un auxiliaire de première valeur dans le domaine de la protection.

Les problèmes relatifs à la conservation du saumon de l'Atlantique, notamment ceux qui découlent du programme visant à la suppression de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, se sont accentués au cours des dernières années. Toutefois, l'infestation de ces tordeuses semble avoir cessé et il ne sera pas nécessaire de vaporiser d'insecticides cette année. Il s'agit à présent de rétablir les montaisons de saumon. Dans le cas du Saint-Jean, nous avons eu des difficultés à Beechwood, mais en dépit du niveau anormalement élevé des eaux en 1958 nous avons pu y faire passer le saumon. Des recherches sur le projet d'aménagement hydroélectrique de Passamaquoddy ont été poursuivies par le ministère et l'office de recherches sur les pêcheries du Canada. Un rapport sera rédigé cette année à ce sujet.

Dans la Colombie-Britannique et au Yukon nous avons dû faire face au problème toujours actuel que posent les effets de l'expansion industrielle à l'égard des principales montaisons. A titre d'observation générale, j'ajouterai que l'un des problèmes de conservation est celui que suscitent les effets de la civilisation et de l'industrialisation sur l'habitat du poisson. De profondes modifications du milieu naturel s'opèrent par suite de l'industrialisation et de la colonisation, modifications qui peuvent échapper à l'observateur de passage, mais qui ne s'en font pas moins sentir sur la vie des poissons. Je songe ici notamment à la fluctuation des eaux de ruissellement, à la température de l'eau, de même qu'à plusieurs autres éléments de cette nature dont le profane n'est pas au courant. Ces éléments comprennent l'envasement des frayères, la réduction de la lumière solaire qui s'ensuit, la contamination des eaux, la présence de fines particules de diverses matières en suspension dans les cours d'eau qui y réduisent la pénétration de la lumière et, partant, la croissance des micro-organismes dont se nourrit le poisson, spécialement aux premiers stades de la croissance.

Vous constaterez que nos prévisions de dépenses comportent une affectation considérable visant l'assainissement d'un des principaux cours d'eau poissonneux,

la rivière Qualicum, dans l'île de Vancouver. Pour la première fois, nous nous proposons ici de mettre en oeuvre toutes les connaissances acquises dans un même effort destiné à restaurer et à accroître les populations de saumon où cette espèce y avait beaucoup d'importance.

Ainsi que je l'ai indiqué, je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails à ce stade-ci, et j'en ai peut-être déjà dit suffisamment pour nous permettre d'aborder le détail de nos affectations pour 1959 et 1960.

Avant de conclure permettez-moi, toutefois, d'ajouter que de façon générale l'ensemble de nos crédits ne comporte pas beaucoup de changement par rapport à ceux de l'année courante. En fait, on y observe une légère réduction du montant global. Cette réduction est attribuable, bien entendu, aux épargnes prévues ici et là de même qu'au parachèvement d'une ou deux importantes entreprises de construction l'année dernière.

Cela ne signifie pas cependant que mon ministère ne prévoit pas l'aménagement de nombreuses installations permanentes pour la prochaine année. Toutefois, ces entreprises ne seront pas aussi considérables.

Messieurs, je crois que je n'ai rien d'autre à ajouter pour le moment. Toutefois, nous allons nous efforcer, ainsi que je vous l'ai fait observer tout à l'heure, de répondre à vos questions de la manière la plus satisfaisante possible. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT: Merci, monsieur le ministre. Si quelqu'un à des questions à poser avant que nous abordions le premier crédit, je suis persuadé que le ministre s'empressera d'y répondre.

M. CROUSE: Monsieur le président, j'aurais une question à poser relativement aux observations que le ministre a formulées, notamment lorsqu'il a déclaré que les prix se stabiliseront sans doute à mesure que la saison de pêche avancera. Les réserves sont très basses, tandis que la demande s'est accrue considérablement et que le marché américain est capable d'absorber de plus grandes quantités de poisson canadien. Ce dernier fait existe parce que les prix américains sont à présent dans plusieurs cas le double des prix qui ont cours sur le marché canadien. En fait, les pêcheurs américains obtiennent à l'égard de certains produits sept fois plus que les pêcheurs canadiens. Il en est ainsi notamment de la morue barbue.

Je voudrais donc savoir pourquoi le ministre a déclaré que les prix qu'obtiennent les pêcheurs canadiens baisseront au cours de la saison, eu égard à ce que je viens de signaler.

L'hon. M. MACLEAN (*Queens*): Peut-être ne me suis-je pas exprimé assez clairement. J'ai effectivement dit que les perspectives pour 1959 étaient très prometteuses, et c'est vrai. Je suis persuadé que la tendance générale sera à la hausse et que cette hausse sera très marquée. C'est peut-être là un terme trop vague; mais, quoi qu'il en soit, les prix augmenteront considérablement du fait que les stocks sont bas et que la demande s'accroît.

Si j'ai parlé de stabilisation des prix dans certains cas, c'est que tout récemment il s'est produit une augmentation quasi astronomique de certains prix. Ces prix ont varié considérablement, c'est-à-dire qu'ils ont très rapidement monté pendant de courtes périodes de temps.

Tout ce que j'ai voulu dire par cette remarque, c'est qu'à mon avis il n'y a pas lieu de s'attendre que ces prix puissent se maintenir pendant toute la saison de production au niveau qu'ils ont atteint ces dernières semaines. Mais, ainsi que je l'ai fait observer, tout indique qu'il y aura tendance générale à la hausse, d'ailleurs considérable.

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, j'aimerais remercier le ministre de l'exposé qu'il vient de nous faire sur l'état de l'industrie de la pêche en général, de même que sur les principaux travaux de son ministère au cours de la présente année. Je suis convaincu que tous les membres du Comité ont été heureux d'apprendre que les perspectives pour 1959 sont très prometteuses.

Comme le ministre l'a déclaré, la plupart d'entre nous, sinon tous, s'intéressent particulièrement à l'industrie de la pêche, étant donné que nous sommes étroitement liés à cette industrie dans nos circonscriptions respectives. Nous savons tous que nos pêcheurs ont besoin d'obtenir de meilleurs prix pour leurs produits. Le coût de leurs agrès et de leur matériel augmente d'année en année. Or dans le cas notamment d'un poisson essentiel à l'industrie de la pêche des Maritimes, à savoir la morue, nos pêcheurs touchent un prix légèrement inférieur à ceux qu'ils recevaient dans le passé, — soit il y a dix ans, soit encore pendant la guerre, — et on se rend compte jusqu'à quel point il importe pour eux de vendre leurs prises à meilleur compte.

En 1958, le prix de la morue s'établissait en moyenne à  $\frac{1}{2}$ c. ou  $\frac{3}{4}$ c. de plus que l'année précédente et, même à ce compte, le pêcheur pouvait difficilement réaliser le moindre bénéfice en raison des frais élevés de ses opérations et, dans le cas de plusieurs collectivités, à cause de la baisse des prix.

Nous sommes également heureux d'apprendre qu'à compter du 1er avril le ministre sera en mesure de mettre en oeuvre un régime d'inspection facultative du poisson frais et congelé. Nous savons parfaitement combien il a été difficile pour le ministère d'entrer dans ce domaine de l'inspection. Ce travail demandait une longue formation des inspecteurs. Je suis convaincu que le public en général, non seulement le consommateur canadien mais aussi celui des pays où nous exportons notre produit, notamment les États-Unis, se réjouiront de ce régime d'inspection.

J'aurai des questions particulières à poser relativement aux divers crédits que nous aborderons, mais pour le moment ce sont là les remarques générales que je voulais formuler.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser ?

M. GRANGER: Monsieur le président, je voudrais également féliciter le ministre pour le magnifique exposé qu'il vient de nous faire.

J'ai été particulièrement heureux d'apprendre que d'autres mesures sont prises en vue d'améliorer la situation relative à la boëtte à Terre-Neuve parce que, ainsi que le ministre le sait, à la médiocrité de la pêche l'an dernier s'est ajoutée la rareté des appâts. Je suis certain que tous les pêcheurs de Terre-Neuve apprendront cette nouvelle avec beaucoup de joie.

J'aurais seulement une question à poser. Je crois comprendre que les prix du poisson se sont améliorés en général. Je me suis laissé dire que, dans le cas du poisson frais, les prix courants sont beaucoup plus élevés qu'auparavant. Peut-on, en conséquence, s'attendre que cette hausse de prix assurera de meilleurs revenus aux pêcheurs ?

L'hon. M. MACLEAN (*Queens*): Oui, je crois qu'il est plausible de le croire. A vrai dire, c'est un fait. Mais dans le cas de Terre-Neuve, province de M. Granger, plusieurs collectivités, ainsi que chacun le sait, vivent uniquement de la production de morue salée. Or, on n'ignore pas non plus que ce produit se vend en général aux gens à revenus modestes. Il est encore plus difficile pour les pêcheurs d'obtenir un revenu satisfaisant, lorsqu'il s'adonne exclusivement à la production de la morue salée et séchée, que pour les pêcheurs dont la production comporte des filets aussi bien que d'autres produits du poisson.

Toutefois, le gouvernement est parfaitement au courant de ces difficultés vraiment considérables. Nous n'affirmons pas qu'aucune solution facile n'existe, non plus qu'il y ait lieu de tout voir en rose. Quoi qu'il en soit, je puis vous assurer que nous sommes parfaitement au courant des problèmes relatifs à l'industrie de la morue salée et séchée et, par conséquent, relatifs à Terre-Neuve en général. Nous n'aurons de cesse que nous n'aurons pas exploré toutes les possibilités, et aucune tentative ne sera épargnée dans notre effort pour assurer à ces pêcheurs des revenus au moins raisonnables.

Mais ce n'est pas seulement une question de prix. Il faut également tenir compte des installations, de la qualité et de l'efficacité. Ainsi que vous le savez, mon ministère n'est pas directement responsable de la vente du poisson, mais il doit faire tout son possible pour rendre la production de poisson le plus efficace possible.

Notre service d'expansion industrielle de même que d'autres divisions de notre ministère font tout ce qu'ils peuvent pour rendre la production de toutes les sortes de poisson le plus efficace possible, de même que pour diversifier les produits de manière à accroître le champ de la consommation et de manière que les pêcheurs ne dépendent plus d'un seul genre de marché.

Il est trop tôt cependant pour prévoir le degré de succès que nous connaissons; nous espérons néanmoins qu'à l'avantage de tous les intéressés nos efforts ne seront pas vains. Il s'agit d'une entreprise de longue haleine et nous ne saurions atteindre notre but en un jour, ni en un an, ni même en quelques années.

Grâce aux efforts conjoints de l'industrie, du ministère et du gouvernement, nous espérons, en ce qui concerne les problèmes commerciaux de la pêche, pouvoir créer tout au moins une tendance à l'amélioration.

M. BROWNE (*Vancouver-Kingsway*): Je suis convaincu que tous se sont réjouis d'entendre le ministre nous dire qu'en général l'industrie de la pêche allait s'améliorant et que la valeur des prises avait augmenté. Je me demande cependant ce qu'il en est, eu égard à la quantité de poisson capturé et de matériel mis en oeuvre? Le ministre veut-il dire qu'il y a plus de pêcheurs et plus de matériel qu'autrefois ou si la situation de chaque pêcheur en particulier s'est améliorée? J'ai remarqué qu'une étude publiée dernièrement signalait un accroissement marqué du nombre de pêcheurs au Canada. En conséquence, je me demande si leur situation s'est vraiment améliorée?

L'hon. M. MACLEAN (*Queens*): Je crois que M. Browne songe, tout d'abord, à la Colombie-Britannique. Dans certains secteurs, le nombre de ceux qui s'adonnent à l'industrie de la pêche a diminué considérablement. Dans d'autres, le nombre de pêcheurs a varié tandis qu'ailleurs leur nombre a effectivement augmenté. Toutefois, on peut dire que, de façon générale, le revenu par pêcheur a manifesté une tendance à la hausse. Mais, je le répète, le revenu ne constitue pas un indice absolu de la situation où se trouve le pêcheur, car ses frais augmentent également. Ces deux dernières années, on a observé dans la plupart des régions, et ce même en tenant compte de l'augmentation des frais, que le commerce de la pêche s'améliorait. Ce n'est pas à dire, cependant, que dans plusieurs régions la condition du pêcheur est aussi bonne qu'il y a quinze ans, soit à l'époque de la guerre, ou en tout autre temps.

Ces dernières années, une amélioration s'est fait sentir. Cela est probablement attribuable au fait que, en partie du moins, la population mondiale s'est accrue rapidement, y compris celle de l'Amérique du Nord où il existe un haut niveau de vie et où la demande, notamment d'aliments riches en protéine, s'accroît sans cesse. Nous nous acheminons lentement vers l'état où se sont trouvés les pays à population dense il y a quelques années. Je songe notamment au Japon, aux pays scandinaves et même à l'Angleterre où la consommation de poisson par personne est beaucoup plus élevée qu'en Amérique du Nord. A mesure que les populations augmentent, il devient naturellement plus économique et plus logique pour elles d'inclure dans leur régime alimentaire de plus grandes quantités de poisson et moins d'autres substances protéiques, lesquelles ont tendance de se vendre plus cher à mesure que le peuplement augmente et que diminue la superficie des pâturages destinée à l'alimentation des bovins.

M. ROBICHAUD: Le ministre a mentionné que le nombre des pêcheurs semblait avoir diminué ces dernières années. N'est-il pas vrai qu'en 1958, par suite du chômage considérable qui régnait dans les provinces de l'Atlantique, beaucoup plus de personnes se sont adonnées à la pêche?

L'hon. M. MACLEAN: C'est vrai; mais il faut également noter que l'augmentation estimative ne s'est pas réalisée entièrement.

Toutefois, il s'est effectivement produit une augmentation dans les provinces de l'Atlantique et, l'an dernier, dans la plupart des régions probablement, peut-être même dans toutes les régions.

M. HOWARD: Comme j'ai un point à faire éclaircir, je ne pourrai pas parler bien longtemps, ce qui, je crois, fera l'affaire de plusieurs. J'aimerais ajouter à celles qui ont été exprimées des félicitations au sujet des premières observations du ministre. Je veux également qu'il sache que presque tous les membres de l'industrie de la pêche de la côte occidentale avec qui je me suis entretenu admirent sa compétence et sa sincérité. Ils lui souhaitent tout le succès possible et je suis persuadé que leurs vœux se réaliseront avec le temps.

J'aurais deux ou trois questions à poser. Le ministre a parlé de l'assainissement de la rivière Qualicum. Pourrait-il nous dire quelles méthodes seront employées à cette fin de même que dans le cas de rivières analogues. Je crois savoir qu'il existe une nouvelle conception des déplacements du saumon ou des saumoneaux dans les frayères, et le reste. Je voudrais savoir si de nouvelles méthodes seront appliquées à l'assainissement de la rivière Qualicum.

Le ministre a également mentionné la campagne de suppression de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. On a mis en oeuvre un programme semblable de vaporisation d'insecticide dans l'extrémité septentrionale de l'île de Vancouver il y a quelques années. Le ministre pourrait-il nous en dire davantage sur la conception qu'a son ministère des insecticides et sur les progrès d'ordre général qui se seraient accomplis en matière d'insecticides non dommageables pour le poisson ?

En Colombie-Britannique, nous devons faire face à un problème capital et constant, celui que posent les aménagements hydroélectriques en regard des pêcheries, notamment dans le cas du Fraser. Je crois savoir que le général McNaughton de même que son homologue américain ont fait ou feront d'ici un ou deux jours des déclarations semblables en ce qui concerne le fleuve Columbia.

Je ne sais si le ministre est au courant des pourparlers qui ont eu lieu à ce sujet. Toutefois, je pense que le projet de détourner les eaux du Columbia dans le Fraser est aujourd'hui à peu près abandonné. Pourrait-on nous dire quels progrès ont été accomplis relativement aux recherches entreprises pour s'assurer que les rivières à poisson peuvent être protégées en dépit des aménagements hydroélectriques ?

L'hon. M. MACLEAN (*Queens*): Peut-être pourrions-nous répondre à ces questions dans l'ordre où elles ont été posées, en commençant par celle qui a trait à la rivière Qualicum. A mon sens, le Comité aurait plus de profit à entendre les fonctionnaires compétents fournir des réponses circonstanciées à ce sujet. Je pourrais vous donner des indications générales, mais j'estime que notre temps serait mieux employé si nous priions les fonctionnaires en cause de bien vouloir répondre à cette question. Toutefois, nous pouvons, si vous le préférez, attendre que le crédit y afférent soit mis en délibération.

M. HOWARD: Ce serait parfait. J'en ai parlé simplement parce que vous aviez vous-même mentionné la chose, monsieur.

L'hon. M. MACLEAN (*Queens*): Votre seconde question a trait à la suppression de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Ici encore, je ne suis pas un spécialiste; néanmoins je puis vous fournir des renseignements d'ordre général. On a estimé et même prouvé que le programme de pulvérisation d'insecticide dans le nord du Nouveau-Brunswick de même que dans une certaine partie du Québec a donné des résultats satisfaisants et que l'objectif prévu a été assez bien atteint. En tout cas, il paraît en être ainsi en ce moment. On reconnaît et on a toujours reconnu que les programmes de vaporisation d'insecticide exercent des effets nuisibles soit directement, soit indirectement, sur le poisson des régions en cause. Néanmoins

on a reconnu également qu'à défaut d'une meilleure méthode, la vaporisation d'insecticide constitue le moindre de deux maux, même au point de vue de la pêche.

A supposer qu'on ne répande pas d'insecticide, la couverture forestière se détruit et le poisson périt quand même. Par conséquent, si les forêts ne sont pas protégées, aucun habitat ne sera fourni aux poissons.

Permettez-moi d'ajouter qu'il existe un comité interministériel travaillant au problème que les insecticides posent par rapport aux poissons, de même qu'à l'élaboration de méthodes permettant de lutter contre l'envahissement de diverses sortes d'insectes de manière à nuire le moins possible aux autres êtres vivants dans les régions visées.

Peut-être mon sous-ministre aurait-il quelques observations à ajouter aux miennes, à moins qu'il ne désire prier l'un ou l'autre de nos fonctionnaires à prendre la parole.

M. G. R. CLARK (*sous-ministre des Pêcheries*): Monsieur le président, je me demande si M. Howard a consenti ou non à ce que ses questions soient laissées en suspens jusqu'à ce que nous abordions les crédits qui s'y rapportent.

M. HOWARD: Auriez-vous l'obligeance de m'indiquer tout d'abord de quel crédit il s'agit ?

M. CLARK: Votre question se rattacherait au crédit visant la pisciculture, dans le cadre du service de la conservation et de l'expansion. Et il en serait ainsi quant à la rivière Qualicum, aux aménagements hydroélectriques et aux barrages, par rapport à la vie du poisson.

Pour faire suite à ce que le ministre a déclaré au sujet de la pulvérisation d'insecticide contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette, des travaux de vaporisation ont eu lieu, ainsi que M. Howard l'a signalé, dans la partie nord de l'île de Vancouver. Nous avons surveillé de près ces travaux afin de déterminer si oui ou non ils exerçaient des effets nuisibles sur les pêches. Or, les insecticides dont on se sert présentement nuisent incontestablement aux poissons qui pénètrent les cours d'eaux et les frayères de ces régions.

Ainsi que le ministre l'a déclaré, il existe un comité interministériel au sein duquel sont représentés notre propre ministère, l'Office de recherches sur les pêcheries du Canada, de même que le ministère de l'Agriculture; ce comité s'efforce de mettre au point un insecticide moins nuisible au poisson. Nous espérons que les chercheurs scientifiques seront en mesure de découvrir un produit qui fera moins de tort aux pêches. On s'y emploie présentement. Les rapports les plus récents en provenance de la Colombie-Britannique indiquent que l'infestation de la tordeuse des bourgeons de l'épinette semble perdre de son intensité, tout comme au Nouveau-Brunswick.

M. HOWARD: Me permettriez-vous de poser ici une question ? Vous avez mentionné l'existence d'un comité interministériel composé de représentants de votre propre ministère et de celui de l'Agriculture. Pourriez-vous me dire si les autorités provinciales s'occupent aussi de ce problème ?

M. CLARK: Elles s'en occupent aussi.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser ?

Messieurs, nous allons passer au premier crédit.

#### SERVICES GÉNÉRAUX

127. Administration centrale..... \$398,000

M. HOWARD: Je cherche à exposer ici, depuis quelque temps, un petit grief. Il a trait non seulement à votre ministère mais également à tous les autres ministères. J'en ai parlé autre jour, à la Chambre, à l'occasion d'une autre série de crédits. Le ministre consentirait-il à nous faire connaître ses vues et à les transmettre plus

particulièrement au ministre des Finances qui, sauf erreur, se trouve chargé de faire imprimer le livre des prévisions de dépenses; moi-même ainsi que tous les autres membres du comité serions reconnaissants au ministre de bien vouloir faire cette démarche, afin que les numéros de crédit figurent également dans la seconde partie du Livre bleu, savoir la partie réservée au détail des affectations. Nous éprouvons parfois beaucoup de difficulté à trouver dans le détail des affectations le passage pertinent lors de l'examen de tel ou tel crédit.

L'hon. M. MACLEAN (*Queens*): Votre observation ne manque certes pas d'à-propos. C'est en fait un point au sujet duquel je me suis déjà plaint moi-même lorsque j'étais dans l'opposition. La méthode actuelle date depuis longtemps déjà. Naturellement on a tendance à suivre la tradition et il est difficile d'amener les gens à modifier leur manière de procéder. Mais franchement je ne vois aucune objection à la proposition de M. Howard. A mon sens, c'est là un point qu'il conviendrait d'examiner soigneusement.

Il existe peut-être quelque raison pour laquelle ce ne serait pas pratique, mais je ne puis la concevoir. Si l'on s'en est tenu jusqu'ici à la méthode établie, c'est probablement parce que ceux qui compilent les prévisions de dépenses sont tellement familiers avec leur sujet qu'ils ne peuvent comprendre comment les membres du Parlement peuvent se perdre dans le *Budget des dépenses*. Néanmoins, j'estime que c'est un point fort à propos et je m'empresserai sûrement de faire part de vos observations au ministère des Finances.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser sur le crédit 127? Le crédit est-il approuvé?

Le crédit est approuvé.

#### SERVICES GÉNÉRAUX

128. Service des renseignements et de l'éducation, y compris subvention de \$3,000 à l'Exposition des pêches de la Nouvelle-Ecosse..... \$184,000

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, le crédit 128 a trait au service des renseignements et de l'éducation du ministère. Je note dans le détail des affectations, page 196, qu'on a prévu une somme de \$51,600 pour du matériel d'exposition, des annonces, des films, des émissions radiophoniques et des étalages. Pourrait-on nous fournir de plus amples renseignements sur cette affectation en particulier.

L'hon. M. MACLEAN (*Queens*): S'agit-il du crédit 128?

M. ROBICHAUD: Précisément. Les détails de ce crédit figurent à la page 196, et on y relève une somme de \$51,600 à l'égard de matériel d'exposition, d'annonces, de films, d'émissions radiophoniques et d'étalages.

L'hon. M. MACLEAN (*Queens*): A quel endroit de la page 196 au juste?

M. ROBICHAUD: Au numéro 10 de la page 196.

M. MACLEAN (*Queens*): Je vais prier mon sous-ministre, M. Clark, de vous donner des explications détaillées à ce sujet.

M. CLARK: Monsieur le président, cette affectation de \$51,600 vise à couvrir, dans le cadre du service des renseignements et de l'éducation, les frais relatifs à des films, à des bandes de projection fixe, à des photographies, à des étalages, à des annonces, à des services commerciaux d'art, à des fournitures photographiques et à l'impression de films de même qu'à des gravures et à des cartes. Tels sont les éléments que vise cette affectation.

En outre, on y observera une diminution attribuable à la réduction de notre programme cinématographique que nous n'avons pu, en ce qui concerne les scénarios et les prises de vue, réaliser en 1959-1960.

M. ROBICHAUD: Cette affectation comprend-elle les films qui ont été tournés relativement à la pêche au homard?

M. CLARK: En effet.

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, pourrait-on nous indiquer les divers endroits où ces films ont été montrés durant la présente année financière ?

M. CLARK: Nous pouvons facilement obtenir ce renseignement. Je ne l'ai pas sous la main, mais je pourrai vous le fournir plus tard.

M. ROBICHAUD: Je demande cela pour faire suite à certaines remarques que j'ai formulées à la Chambre précédemment. Un des fonctionnaires du ministère des Pêcheries a, je crois, fait certaines déclarations et fourni certains renseignements à la presse. D'après ces renseignements, le ministère se serait employé activement au cours de la présente année et d'années antérieures à tenir des réunions spéciales dans les collectivités de pêcheurs de homard; il a ajouté qu'à cette fin des réunions avaient été tenues, avec le concours du clergé et d'autres personnes. Je crois que le comité aimerait beaucoup avoir un rapport complet à ce sujet.

Je sais que dans ma circonscription on compte autant de pêcheurs de homard, — mais peut-être pas autant, — que partout ailleurs dans les provinces de l'Atlantique, et qu'en 1953 ou 1954 le ministère des Pêcheries a tenu une ou deux réunions de pêcheurs afin de leur exposer les avantages qu'il y a à préserver le homard. Or, on m'a donné à entendre qu'aucune autre réunion du genre n'a eu lieu, si ce n'est peut-être que tout dernièrement.

En outre, je désire souligner au ministère l'importance de créer un mouvement éducatif. C'est là un élément qui intéresse le service des renseignements et de l'éducation, et j'estime que c'est le bon moment d'en parler. Si nous désirons préserver nos pêches de homard, le ministère doit une fois pour toute décider d'entreprendre un programme d'éducation beaucoup plus étendu. J'appuie sans réserve le ministère en ce qui concerne l'application des lois et règlements de la pêche et j'ajoute que c'est malheureux qu'il ait eu à faire face aux incidents de l'été dernier. Néanmoins, des résultats beaucoup plus heureux seraient obtenus si un programme éducatif était entrepris à l'intention des pêcheurs de homard; à nouveau j'invite le ministre à examiner cette question avec le plus de soin possible.

L'hon. M. MACLEAN (*Queens*): Monsieur le président, je remercie M. Robichaud des observations qu'il vient de faire à ce sujet. J'ajouterai que nous nous rendons pleinement compte, ou du moins presque pleinement compte, de l'importance qu'il y a à éduquer les pêcheurs en matière de conservation, et ce à l'égard de toutes les espèces de poisson. Cela revêt probablement une importance particulière dans le cas des pêches de homard, car on a tendance à croire que la mer recèle toujours des pièces aussi grosses que celles déjà prises et que les sources d'approvisionnement sont inépuisables; que le homard se déplace sur de grandes distances et qu'il est inutile de l'épargner dans une région pour que d'autres l'attrapent ailleurs.

Bien entendu, nos savants ont découvert que tel n'est pas le cas, que les homards ne se déplacent que sur de courtes distances et que leurs populations peuvent être vite épuisées.

Ainsi que M. Robichaud l'a signalé, nous avons tourné des films sur le sujet, que nous montrons constamment. Néanmoins, je vais tenir compte de ses remarques et veiller à ce que le programme d'éducation soit élargi dans sa région, car je partage entièrement l'opinion qu'il a exprimée suivant laquelle la meilleure manière d'obtenir le respect d'un règlement est d'en faire comprendre toute la nécessité. L'un des principes de base de l'exécution de toute loi est qu'il est impossible de faire respecter des prescriptions juridiques, lorsque ces prescriptions sont rejetées par la majeure partie de la population. Or, en général, les règlements sont judicieux. Peut-être qu'à certains égards pourrait-on les améliorer à mesure que les connaissances s'accroissent mais, en général, ils sont opportuns.

Par conséquent, on a raison de déclarer que l'application de nos règles se fera de plus en plus facilement à mesure que les pêcheurs en comprendront la nécessité.

J'ajouterai que dans mon ministère on s'efforce, et ce non seulement du point de vue éducatif, de faire connaître davantage aux pêcheurs la nécessité de recourir

à de bonnes pratiques de conservation. Pour ma part, je m'efforce de faire comprendre aux intéressés que nos agents chargés de l'application des règlements ne sont pas des policiers au pire sens du terme, mais plutôt des personnes bien informées travaillant dans l'intérêt même du pêcheur.

Nous sommes d'avis que lorsque les personnes qui s'adonnent à l'industrie de la pêche reconnaîtront sans réserve la nécessité qu'il y a de protéger le poisson, le respect de nos règlements deviendra de plus en plus facile. Monsieur Robichaud, j'ai noté votre observation au sujet de l'opportunité qu'il y aurait d'accroître le nombre des réunions au cours desquelles des films et d'autres moyens d'éducation sont mis en oeuvre en vue de créer une meilleure compréhension de la part de l'industrie de la pêche.

Bien entendu, nous rencontrons à ce sujet certaines difficultés, mais elles ne nous découragent pas. Nous constatons malheureusement que lorsqu'il s'agit de mettre en oeuvre pareils programmes, ce sont les gens qui auraient le plus besoin de renseignements qui viennent en moins grand nombre aux réunions. Au contraire, ce sont les personnes déjà instruites de l'importance de protéger le poisson qui désirent en apprendre davantage, tandis que ceux qui sont moins bien informés sont moins portés à vouloir même se renseigner sur le sujet.

M. ROBICHAUD: Je désire remercier le ministre du cas qu'il veut bien faire de ma requête et, avec sa permission, je lui signalerai un autre point. Sans doute, le ministre se rend-il compte que la pêche au homard dans les provinces Maritimes, notamment dans l'est du Nouveau-Brunswick, n'est pas limitée à telle région en particulier, mais qu'elle est pratiquée principalement par des gens de langue française. Je le prierais donc de bien vouloir examiner davantage ce qui s'est fait jusqu'ici en matière d'éducation dans ce secteur.

Sans doute se rendra-t-il compte qu'une aide extérieure s'impose peut-être, — en dehors du ministère, j'entends, — et que cette aide serait en fait plus efficace parce que les programmes d'éducation seraient confiés à d'autres qu'à ses propres fonctionnaires. Ainsi que je l'ai mentionné à la Chambre, un mouvement éducatif pourrait même être lancé par l'Université Saint-François Xavier ou l'Université du Sacré-Coeur. Si le personnel de ces institutions était chargé de ce programme d'éducation, il serait mieux en mesure de se faire comprendre des personnes auxquelles il s'adresserait.

Je propose donc au ministre d'envisager la possibilité d'obtenir de l'aide de l'extérieur et d'établir, par exemple, un programme de deux ou trois ans; je suis persuadé qu'ainsi les résultats seraient satisfaisants aussi bien aux yeux du ministre qu'aux yeux du ministère et de l'industrie de la pêche.

L'hon. M. MACLEAN (*Queens*): Monsieur le président, je suis gré à M. Robichaud des observations qu'il vient de faire. Permettez-moi d'ajouter en passant, — et je partage entièrement les vues exprimées, — que, si nous le jugeons nécessaire, nous n'hésiterons pas à prendre toute mesure raisonnable pour atteindre le but visé.

Dans cet ordre d'idées, je tiens à préciser, — bien que chacun le sache déjà sans doute, — que nous bénéficions d'une excellente collaboration de la part de l'Université Saint-François Xavier ainsi que d'autres institutions du genre, et que nous recourons volontiers à leurs méthodes d'éducation des pêcheurs de homard. Toutefois, on peut probablement faire mieux encore.

Le crédit est approuvé.

129. Service de l'économique.....	\$327,600
130. Service de l'expansion industrielle.....	\$746,365

M. ROBICHAUD: En ce qui concerne les crédits 129 et 130, je crois savoir que les deux services en cause sont étroitement apparentés. Le ministre ou son sous-ministre pourrait-il nous fournir quelques explications sur les travaux de cette division ?

L'hon. M. MACLEAN (*Queens*): Je prierais mon sous-ministre de bien vouloir vous fournir les renseignements voulus.

M. CLARK: Monsieur le président, le crédit 129 concerne le service de l'économique du ministère. Ce service assume une part des responsabilités de l'administration fédérale des pêcheries. Il a charge de l'analyse et de l'interprétation des faits relatifs à l'économie de l'industrie canadienne de la pêche. Les travaux de ce service varient depuis la cueillette de renseignements courants visant la vente et les prix des produits de la pêche jusqu'à l'étude détaillée des divers facteurs qui influent sur la demande, les frais et le reste. Les attributions de ses fonctionnaires comprennent la tenue d'enquêtes dans les régions côtières, la publication de rapports et la participation à diverses réunions du ministère. Ils doivent également faire partie de divers comités interministériels où l'industrie en cause est représentée. L'une des importantes fonctions du service est de recueillir et de mettre au point des données statistiques sur la pêche à l'intention des administrateurs du ministère, des chercheurs scientifiques et de l'industrie de la pêche en général. Voilà en bref ce que comprend le service de l'économique de notre ministère.

M. ROBICHAUD: Merci beaucoup. Je remarque qu'une affectation de \$314,000 est prévue à l'égard de services techniques aux pêcheurs et à l'industrie de la pêche. Ce chiffre représente une augmentation d'environ \$62,000 par rapport à l'année dernière. M. Clark pourrait-il nous dire la raison et l'objet de cette augmentation ?

M. CLARK: Je présume que M. Robichaud se reporte ici au crédit 130, qui a trait au service d'expansion industrielle.

M. ROBICHAUD: En effet, et ma question vise les deux crédits à l'étude.

M. CLARK: Je m'en rends compte. Toutefois, je voulais vous fournir des explications sur ces deux services séparément.

Notre service de l'expansion industrielle s'intéresse à l'expansion en général, à la modernisation et à l'efficacité accrue à toutes les phases de la pêche; son but premier est d'aider les pêcheurs.

L'affectation mentionnée est destinée à couvrir les frais d'enquête, de recherches, d'expérimentations et de démonstrations en vue de contribuer et de suppléer aux efforts de l'industrie elle-même. Parmi les divers projets que l'honorable membre a signalés se trouve l'aide directe aux pêcheurs. Ces projets comprennent un certain nombre d'éléments, mais visent principalement l'explication de diverses techniques et celle du fonctionnement de nouveaux agrès de pêche. Ainsi, nous avons entrepris, l'année dernière, un programme relatif à la pêche au hareng à l'aide de chaluts traînés entre deux eaux, programme qui se continuera au cours de la présente année financière. Tel est le genre de travaux que nous entreprenons à l'intention et dans l'intérêt du pêcheur. Des pêcheurs et des bateaux de pêche seront mis en oeuvre aux fins de ces explications; ainsi d'authentiques pêcheurs sont employés à la réalisation de ce projet.

M. ROBICHAUD: Ce crédit comprend-il l'emploi du *J. J. Cowie* ?

M. CLARK: Non, monsieur.

M. CROUSE: Comporte-t-il les primes présentement affectés aux petits chalutiers mesurant 65 pieds de long au maximum ?

M. CLARK: Ces primes entrent dans le cadre du crédit 129.

M. CROUSE: J'avais l'impression que les primes sont présentement versées à l'égard des bateaux d'au plus 65 pieds de long; c'est là le maximum. Or, des faits m'ont été exposés d'après lesquels 65 pieds devraient constituer le minimum et non le maximum. La longueur maximum devrait être portée à 125 pieds. Je crois ces instances ont été signalées au ministère et je me demande si ce dernier en est arrivé à une conclusion quant à l'augmentation des primes et à leur versement aux chalutiers de plus grande dimension.

M. ROBICHAUD: Avant qu'on réponde à cette question, je veux exprimer mon opposition à la proposition voulant que la longueur de 65 pieds soit considérée comme un minimum. Le long de nos rives les pêcheurs désirent se servir de bateaux beaucoup plus petits que ceux auxquels s'adresse la subvention en cause. Je suis certain qu'on ne veut pas exclure ces bateaux.

M. CROUSE: J'apporterai une réserve à mes observations en ajoutant que la subvention actuelle devrait être accordée non seulement aux navires de 65 pieds ou moins, mais également à tout chalutier plus long lorsqu'il y a lieu.

M. ROBICHAUD: Je partage votre avis.

L'hon. M. MACLEAN (*Queens*): Présentement, mon ministère étudie à fond la question de l'octroi de primes aux bateaux pêcheurs. Toutefois il n'en est pas encore arrivé à une conclusion. Lorsqu'une décision sera prise, nous la rendrons publique et la ferons connaître à l'industrie. Nombre d'éléments doivent être pris en considération, dont les facteurs économiques auxquels M. Crouse a fait allusion. Je ne puis en dire davantage en ce moment, sauf que nous sommes en possession de tous les renseignements pertinents quant à l'efficacité des navires de divers types et de diverses dimensions.

M. GRANGER: J'aurais quelques mots à dire ici. Le palangrier est essentiel à la pêche dans ma province, tout comme la subvention. Permettez-moi de mentionner ici la possibilité de faire revivre la flotte du Labrador. Ainsi que vous le savez, pendant plusieurs années les pêches du Labrador ont eu beaucoup d'importance pour Terre-Neuve. Or, les bateaux qui y feraient la pêche devraient nécessairement être beaucoup plus considérables que ceux qui font présentement l'objet d'une subvention. Il y a, semble-t-il, une bonne raison de croire que les pêches du Labrador peuvent être exploitées de nouveau. Je suis persuadé que le ministre y pensera lorsque viendra le moment d'étudier la question des primes aux gros navires.

L'hon. M. MACLEAN (*Queens*): Permettez-moi de vous faire observer que l'étude dont j'ai parlée tout à l'heure vise tous les types de bateaux de pêche employés au pays. Et la question que M. Granger a soulevée sera sûrement examinée.

M. GRANGER: Merci beaucoup, monsieur.

M. ROBICHAUD: Je crois que notre Comité a recommandé, l'an dernier, que la subvention en cause soit portée de \$165 à \$275 le tonneau du jauge brute. J'aimerais donc que le ministre nous dise si cette question est à l'étude.

L'hon. M. MACLEAN (*Queens*): Certainement. C'est là un des aspects du problème d'ensemble; nous tenons compte non seulement des dimensions des bateaux, mais aussi du montant de la prime.

M. LÉGÈRE: Les études entreprises par vos services techniques visent-elles également l'expérimentation qui se poursuit quant aux trappes de métal?

L'hon. M. MACLEAN (*Queens*): Oui.

M. LÉGÈRE: Pourrait-on nous dire jusqu'à quel point ces trappes sont efficaces?

M. CLARK: Ainsi que le comité le sait probablement, l'essai des casiers en métal pour la pêche au homard se poursuit depuis quelques années déjà. Il s'est agi au début de mettre au point un piège qui résisterait aux tempêtes et serait exempt des dommages que subit le casier de bois ordinaire.

Nous avons réussi à intéresser quelques fabricants d'articles en acier et en aluminium au Canada à ce sujet. Un certain nombre de pièges ont été mis au point et à l'essai. Ces casiers se sont révélés satisfaisants et ont résisté aux tempêtes. Les pêcheurs qui s'en sont servis à titre d'essai s'en sont trouvés fort aises.

M. LÉGÈRE: Pourriez-vous me dire combien ces casiers coûteraient si leur emploi se généralisait? Combien coûteraient-ils aux pêcheurs?

M. CLARK: Autant que je sache, les fabricants n'en ont pas fait connaître le coût réel, car il s'est produit entre eux une véritable concurrence en ce qui concerne le produit à employer: aluminum, acier ou quelque autre métal. Jusqu'ici ils n'ont vraiment pas fait connaître de prix commercial.

M. LÉGÈRE: J'ai entendu dire que la vibration du métal dans l'eau ne permet pas une pêche aussi fructueuse que lorsqu'il s'agit de casiers en bois. Est-ce le cas? Je sais que des expériences se poursuivent à ce sujet.

M. CLARK: Je crains de ne pouvoir répondre à votre question. J'ai entendu dire la même chose mais certains pêcheurs soutiennent que les casiers en métal sont aussi efficaces, sinon supérieurs. Jusqu'ici je crois qu'aucune donnée scientifique n'est venue appuyer l'une ou l'autre thèse.

Les crédits 121 à 130 sont approuvés.

Le PRÉSIDENT: Il est onze heures. La séance est levée et le Comité se réunira de nouveau sur convocation.





CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-quatrième législature

1959

---

COMITÉ PERMANENT

DE LA

# MARINE ET DES PÊCHERIES

*Président:* M. ROLAND L. ENGLISH

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 2

---

Budget principal (1960) du Ministère des Pêcheries

---

SÉANCE DU JEUDI 9 AVRIL 1959

---

TÉMOIN:

M. G. R. Clark, sous-ministre des Pêcheries.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE  
OTTAWA, 1959

COMITÉ PERMANENT  
DE LA  
MARINE ET DES PÊCHERIES

*Président:* M. Roland L. English

*Vice-président:* M. Albert DeB. McPhillips

MM.

Anderson  
Batten  
Bourget  
Browne (*Vancouver  
Kingsway*)  
Carter  
Crouse  
Danforth  
Drysdale  
Gillet  
Granger  
Grenier

Howard  
Keays  
Légère  
Macdonald (*Kings*)  
MacLellan  
Matthews  
McGrath  
McLennan  
McQuillan  
McWilliam  
Michaud  
Morris

Murphy  
Noble  
O'Leary  
Phillips  
Pickersgill  
Robichaud  
Speakman  
Stefanson  
Stewart  
Tucker (35)

(Quorum, 10)

*Secrétaire du Comité:*  
Antonio Plouffe

# PROCÈS-VERBAL

JEUDI 9 avril 1959.

(3)

Le Comité permanent de la marine et des pêcheries se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. Roland English.

*Présents:* MM. Batten, Browne (*Vancouver-Kingsway*), Carter, Crouse, Danforth, Drysdale, English, Grenier, Howard, Keays, Légère, Macdonald (*Kings*), MacLellan, Matthews, McLennan, McQuillan, McWilliam, Noble, O'Leary, Phillips, Pickersgill, Robichaud, Stefanson, Stewart et Tucker (25).

*Aussi présents: Du ministère des Pêcheries —*

M. G. R. Clark, sous-ministre; M. S. V. Ozere, sous-ministre adjoint; M. W. M. Sprules, adjoint spécial au sous-ministre; M. J. L. Kask, président de l'Office technique et scientifique des pêches du Canada; M. J. J. Lamb, directeur du Service administratif; M. A. L. Pritchard, directeur du Service de la conservation et de l'expansion; M. H. V. Dempsey, directeur du Service de l'inspection et de la consommation; M. H. C. L. Ransom, directeur des services généraux de l'Office du soutien des prix des produits de la pêche; M. W. C. MacKenzie, directeur du Service de l'économique; M. L. S. Bradbury, directeur du Service d'expansion industrielle; M. T. H. Turner, directeur du Service des renseignements et de l'éducation; M. E. B. Young, directeur adjoint du Service de la conservation et de l'expansion; M. J. G. Carton, avocat de ministère; M. J. A. Albert, chef de la Direction des finances et des approvisionnements; M. W. R. Hourston, chef de la Direction de l'expansion de la pisciculture; MM. R. Hart et W. Snaith, du Service d'expansion industrielle; M. H. A. Wilson, de l'Office technique et scientifique des pêches du Canada; et M. O. C. Young, président adjoint de l'Office technique et scientifique des pêches du Canada.

Le président présente le deuxième rapport du sous-comité du programme et de la procédure, en date du mercredi 8 avril, rédigé en ces termes:

Le sous-comité s'est réuni le mercredi, 8 avril, au bureau du président. Etaient présents: MM. Browne, Howard et Légère.

Après avoir examiné la proposition de M. Howard au sujet d'un rapport provisoire sur les mesures préventives des inondations du bassin du fleuve Frazer, etc., le sous-comité est convenu de ce qui suit:

Que le Comité continue l'étude du deuxième groupe des crédits dont il a été saisi, c'est-à-dire les crédits 131 à 135 inclus, et que les crédits 131 et 132, Services mobiles, soient réservés pour permettre l'examen de la partie dudit rapport provisoire qui intéresse les pêcheries.

Le rapport est adopté.

Le ministre devant être présent à une réunion du Cabinet, il exprime son regret de ne pouvoir assister à la séance.

Le Comité reprend l'étude du budget principal des dépenses du ministère des Pêcheries, au point où il l'avait laissée le 20 mars.

Les crédits 131 à 135, Services mobiles, sont mis en délibération et le sous-ministre des Pêcheries, M. G. R. Clark, est interrogé.

M. A. L. Pritchard répond aux questions du Comité sur la survivance des huîtres transplantées.

## COMITÉ PERMANENT

A l'ouverture de la réunion, on a mentionné les budgets supplémentaires 2 et 3. Le Comité consent à rayer du compte rendu la mention desdits budgets supplémentaires, dont la Chambre n'a pas saisi le Comité.

Les crédits 133, 134 et 135 sont approuvés.

Conformément à l'avis du deuxième rapport du comité directeur, les crédits 131 et 132 sont réservés.

A midi et demi, le Comité s'ajourne au vendredi 10 avril, à neuf heures et demie du matin.

*Le sous-chef de la Division des comités,  
Antonio Plouffe.*

# TÉMOIGNAGES

JEUDI 9 avril 1959.

L'hon. J. ANGUS MACLEAN (*ministre des Pêcheries*): Messieurs, avant l'ouverture de la séance, je désire m'excuser de ne pouvoir demeurer à la séance de ce matin, vu que je dois être présent à une réunion du cabinet qui est déjà commencée. Je me suis excusé auprès du cabinet pour pouvoir venir ici vous exprimer mon regret de devoir m'absenter au moins pendant la première partie de votre séance, et probablement aussi pendant toute sa durée. Cependant, des représentants sont ici pour répondre à toutes les questions que vous pourriez poser. Si le Comité est d'accord, je répondrai à la prochaine réunion à toute question concernant la ligne de conduite.

LE PRÉSIDENT: Messieurs, je vois que nous avons le quorum. Veuillez bien faire silence. Mercredi, à 2 heures, le comité directeur s'est réuni à mon bureau. Je demande maintenant au secrétaire du comité de lire le rapport de la réunion.

(Voir le procès-verbal du jour.)

M. DRYSDALE: Omettons-nous complètement cette fois-ci les crédits 131 et 132?

Le PRÉSIDENT: Non, pas entièrement. Nous allons maintenant étudier le deuxième groupe: les crédits 131 à 135 inclus.

## SERVICES MOBILES

131 Administration .....	870,710
Service de la conservation et de l'expansion —	
132 Fonctionnement et entretien (y compris l'ancien poste «Destruction des phoques communs et des phoques gris») .....	5,532,452
133 Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel ....	1,657,900
134 Service de l'inspection et de la consommation ....	1,794,705
135 Plan d'indemnités aux pêcheurs —	
Frais d'administration .....	236,000

M. ROBICHAUD: A la dernière séance, j'ai posé une question au sujet de la protection de films sur la conservation du homard et de l'obtention possible d'une liste indiquant les différents endroits de projection. Pourrions-nous avoir maintenant la réponse, avant d'aborder les autres crédits?

M. G. R. CLARK (*sous-ministre des Pêcheries*): Monsieur le président, M. Robichaud a de fait posé cette question à la dernière réunion, mais j'ai le regret, après avoir vérifié nos dossiers, de dire que nous n'inscrivons pas dans nos registres le nombre de projections de films fixes et de bandes sur le homard dans la région des provinces Maritimes par le personnel du ministère. Toutefois, je puis donner ces renseignements-ci, monsieur le président. L'Office national du film nous a fourni le nombre des représentations du film «Le homard, c'est notre affaire», qu'il a données de 1955 à mars 1958 et dont voici le détail: dans la version anglaise, 62 représentations au Nouveau-Brunswick, 77 en Nouvelle-Écosse, 35 dans l'Île du Prince-Édouard et 31 à Terre-Neuve, formant un total de 205; dans la version française, 47 représentations au Nouveau-Brunswick et 16 en Nouvelle-Écosse, soit un total de 63.

M. BATTEN: Puis-je poser une question au sujet des représentations à Terre-Neuve? Ses films ont-ils été projetés dans les régions où on pêche le homard ou ailleurs?

M. CLARK: Les représentations de l'Office national du film dont j'ai parlé ont sans doute été données dans les endroits où on dispose des installations voulues. Mais nous, nous avons des unités mobiles et le personnel du ministère projette les films fixes et les bandes dans les régions de la pêche au homard dont vous parlez.

M. BATTEN: Je pose cette question parce qu'une partie de la côte ne dispose pas d'installations de projection; on doit y conduire une unité mobile. Je me demandais quelles représentations ont eu lieu dans cette région.

M. CLARK: C'est ce que nous faisons. Nous avons des unités portatives et le fonctionnaire des pêches emporte le matériel pour projeter les films dans les régions où il n'y a pas d'installations.

M. ROBICHAUD: Le ministère a-t-il des registres des réunions publiques tenues par les fonctionnaires du ministère, relativement à la conservation du homard, dans les différentes régions de pêche au homard?

M. CLARK: Je n'ai pas de dossiers indiquant le nombre des réunions, mais des réunions se tiennent régulièrement, ou de temps à autre, entre les fonctionnaires des pêches et les pêcheurs de homard et autres intéressés, dans tous les secteurs de pêche. Il est peut-être intéressant qu'on sache aussi, monsieur le président, que nous connaissons très bien quelle est la valeur de l'œuvre d'éducation entreprise auprès des pêcheurs. Depuis l'an dernier, environ 45,000 exemplaires de la brochure illustrée du ministère intitulée « La pêche du homard au Canada » ont été diffusés chez les pêcheurs au homard, de langue anglaise et de langue française, et aux autorités provinciales dont relève l'éducation. Il a fallu une seconde impression de la brochure, dont au total 50,000 exemplaires ont été publiés en anglais et 17,000 en français. On remet la brochure aux pêcheurs quand ils prennent leur permis de pêche au homard.

M. BROWN (*Vancouver-Kingsway*): J'aimerais aborder une question que j'ai déjà soulevée l'an dernier, au sujet des mesures de conservation prises sur la côte ouest, en ce qui concerne les pêcheurs de l'endroit. J'ai cru quelque temps qu'on songeait à restreindre le nombre des permis de pêche. J'avais demandé l'an dernier si la question avait été examinée et on m'avait répondu qu'on devait voir si la mesure s'imposait. A cause des restrictions qu'on établit et des périodes de pêche de plus en plus courtes accordées chaque année, je crains qu'il ne devienne de plus en plus difficile pour le pêcheur professionnel de gagner sa vie, et je crois qu'il faudra songer à éliminer certains des pêcheurs à mi-temps. A-t-on étudié la question ou doit-on le faire?

M. CLARK: Oui, c'est un problème vraiment sérieux, comme on l'a indiqué. L'an dernier, nous avons commencé l'étude en examinant l'ensemble de la situation à l'égard du nombre de pêcheurs au saumon et au flétan. L'étude en question s'est poursuivie deux ou trois mois l'an dernier et elle reprendra vers le mois prochain, de façon à embrasser toute la saison. Nous accordons une attention particulière à ce point et nous tâcherons d'élaborer un plan à l'intention du ministre au sujet du nombre des licences commerciales de pêche.

M. BROWNE (*Vancouver-Kingsway*): Une autre question est, je crois, étroitement liée à celle-là, étant du même ordre d'idées; c'est celle de la limite de douze milles qui a été débattue l'an dernier à la conférence internationale. Je me demande si vous voudriez nous mettre au courant de la situation actuelle. A-t-on entrepris d'autres pourparlers internationaux à cet gard. En verrons-nous poindre bientôt?

M. CLARK: Permettez-moi de dire que je crois ne pas pouvoir répondre à votre question. C'en est une qu'il y aurait lieu d'adresser au ministère des Affaires extérieures,

car ce dernier coordonne toutes les vues du gouvernement du Canada à ce sujet. La question n'embrasse pas seulement les pêches mais aussi la douane et d'autres matières. J'ai le regret de ne pouvoir répondre à votre question.

M. BROWNE (*Vancouver-Kingsway*): Je vais terminer avec une dernière question. Je ne suis pas certain si je pose la question à propos, mais j'aimerais prendre des renseignements au sujet du programme de destruction du chien de mer. Dans quelle proportion, la somme allouée l'an dernier a été dépensée pour ce programme et quels sont les plans pour cette année? Je ne crois pas que cette question particulière soit visée par un crédit quelconque et je crois qu'il est des plus importants qu'un programme soit mis à exécution.

M. CLARK: Dans les prévisions budgétaires du ministère, l'an dernier, il y avait un crédit de \$250,000 pour la destruction du chien de mer sur le littoral du Pacifique. Nous avons réussi à établir un programme, mais l'année était déjà assez avancée. Le gouvernement a consenti à verser un boni de 10¢ la livre pour les foies de chien de mer livrés aux usines de transformation. Puis nous avons nolisé cinq navires en vue du programme de capture et de destruction. Au tarif quotidien convenu s'ajoutait un boni d'encouragement. Jusqu'à présent, la méthode ne s'est pas révélée très efficace pour l'anéantissement du chien de mer. Il se peut que cette saison ne convînt pas pour ce travail dans certaines régions. Nous prévoyons des entretiens avec les représentants de l'industrie sur le littoral du Pacifique au cours des prochaines semaines; par la suite, un avis pourrait être présenté au ministre et on pourrait songer à accorder d'autres fonds en supplément. Toutefois, cet aspect de la question devra être étudié plus tard.

M. BROWNE (*Vancouver-Kingsway*): A l'heure actuelle, on ne projette aucun programme de cette sorte pour cette année.

M. CLARK: En théorie, c'est exact, présentement, car les crédits sont devenus périmés le 31 mars.

M. BROWNE (*Vancouver-Kingsway*): En réalité, combien d'argent a-t-on dépensé sous le régime du programme et qu'est-il advenu du reste de l'argent, s'il en est resté?

M. CLARK: Je n'ai pas les chiffres définitifs. Je dirai cependant que sur le montant de \$250,000, la somme dépensée jusqu'au 31 mars serait de \$50,000 à \$75,000, et que le solde était périmé le 31 mars.

M. LÉGÈRE: Tandis que nous parlons de conservation, je signalerai la diffusion, l'an dernier, de publications enseignant aux pêcheurs, surtout dans le secteur du homard, à ne pas détruire les petits ou ceux que la loi interdit de prendre. Si je ne me trompe, le ministère a enregistré l'an dernier le plus grand nombre de condamnations. Cela me porte à dire que l'éducation n'est pas une panacée pour le braconnage et la consommation illégale du homard. Je proposerais que la sanction fût plus sévère. On vous éduque au sujet de l'alcool et de ses effets fâcheux, mais la nature joue son rôle et vous avertit quand arrêter de boire. Cela rappelle le goût de l'humanité pour le fruit défendu. Vous pouvez avertir les pêcheurs tant que vous voudrez qu'ils seront les perdants, mais certains continueront de consommer le homard et de le détruire. Je crois que la seule solution au problème est de rendre les peines plus rigoureuses.

J'aimerais rapporter un cas qui s'est produit il y a quelques années sur la côte du Maine, aux États-Unis. Un pêcheur avait alors été surpris une première fois à pêcher illégalement du homard et avait reçu un sévère avertissement; lors du deuxième délit on lui imposa une amende de \$100, et lors du troisième, on lui enleva son permis pour cinq ans et on lui imposa une amende de \$3,5000. Cela a, dans une large mesure mis fin à la pêche illégale dans le Maine, et je crois, personnellement, d'après mes observations et mon expérience, que la seule façon de faire face à cet état de choses est de rendre les peines plus sévères.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous répondre à cette question, monsieur Clark?

M. CLARK: Je ne crois pas qu'il s'agissait d'une question, monsieur le président. Toutefois, je suis certain que le ministre fera bon accueil aux remarques de M. Légère.

M. DRYSDALE: Relativement à la conservation, j'ai lu avec intérêt, assez récemment, dans un journal, qu'il y avait au large de l'Alaska, près de Bristol Bay, plus de cinquante chalutiers soviétiques cherchant apparemment des poissons de fond. Dans cette région-là se trouvent aussi les fonds de flétan du Pacifique Nord. Je me demandais, monsieur, si le Canada avait fait des démarches pour tenter d'entrer en communication avec l'Union soviétique, en vue d'établir des mesures de conservation relativement à cette très importante industrie de la pêche. Je me demandais aussi si le Canada avait conféré avec l'Union soviétique sur la question de la pêche au saumon, car il est inutile que nous concentrions nos efforts sur ce sujet, quand il s'agit du Japon, des Etats-Unis et du Canada, si l'Union soviétique est éventuellement libre d'aller et de venir et d'exploiter ou d'utiliser la pêche au flétan sans restriction.

Avez-vous des remarques à faire à ce sujet, monsieur Clark?

M. CLARK: Nous avons, nous aussi, lu les rapports de la presse et possédons des renseignements sur la flotte de chalutiers soviétiques naviguant sur la mer de Béring. On nous a rapporté qu'il y en avait environ cinquante, et, selon les renseignements, certains chalutiers sont assez gros. Jusqu'ici, nous avons appris que la flotte soviétique cherche, comme l'a dit M. Drysdale, les poissons plats, les poissons de fond et ceux de grandes profondeurs. D'après ce que nous savons, ces navires ils n'ont pas pêché jusqu'ici de flétan. Cela ne veut pas dire qu'ils ne le pourraient pas, cependant. Ils sont assez loin dans la mer de Béring. Un des derniers rapports disait qu'ils se trouvaient juste au large des îles Pribilof, endroit assez éloigné de Bristol Bay même. Nous tâchons d'obtenir tous les renseignements que nous pouvons et ceux-ci seront présentés au ministre et au gouvernement en vue de toute mesure qu'on pourra juger nécessaire.

M. DRYSDALE: Mais jusqu'à présent, on n'a pris aucune mesure à l'égard de l'Union soviétique, au sujet de la pêche au flétan ou des autres genres de pêche.

M. CLARK: Non pas à ma connaissance.

M. PHILLIPS: J'aimerais commenter les remarques de M. Légère au sujet de la valeur éducative des films comme moyen de prévenir le braconnage. J'admets qu'un plus grand nombre de poursuites s'impose, mais je trouve aussi que le ministère devrait prendre des mesures pour une meilleure inspection des installations de transformation et également des établissements de gros. Je pense que le pêcheur ne braconnerait pas s'il n'y avait pas de marché pour écouler son poisson. Il doit trouver son marché auprès des établissements de mise en conserve et du grossiste. Je pense qu'on devrait s'occuper davantage de l'inspection des conserveries, pour s'assurer que les homards pêchés illégalement ne soient pas acceptés.

M. HOWARD: Je me demande si nous pourrions, avant de passer aux aspects divers de ces crédits, être informés du tarif s'appliquant aux navires employés pour la réalisation du programme d'anéantissement du chien de mer, en comparaison des navires de même grosseur affrétés pour la patrouille des pêches; peut-on faire cette comparaison? Je me rends compte qu'il s'agit d'une comparaison en général, vu que les navires ne sont pas exactement de la même grosseur.

M. CLARK: Relativement aux opérations d'anéantissement du chien de mer, le tarif fondamental des navires que nous avons nolisés variait de \$75 à \$200 par jour, suivant la grosseur du navire. L'arrangement comportait également un boni de \$6 la tonne sur les 300 premières tonnes de poisson capturé, et de \$15 la tonne sur les 400 tonnes suivantes, en excédent des 300 tonnes de base. Je ne pense pas qu'on puisse établir une comparaison avec les navires que nous affrétons pour la patrouille, car ces derniers sont de petits vaisseaux.

M. HOWARD: J'aimerais soulever une ou deux questions. L'autre jour à la première réunion du Comité, j'ai posé deux ou trois questions à la suite des remarques du ministre, et on a laissé entendre alors qu'elles relevaient davantage des présents crédits. Serait-il possible, sans employer de nouvelles formules et en disant simplement

qu'il s'agissait de l'emploi des insecticides et de la pulvérisation, par avion, contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette et de choses de ce genre, de parler de la conservation dans la rivière Qualicum et des pêches dans le fleuve Fraser? Nous serons peut-être plus tard en mesure d'étudier le rapport de la Commission du fleuve Fraser relativement aux pêches de l'endroit. Il serait peut-être préférable de réserver ma question à ce sujet jusqu'à ce que nous ayons l'occasion d'approfondir ce dernier davantage. J'aimerais bien obtenir une réponse à mes deux autres questions.

M. CLARK: Nous avons examiné, à votre demande, la question de la pulvérisation des insecticides, et je puis vous donner des renseignements supplémentaires, si vous le désirez.

En janvier 1958, après une vaste et abondante pulvérisation contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette, au Nouveau-Brunswick, et des tentatives locales pour exterminer la tordeuse à tête noire de l'épinette dans l'île de Vancouver, nous avons tenu à Ottawa une réunion dont l'objet était d'étudier le problème. Assistaient à la réunion des représentants des ministères de l'Agriculture, du Nord canadien et des Ressources nationales, des Pêcheries, y compris des représentants de l'Office technique et scientifique des pêches du Canada, du ministère des Terres et des Mines du Nouveau-Brunswick, des ministères des Terres, et de la Chasse et de la Pêche du Québec, de l'Association des industries forestières du Québec, de la *Forest Protection Limited*, de la Commission de lutte contre les parasites de la Colombie-Britannique, (*B.C. Pest Control Committee*), et de la *B.C. Loggers Association*. Il y avait donc une section transversale assez représentative des régions où la tordeuse des bourgeons de l'épinette s'était répandue comme un fléau.

À la suite de cette réunion, on a préconisé la formation à Ottawa d'un comité interministériel chargé d'étudier périodiquement les questions d'intérêt et les besoins de recherche, et de s'occuper de la diffusion de renseignements pertinents. Le comité fonctionne maintenant, sous la présidence de M. M. L. Prebble, du ministère de l'Agriculture, et il comprend des représentants des ministères des Pêcheries, du Nord canadien et des Ressources nationales et de l'Office technique et scientifique des pêches du Canada.

L'an dernier, le ministère de l'Agriculture et l'Office technique et scientifique des pêches du Canada, avec la collaboration de la *Forest Protection Limited*, ont conjointement effectué des expériences en laboratoire en vue de découvrir, si possible, un insecticide aussi efficace que le D.D.T. pour lutter contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette et cependant moins dommageable pour le poisson. Des essais biologiques ont démontré que le poisson se ressentait, dans l'ordre suivant, des insecticides D.D.T., D.D.D., Korlan et Sevin. L'efficacité de ces produits à l'égard de la tordeuse des bourgeons s'ordonnait de la même façon. Dans les essais en nature, on a découvert que le D.D.T. dans une solution d'un quart de livre au gallon par acre ne causait aucune mortalité notable chez les saumoneaux de l'Atlantique et qu'il luttait efficacement contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Cette indication, jugée importante, devait être vérifiée en 1959. Mais je pense, et les membres du Comité le savent peut-être déjà, que le fléau de la tordeuse des bourgeons de l'épinette au Nouveau-Brunswick a apparemment cédé, comme l'infestation de la tordeuse à tête noire de l'épinette en Colombie-Britannique. Le problème est donc, en 1959, de trouver une région où poursuivre des essais en nature. Nous espérons que les infestations ont cédé sur les deux côtes et que le problème ne se posera pas présentement.

M. HOWARD: J'espère que vous ne comptez pas qu'elles reprendront de nouveau, pour vous permettre d'effectuer vos essais.

M. CLARK: C'est juste.

M. McQUILLAN: Elles reviendront sans doute encore.

Le PRÉSIDENT: Vous avez une question à poser, monsieur McQuillan?

M. McQUILLAN: J'allais poser la même question que M. Howard, au sujet de la conservation dans la rivière Qualicum.

M. CLARK: La seconde question de M. Howard, à la dernière réunion, se rapportait au projet d'aménagement de la rivière Qualicum. Il est caractéristique de la plupart des rivières de la côte de la Colombie-Britannique que des avalaisons se produisent en général à l'automne, en novembre et au début de décembre, et au printemps, en avril et mai. Le débit minimum arrive d'habitude à la fin d'août et de septembre.

Diverses espèces de saumons fraient dans ces rivières en septembre et en octobre, et même jusqu'en décembre. L'incubation se fait au début du printemps et le poisson quitte la grave en avril et mai. Quelques espèces, telles que le coho et le quinnat, demeurent dans la rivière un an.

Le succès de la propagation naturelle du saumon dans ces rivières dépend presque entièrement des conditions de l'eau pendant les périodes critiques des phases de la vie. Par exemple, des avalaisons extrêmement fortes, à l'automne, peuvent emporter les œufs nouvellement déposés. Une température sèche, en avril et en mai, peut empêcher le jeune poisson de quitter la grave ou la rivière. Le poisson peut se reproduire sur les hautes barres, dans les eaux profondes, et les œufs peuvent demeurer abandonnés sur le sable si la rivière est sèche.

Le projet d'aménagement de la rivière Qualicum a surtout pour objet de maîtriser le débit des eaux. La structure principale serait un barrage de retenue convenablement placé. Les crédits prévoient une dépense pour la recherche d'emplacements pour la réalisation du projet de la rivière Qualicum, surtout au pertuis du lac Horne, source de la rivière. Pendant l'année, une étude approfondie sera faite des dossiers relatifs à la décharge pour rétablir le degré de régularisation exigé pour des décharges variant de 30 à 2,000 pi<sup>3</sup>/sec. On fera des relevés dans la région du lac Horne pour déterminer quels doivent être l'aire de retenue, puis la grosseur et le genre du barrage. On effectuera des forages géologiques pour trouver un emplacement favorable pour le barrage. Les montaisons du saumon seront vérifiées pour déterminer le chiffre de la population actuelle, la situation et l'étendue des frayères, le temps des migrations du poisson adulte ou jeune, et la superficie des régions d'élevage. A l'heure actuelle, on sait que la grande Qualicum fait vivre environ 1,000 saumons quinnat, de 3,000 à 5,000 saumons cocho et de 20,000 à 40,000 saumons chum. Ces chiffres sont beaucoup moins élevés que ceux des jours anciens et de beaucoup inférieurs aux possibilités qu'offre la rivière.

Quand le cours des eaux aura été régularisé, nous tenterons s'il le faut, de nouvelles méthodes. Ce seront, entre autres, la préparation de frayères et, peut-être, l'emploi d'installations d'incubation récemment mises au point.

M. McQUILLAN: Vous parlez de la grande Qualicum.

M. CLARK: Oui.

M. HOWARD: Il y a une autre question que j'aimerais signaler au Comité. Elle découle d'un article de journal qu'on m'a envoyé. Malheureusement, on n'a pas indiqué de quel journal il provient ni à quelle date il a paru. Toutefois, si on parcourt les annonces à rebours, il semble provenir d'un journal de Vancouver. Si vous avez eu connaissance de la chose, le texte suffira sans doute et vous n'aurez pas besoin de connaître le numéro du journal ni d'autres détails.

L'article se rapporte à des remarques du professeur Casimir Lindsey, de l'Université de la Colombie-Britannique, quant aux effets que pourrait avoir sur les montées du saumon dans le fleuve Fraser le plan Wenner-Gren d'endigement de la rivière de la Paix. Et l'auteur dit ici que le barrage qu'on se propose de construire sur la rivière de la Paix laissera entrer dans le réseau fluvial du Fraser, et je cite, «le brochet vorace et ichtyophage».

M. Lindsey signale plus loin que la ligne continentale du partage des eaux retient présentement le brochet, mais qu'il n'en sera peut-être pas ainsi si le projet d'aménagement hydroélectrique se réalise. Il indique pourquoi le brochet est une menace,

l'une des raisons étant qu'il porte un ver solitaire qui peut infecter les salmonidés et causer dans la chair du poisson un kyste qui le rend invendable. Il dit aussi que le brochet dévore les poissons, y compris la truite et le saumon.

Je me demande si les remarques du professeur Lindsey ont été portées à la connaissance du ministère et si elles sont entièrement ou partiellement justes. Pouvez-vous nous dire quelle chose à titre de commentaire?

M. CLARK: Je n'ai pas vu cet article dont parle M. Howard. Mais le ministère et l'Office technique et scientifique des pêches du Canada sont au courant du problème et ils étudient, en sachant toute l'importance, les effets que pourrait avoir la réalisation d'une entreprise semblable.

A mon avis, le professeur Lindsey n'a pas tort et il y a beaucoup de vérité dans ce qu'il dit. Nous attendons les événements avec beaucoup d'attention.

M. DRYSDALE: Monsieur le président, pour en revenir aux prévisions, je remarque qu'on ajoute 7 nouveaux fonctionnaires des pêches 6 et 8 fonctionnaires des pêches 4. Je me demande si M. Clark pourrait expliquer quelles sont leurs fonctions et quelles sont les raisons de l'augmentation.

M. CLARK: Il s'agit de mutations à l'intérieur du service, de virements d'un crédit à l'autre. Sur instructions du Conseil du Trésor, nous transportons certains emplois du chapitre de la protection au chapitre des services mobiles, pour qu'ils soient placés sous le crédit approprié. Ces hommes, monsieur le président, appartiennent aux bureaux dits régionaux. Certains travaillent dans les bureaux régionaux de la Colombie-Britannique, à Prince Rupert, Nanaïmo, Victoria et Westminster; les autres, au même titre, dans des bureaux régionaux de Terre-Neuve. Ces employés régionaux, dans leur classe, sont des surveillants de fonctionnaires des pêches des classes 1, 2 et 3 dans le district dont ils relèvent.

M. McQUILLAN: Monsieur Clark, vous avez parlé de la rivière Qualicum et le ministre a précédemment annoncé le projet de la rivière Robertson, près du lac Grand Central.

Prévoyez-vous que l'entreprise sera prête à temps pour la montée et le frai cette année?

M. CLARK: Oui, Nous préparons le programme. De fait, l'entreprise de la rivière Robertson a commencé au printemps. Nous avons pu obtenir suffisamment de fonds au cours de la dernière année financière pour commencer les travaux cet hiver.

M. McQUILLAN: Est-ce votre première expérience d'une grande frayère artificielle en Colombie-Britannique?

M. CLARK: Non. La première véritable expérience de frayère a été faite dans la rivière Jones.

M. McQUILLAN: Au sujet de la pointe nord de l'île de Vancouver, je crois qu'on a essayé de faire l'économie de quelque 20 millions de pieds de bois d'œuvre, dans le temps. Vous dites que le poisson de la région en a souffert? Pourriez-vous nous fournir plus tard quelque statistique là-dessus. Je n'en demande pas maintenant, mais j'aimerais voir plus tard la statistique qui établit les pertes dont vous avez parlé.

M. CLARK: Oui, je crois que nous pourrions obtenir ces renseignements pour le bénéfice du Comité, monsieur le président.

M. McQUILLAN: J'ai une autre question à poser. Nous parlions tantôt de la pêche au homard sur la côte est, et, naturellement, je veux parler de crustacés supérieurs, des crabes qu'on pêche sur la côte ouest.

Je me réfère à une région particulière de la côte ouest de l'île de Vancouver, qui devient rapidement populaire comme endroit de tourisme et de campement, et qui le deviendra encore davantage quand les routes conduisant à Ucluelet et Tofino, sur la côte ouest, seront ouvertes, et elles le seront sous peu.

Imposez-vous des limites (je ne veux passer ici aucune remarque facétieuse) à la pêche sportive dans cette région?

M. CLARK: Non, nous n'avons pas la limite d'un "sac", par exemple, pour les crabes.

M. MCQUILLAN: Je mentionne la chose pour signaler que j'ai remarqué, en observant, qu'il y a beaucoup de perte là-bas. J'ai vu des gens prendre dans une journée 150 pièces qui se perdaient. Je crois qu'on devrait étudier la question, car la région est un des meilleurs endroits sur la côte pour la pêche aux crabes.

M. HOWARD: Avez-vous songé à changer le nom de cette espèce de crustacés?

M. MCQUILLAN: Non, elle devra s'en tirer comme cela.

M. CARTER: J'ai deux questions à poser, monsieur le président. M. Clark a parlé, il y a un moment, de fonctionnaires régionaux supplémentaires à Terre-Neuve, et je me demandais s'il pourrait indiquer au Comité quel progrès a été fait dans la décentralisation du service des pêches à Terre-Neuve, en vertu de la nouvelle organisation régionale?

M. CLARK: Oui, monsieur le président. Ces agents régionaux sont en fonction depuis le 1er avril.

M. CARTER: Il y a combien de région?

M. CLARK: Quatre régions ou districts.

M. CARTER: Ma deuxième question est celle-ci. A-t-on fait quelque chose pour étudier la possibilité d'élaborer quelque accord international qui réserverait la pêche côtière à un certain genre d'équipement. Dans ma circonscription, nous avons un problème: les chalutiers pêchent en eau profonde sur les côtes et ces fonds côtiers sont ordinairement fréquentés par des pêcheurs se servant d'hameçons et de palangres. Quand les chalutiers étrangers viennent dans ces parages, les pêcheurs de la côte ne peuvent y pêcher, d'abord parce qu'il ont peur de perdre leurs agrès, que les chalutiers ne les emportent et ne les détruisent; ensuite, parce que, lorsque les chalutiers ont dragué, il ne vaut guère la peine de tendre les longues lignes de fond. Si nous avions un accord quelconque en vertu duquel tous les intéressés emploieraient un matériel uniforme, le problème se trouverait résolu, je crois.

Je me demandais si l'on avait fait quelque chose en ce sens pour voir ce qui pourrait s'accomplir?

M. CLARK: Monsieur le président, la réponse à la question de M. Carter est oui. Nous avons eu des entretiens non officiels avec la flotte de chalutiers étrangers qui manoeuvre au large de la côte du Canada, et j'ai l'intention de poursuivre, au cours des deux prochains mois, lorsque je rencontrerai les représentants des pays européens qui font la pêche dans le nord-ouest de l'Atlantique, d'autres entretiens en vue de conclure quelque accord, si la chose est possible, à ce sujet.

M. PICKERSGILL: N'est-il pas vrai, monsieur Clark, que si nous pouvions faire étendre la limite territoriale, nous aurions de beaucoup plus grandes possibilités de négociation?

M. CLARK: Je crois que je dois m'abstenir de répondre, monsieur le président, car la question relève, à mon sens, de la compétence du ministère des Affaires extérieures.

M. MACDONALD (*Kings*): Monsieur le président, j'aimerais demander à M. Clark si, en rapport avec le programme de destruction du chien de mer du littoral de l'Atlantique, on a songé à une prime à la pêche. On m'a posé des questions à ce sujet-là.

M. CLARK: Monsieur le président, la question du chien de mer rapace de la côte atlantique a été étudiée en même temps que celle de la lutte contre le chien de mer prédateur du littoral du Pacifique. Mais la côte atlantique présente quelques différences. Il y a des quantités de chiens de mer sur la côte atlantique, mais ces

derniers n'y sont pas concentrés comme sur le littoral du Pacifique. En d'autres termes, je dirais qu'ils sont très dispersés et qu'il est très difficile de leur donner la mort.

M. MACDONALD (*Kings*): A-t-on demandé au ministère de poursuivre, ou encore le ministère a-t-il poursuivi, quelque enquête sur les effets possibles de la construction de la digue dans la région du détroit de Northumberland?

M. CLARK: Le peu que l'on sache du projet en perspective dans cette région nous est connu, et nous pourrions étudier et rechercher les effets possibles de l'entreprise sur les pêches.

M. MACDONALD (*Kings*): Y songe-t-on?

M. CLARK: Oui.

M. PICKERSGILL: La digue de Canso a-t-elle vraiment porté atteinte aux pêches, à la conservation du poisson?

M. CLARK: Non pas la conservation, monsieur le président.

M. NOBLE: Monsieur le président, M. Clark ou le ministère croient-ils qu'on avance de façon satisfaisante dans l'élimination de la lamproie dans les Grands lacs?

LE PRÉSIDENT: La question relève d'un autre crédit, d'un groupe spécial de crédits figurant sous le numéro 136.

M. NOBLE: Je croyais que vous vous occupiez de toute question relative à la conservation.

LE PRÉSIDENT: Cela entre le deuxième groupe de crédits.

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, ma question est d'ordre général. Si ma mémoire est fidèle, nous avons l'an dernier, au chapitre des services mobiles, un crédit spécial intitulé "service de protection". Je remarque que ce crédit n'est pas inscrit cette année. Je n'ai pas sous les yeux les prévisions budgétaires de 1958-1959.

M. CLARK peut-il nous dire s'il y a eu, dans l'administration du ministère ou dans sa ligne de conduite, des changements d'importance qui causeraient la suppression de ce crédit spécial de protection? Est-il compris dans un de ceux-ci?

M. CLARK: Monsieur le président, il s'agit de la façon dont l'administration a préparé ces prévisions budgétaires. L'affectation n'a pas été supprimée. On trouve au crédit 132 et il est compris dans le service de la conservation et de l'expansion.

M. ROBICHAUD: Mais le nom en a été changé?

M. CLARK: Non. Le Service de la conservation et de l'expansion porte ce nom au ministère depuis environ 10 ans.

M. ROBICHAUD: Dans le Budget des dépenses 1958-1959, (on vient de m'en passer un exemplaire) il y a "Protection — Fonctionnement et entretien", et d'autres (on passe un exemplaire), sous la rubrique «services mobiles», il y a «Protection — Fonctionnement et entretien», et d'autres détails.

M. CLARK: Monsieur le président, c'est que, suivant la méthode antérieure, le crédit était inscrit séparément. Mais ici on a réuni plusieurs choses qui sont comprises dans le crédit dont j'ai parlé.

M. ROBICHAUD: Y avait-il une raison particulière pour motiver ce changement?

M. CLARK: Il s'agissait simplement de la façon dont on voulait dresser le budget, monsieur.

M. DRYSDALE: Je remarque, dans le détail des services mobiles, qu'il y a, sous la rubrique Acquisition de matériel, une affectation de \$10,800, et encore sous la rubrique Acquisition de matériel, une autre affectation de \$1,180,340.

Je me demande si M. Clark pourrait nous donner quelques détails sur ces deux affectations, car j'aimerais voir quel genre d'objets entrent dans l'acquisition de matériel.

M. CLARK: Je présume, monsieur le président, que M. Drysdale parle d'abord du crédit 131? Est-ce exact?

M. DRYSDALE: C'est exact.

M. CLARK: Acquisition de matériel . . .

M. DRYSDALE: Services mobiles — Administration.

M. CARK: Inclus dans le crédit 131, monsieur le président, la somme de \$10,800 pourvoit au remplacement de voitures dans les divers districts (il y en a quelques-uns dans la région de Terre-Neuve) et à l'acquisition de véhicules qui serviront aux fonctionnaires régionaux de Grand Bank, Bonavista et Curling.

M. DRYSDALE: Qu'est-ce que comprend l'autre rubrique?

M. CLARK: L'autre rubrique . . .

M. DRYSDALE: \$1,180,340. J'espère que ce ne sont pas aussi des automobiles.

M. CLARK: Le principal article, là, (il s'agit du fonctionnement) monsieur le président, est le remplacement de navires, surtout sur la côte atlantique. Il y a le *Cygnus*, en remplacement duquel on est à construire un navire.

L'affectation renferme aussi une quantité de choses destinées à toutes les régions du pays. Pour Terre-Neuve, il y a un autre navire de remplacement, \$60,000 . . .

M. DRYSDALE: Que vaut le *Cygnus*?

M. CLARK: Je crois que la soumission était d'environ \$1,100,000, si je me rappelle bien.

M. DRYSDALE: C'est ce qui forme la majeure partie du crédit. Je vois.

M. KEAYS: Pourrions-nous avoir de plus amples détails sur l'affrètement d'aéronefs?

M. CLARK: La somme de \$200,000, au chapitre de l'administration des Services mobiles, est destinée à la location d'avions dans la région de Terre-Neuve, qui jouit des services de protection, d'inspection, de pisciculture et d'indemnités. Tous ces services emploient l'avion. Nous avons une entente, du moins nous espérons en avoir une qui sera en vigueur pendant l'année financière courante et qui nous permettra de louer à l'heure ou à la journée des avions à ailes fixes et des hélicoptères.

M. KEAYS: La base des avions est-elle à Terre-Neuve?

M. CLARK: Oui.

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, si je ne me trompe, nous examinons tous les postes relatifs aux Services mobiles, et parmi eux se trouve un crédit considérable de \$1,794,705 pour le Service de l'inspection et de la consommation.

Dans ce service, si je comprends bien, entrera l'inspection volontaire du poisson frais qui sera inaugurée cette année. Je suis certain que tous les membres du Comité aimerait avoir le détail complet du fonctionnement de cette inspection. Par exemple, se fera-t-elle à bord des navires ou uniquement à l'usine? Il semble y avoir des malentendus à ce sujet. On a dit différentes choses et je crois que nous devrions savoir à quel stade aura lieu l'inspection.

Et je crois que nous devrions savoir également quels arrangements ont été faits dans la province de Québec, où les pêches relèvent de l'autorité provinciale.

M. CLARK: Monsieur le président, cette question en comporte deux ou trois autres, je pense. D'abord, l'inspection du poisson frais et du poisson congelé, et de tous les autres genres de produits du poisson, est faite par le ministère, en application de la Loi sur l'inspection du poisson et de la Loi sur les viandes et conserves alimentaires en tant qu'elle vise le poisson et les crustacés. Il y aura inspection près des dépôts maritimes, puis inspection à l'usine jusqu'à l'achèvement du produit. Le service d'inspection qui a commencé à fonctionner à titre volontaire le 1er avril, applique les normes de la Commission canadienne des devis du Gouvernement. Toute fabrique de transformation du poisson qui peut remplir les conditions exigées par les normes sera admissible et pourra employer l'inscription «Inspecté par le Canada» ou «Approuvé par le Canada».

M. ROBICHAUD: A ce sujet, M. Clark pourrait-il nous dire, sans mentionner le nom des sociétés, quelle proportion des entreprises de transformation sont devenues admissibles sous le régime de cette inspection?

M. CLARK: Monsieur le président, il y a quelques jours, et le plan n'est entré en vigueur que le 1er avril, de six à huit fabriques, que je sache, avaient été attirées.

M. ROBICHAUD: Sur combien?

M. CLARK: Dans tout le Canada? Des milliers.

M. ROBICHAUD: Sur la côte est?

M. CLARK: Je ne pourrais pas vous citer des chiffres au pied levé.

M. ROBICHAUD: Le fabricant doit-il faire une demande d'inspection ou encore le ministère oblige-t-il à l'inspection?

M. CLARK: L'inspection n'est pas obligatoire; le plan est facultatif. Le fabricant n'est pas obligé de s'outiller et de produire suivant ces normes; mais, s'il le fait et s'il a les qualités requises, il est alors certifié.

M. PICKERSGILL: Le plan est-il facultatif, plutôt qu'obligatoire, parce qu'il existe quelque doute quant à la compétence du Parlement en la matière?

M. CLARK: Non, je ne le crois pas. Je ne crois pas du tout que ce soit une question de compétence.

M. PICKERSGILL: C'est simplement une question de ligne de conduite.

M. CARTER: Pour en revenir encore une fois à la conservation, je me demande si le budget contient cette année une allocation pour remplacer les petits bateaux qu'emploie la patrouille des pêches pour sillonner les eaux des rivières. Il y a trois de ces bateaux dans ma circonscription et ils sont tous dans un misérable état.

M. CLARK: Dans un crédit dont je viens justement de parler, je crois, il y a un montant compris dans le crédit de la conservation et de l'expansion pour la construction de bateaux de remplacement à Terre-Neuve. Cela je puis vous le dire sur-le-champ, monsieur.

M. CARTER: Pour remplacer ces bateaux-là?

M. CLARK: Oui.

M. CARTER: Et y a-t-il un programme prévoyant d'en commander un chaque année? Il me semble que ces bateaux devraient être remplacés, quand ils le sont, par des bateaux qui tiennent mieux la mer et munis de deux moteurs, pour leur protection. Les bateaux actuels sont à fond plat et n'ont aucun avantage.

M. CLARK: Du point de vue du ministère, c'est là la ligne de conduite que nous tentons de suivre: réaliser un programme de remplacement au cours des années.

M. CARTER: Qu'avez-vous l'intention de faire du *Cygnus*? Sera-t-il réformé?

M. CLARK: Le *Cygnus* actuel sera désarmé et remis à la Corporation de disposition des biens de la Couronne.

M. CARTER: Il existe depuis quand?

M. CLARK: Il a été construit pendant les années de la guerre comme dragueur de mines.

M. CROUSE: Il y a quinze ans.

M. CARTER: Il a été construit comme dragueur de mines?

M. CLARK: Oui.

M. LÉGÈRE: J'aimerais demander à M. Clark combien il y a d'inspecteurs de poisson frais en Nouvelle-Ecosse ou dans tout le Canada, s'il peut nous donner ce renseignement.

M. CLARK: Je n'ai pas le détail des chiffres suivant les régions, malheureusement; mais il y a 169 fonctionnaires des pêches de classe 1, 39 de classe 2, 15 de classe 3 et 10 de classe 4.

M. LÉGÈRE: Ces fonctionnaires sont-ils tous considérés comme étant des inspecteurs de poisson frais?

M. CLARK: Non. Certains d'entre eux inspectent le poisson frais, d'autres le poisson congelé, le poisson mariné, le poisson salé ou le poisson en conserve.

M. LÉGÈRE: C'est pourquoi j'ai posé la question. Je prendrai Yarmouth pour exemple. On y trouve cinq ou six négociants qui déchargent le poisson en même temps. Les inspecteurs de poisson frais se trouveront-ils dans les cinq différents endroits?

M. CLARK: C'est là le problème que nous tâchons de résoudre: fournir le service requis avec un personnel suffisant.

M. LÉGÈRE: Cela veut-il dire que les inspecteurs devront demeurer exactement dans l'établissement pendant la transformation du poisson?

M. CLARK: A peu près. Nous tentons de former nos fonctionnaires de telle sorte qu'ils puissent inspecter les produits du poisson de tous genres, et non pas pour en faire uniquement des spécialistes de l'un ou de l'autre.

Monsieur le président, je crois qu'il y a une partie de la question de M. Robichaud à laquelle je n'ai pas répondu. Pardon. Je crois qu'il s'est enquis de l'inspection dans la province de Québec. Jusqu'à présent, en vertu d'un accord conclu il y a de nombreuses années, c'était l'administration provinciale qui effectuait l'inspection dans le Québec. Naturellement, il s'agit d'une loi fédérale. Jusqu'à présent, c'était les fonctionnaires des pêches de la province qui faisaient l'inspection. Mais, tout récemment, un accord est intervenu entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial, aux termes duquel nous, sur le plan fédéral, assumons maintenant l'inspection dans la province de Québec, cette inspection devant être faite par les fonctionnaires fédéraux.

M. MCQUILLAN: Monsieur le président, j'aimerais pour l'instant poser une question qui se rapporte à la conservation. Au sujet de l'île de Vancouver, on a rapporté dans les journaux de Vancouver que le ministère des Pêcheries trouvait que quelque chose devait être fait pour rétablir rapidement la montée du saumon dans la rivière Puntledge.

Pouvez-vous nous donner des indications sur ce qu'on projette et sur la nature des obstacles qui s'y opposent?

M. CLARK: Je ne crois pas qu'il y ait d'obstacles particuliers. Nous sommes à étudier intensément le projet de la rivière Puntledge.

M. MCQUILLAN: Mais les journaux indiquaient qu'il y avait conflit entre la Commission d'énergie de la Colombie-Britannique et le ministère des Pêcheries relativement au partage des dépenses.

M. CLARK: Monsieur le président, des entretiens se poursuivent continuellement, au niveau technique, entre les sociétés d'énergie et nos propres fonctionnaires en Colombie-Britannique, et, jusqu'ici, nous avons assez bien réussi à élaborer des dispositions mutuellement satisfaisantes. Je ne vois aucune raison pour qu'il n'en soit pas ainsi cette fois encore.

M. MCQUILLAN: Je crois savoir qu'il y avait certaines divergences au sujet du rétablissement de la montée. Pouvez-vous nous donner une idée du moment où le projet sera mis en exécution?

M. CLARK: Je pense que le projet fait partie de notre programme de cette année.

M. CARTER: A-t-on songé à employer le *Cygnus* comme navire de sauvetage de la garde côtière lorsqu'il sera désarmé? Serait-il approprié à cette fin?

M. CLARK: Monsieur le président, cette question est assez complexe et je ne puis qu'exprimer un avis strictement personnel. Nous remplaçons le *Cygnus* actuel parce qu'il est maintenant assez vieux et que les plaques d'acier en sont assez minces, et, c'est mon opinion personnelle, je ne pense pas qu'il conviendrait au travail de la garde côtière.

M. HOWARD: Monsieur le président, j'aimerais soulever une question qui se rapporte à la patrouille des pêches et aux patrouilleurs. Le sujet est compris quelque part dans les services mobiles, j'imagine?

M. CLARK: Monsieur le président, la question de l'affrètement de navires de patrouille se trouve englobée dans le crédit 132.

M. HOWARD: Monsieur le président, serait-il à propos d'en traiter maintenant? Nous vous avons mené à travers tout le livre, monsieur Clark, et il n'est pas logique d'arrêter maintenant.

M. CLARK: Monsieur le président, je me demande si M. Howard voudrait rendre sa question plus claire.

M. HOWARD: Oui. Je voulais uniquement savoir si les patrouilleurs des pêches étaient compris quelque part dans les services mobiles, et je voulais ensuite poursuivre...

M. CLARK: Oui, c'est exact.

M. HOWARD: D'abord, j'aimerais savoir comment on en arrive au tarif d'affrètement pour un navire, n'importe quel navire. Est-ce en négociant avec le propriétaire du bateau? Ou avez-vous un barème tout fait pour les bateaux de certaines grosseurs ou de certaines classes? Simplement, comment en arrivez-vous à un certain tarif d'affrètement?

M. CLARK: On y arrive en négociant avec le particulier et, bien sûr, en nous basant sur notre connaissance de la situation en matière de tarif d'affrètement dans la région à un moment donné. Nous nous fondons aussi sur l'expérience que nous possédons de l'affrètement et des prix courants. Mais il s'agit de négociation.

M. HOWARD: Négociez-vous aussi la structure des salaires ou le traitement de l'officier même qui se trouve à bord d'un navire, affrété ou, au contraire, l'échelle est-elle établie d'avance?

M. CLARK: Non. Le contrat que nous passons en affrétant un navire n'est pas toujours celui du navire non équipé. Le tarif d'affrètement comprend l'équipage.

M. HOWARD: J'ai une longue lettre d'un particulier qui mentionne un salaire de \$259 par mois, qu'il distingue du tarif d'affrètement qu'il obtient.

M. CLARK: Je crois comprendre mieux maintenant ce que demande M. Howard. De fait, le salaire du capitaine du navire affrété est établi pour nous par le ministère du Travail.

M. HOWARD: Le salaire est de \$259 par mois, comme ce particulier me le dit?

M. CLARK: L'échelle varie, suivant les indications du ministère du Travail.

M. HOWARD: Sur quoi se fondent les variations?

M. CLARK: Sur la grosseur du navire et sur le tarif d'ensemble.

M. HOWARD: Dans ce cas-ci, alors, je présume que le salaire est de \$259 par mois. Je n'ai aucune raison de croire que...

M. CLARK: Je suppose, monsieur le président, le salaire régnant, de toute façon.

M. HOWARD: Voici quelques-uns des problèmes qu'il soulève et dont on pourrait s'occuper, je pense. Je ne sais pas quel est le bateau même dont il parle. Je n'en connais pas la grosseur. Mais il y a un mécanicien avec le capitaine, alors c'est plus qu'un bateau à rames. Le salaire de \$259 par mois me semble bas plus que de raison.

Si nous pouvons nous fonder sur le salaire de \$259 par mois, indiqué par cet homme, pour nous orienter dans l'examen des autres salaires payés, je pense que ces derniers doivent nécessairement être moins élevés et qu'ils devraient être remontés.

La deuxième chose que je veux savoir au sujet des hommes qui travaillent à ces conditions c'est le nombre d'heures qu'ils consacrent à leur travail proprement dit. Si je comprends bien, certaines dispositions prévoient les congés accordés à la fin de la saison ou au cours de la saison, suivant le nombre de jours de travail. Est-ce exact, en somme? Comment cela fonctionne-t-il?

M. CLARK: Monsieur le président, en certains cas, le surtemps est compensé par des congés à la fin de la saison. En d'autres circonstances, au lieu de surtemps, un régime de boni de 15 p. 100 par mois, élaboré par le Conseil du Trésor et s'appliquant à tous les ministères, règne pour les équipages. Il y a donc deux modes de compensation.

M. HOWARD: Quelle est la base d'après laquelle on procède, d'abord?

M. CLARK: La semaine de 40 heures et de 5 jours.

M. HOWARD: Estimez-vous qu'une journée se compose de huit heures ou si vous avez une montre à arrêt?

M. CLARK: Monsieur le président, M. Howard le sait sans doute, il est très difficile de maintenir une horloge enregistreuse sur tous ces navires, surtout quand ils sont laissés à eux-mêmes et qu'il nous faut nous fier, et nous le faisons, aux hommes mêmes.

M. HOWARD: Estimez-vous qu'une journée de travail comprend huit heures ou bien acceptez-vous le nombre d'heures indiquées comme le nombre d'heures de travail?

M. CLARK: La semaine est de 40 heures.

M. HOWARD: Par conséquent, si la semaine de travail, en réalité, a été de 60 heures, comptez-vous uniquement 40 heures?

M. CLARK: Non. L'homme obtient du surtemps.

M. HOWARD: Vous compteriez 20 heures de surtemps?

M. CLARK: Oui.

M. HOWARD: Vous vous fonderiez sur les chiffres soumis?

M. CLARK: Oui.

M. HOWARD: Supposons que l'homme travaille une semaine 60 heures. Dans certains cas, il obtient un boni de 15 p. 100 de quoi?

M. CLARK: De son salaire mensuel, établi sur le nombre de jours consacrés au travail pendant le mois.

M. HOWARD: Oui?

M. CLARK: En réalité, monsieur Howard, il s'établit une moyenne, car, dans la plupart des cas, nous devons accepter le propre journal de navigation de l'homme relativement à ses heures de travail, durée et jours. La vérification est assez bien faite par le fonctionnaire des pêches de la région, de sorte qu'il s'exerce un certain contrôle qui évite assurément les abus.

M. HOWARD: Avez-vous une idée de la moyenne des heures qu'un de ces messieurs, à votre avis, consacre au travail, dans une semaine, par exemple, ou au cours d'une saison? Avez-vous pu faire des calculs?

M. CLARK: Je ne les ai pas sous la main, mais nous avons des registres. Pendant la saison, surtout pendant la période de pointe, le nombre est considérable. Beaucoup d'hommes en service sur les navires, surtout sur la côte ouest peuvent accumuler des congés compensatoires.

M. HOWARD: Et ils peuvent s'absenter du travail pendant un nombre d'heures égal au temps de travail supplémentaire accompli?

M. CLARK: Oui.

M. MCQUILLAN: Avez-vous de la difficulté à recruter les patrouilles des pêches à temps discontinu?

M. CLARK: Nous n'avons pas eu trop de difficulté. La saison desnière, il était un peu plus difficile de recruter des hommes compétents, car la plupart de ceux qui avaient eu des rapports avec les pêcheries l'année précédente s'intéressaient davantage à la pêche.

M. HOWARD: A-t-on jamais songé à augmenter le salaire de base de \$259?

M. CLARK: Le ministère du Travail s'occupe constamment d'étudier les salaires et il a sur place des gens qui s'assurent des salaires régnants pour des occupations semblables. Nous ne fixons pas le montant nous-mêmes; c'est le ministère du Travail qui le détermine.

M. HOWARD: Nous devons consulter le ministère du Travail.

M. PICKERSGILL: C'est là le type d'emploi qui dépend des salaires régnants?

M. CLARK: Il ne s'agit pas tant des salaires régnants que d'équipages de navires, de capitaines et de mécaniciens.

M. CROUSE: Ce sont des pêcheurs engagés par contrat d'affrètement. N'est-il pas possible de faire un arrangement en vertu duquel l'armateur pourrait passer un contrat avec le gouvernement fédéral, un contrat d'affrètement à tant par mois, et ensuite un arrangement avec le capitaine et l'armateur à l'égard des salaires si on décide de travailler un certain nombre d'heures? Un pêcheur peut travailler 60 heures par semaine. J'ai été témoin de certaines choses dans ce domaine. Un armateur quelquefois frète un navire, et l'équipage, à la demande du capitaine, qui poursuit des expériences, termine le travail le vendredi soir et est en congé le samedi et le dimanche et reprend le lundi. Les heures de travail dépendent purement d'une convention verbale entre le capitaine et l'équipage intéressé.

M. CLARK: Nous employons les deux modes. Parfois nous affrétons un navire non équipé, et en d'autres circonstances, un navire avec capitaine et équipage.

M. LÉGÈRE: Qu'advient-il de l'inspection du poisson frais lorsqu'un navire rentre à six heures du soir? Les inspecteurs font-ils du temps supplémentaire ou peuvent-ils refuser de faire l'inspection?

M. CLARK: Le problème ne s'est jamais présenté. Les fonctionnaires du ministère des Pêcheries consentent à travailler vingt-quatre heures par jour, y compris le sous-ministre.

M. DRYSDALE: Monsieur le président, je change un peu le sujet, mais je m'intéresse à la conservation du saumon, surtout du saumon de la Colombie-Britannique. Je crois qu'on a fait des recherches, l'an dernier, sur la migration du saumon de la Colombie-Britannique vers le Pacifique Nord. Je me demande si ces recherches continuent et si le ministère serait en mesure, à l'aide des données scientifiques dont il dispose, de tracer sur la carte la route que suit le saumon canadien au cours de sa migration.

LE PRÉSIDENT: La question relève du crédit 136.

M. DRYSDALE: Je m'abstiens, pour l'instant. J'aurai d'autres questions à poser au sujet de l'Union soviétique et de la ligne de conduite. Pouvez-vous m'assurer que je pourrai, la semaine prochaine, poser au ministère des questions sur la conservation?

LE PRÉSIDENT: Oui.

M. ROBICHAUD: Le sujet de la transplantation des gisements d'huîtres au Nouveau-Brunswick entre-t-il dans le service de la conservation?

LE PRÉSIDENT: Oui.

M. ROBICHAUD: J'aimerais avoir des détails sur le succès obtenu jusqu'à présent et savoir quels sont les projets du ministère pour la présente année financière.

M. CLARK: Monsieur le président, au sujet de la pêche aux huîtres sur le littoral de l'Atlantique, le Comité sait, je pense, qu'une épidémie a sévi, particulièrement dans la région huîtrière du Nouveau-Brunswick. C'était une véritable maladie qui a pratiquement détruit toutes les huîtres dans de nombreux cantonnements. La chose est très sérieuse. Nous avons commencé, il y a environ trois ans, à transplanter des huîtres, d'espèces résistant à la maladie, de l'île du Prince-Edouard aux régions éprouvées du Nouveau-Brunswick.

La situation, actuellement, est très bonne et encourageante. Les huîtres de la région avaient été pratiquement anéanties, mais les huîtres d'espèces résistantes transplantées de l'île du Prince-Edouard semblent actuellement se tirer d'affaires et, de fait, ont survécu. Nous ne sommes pas trop certains, cependant, car il faudra encore deux ou

trois ans avant que nous soyons vraiment sûrs qu'ils n'y a pas eu de mortalités. Toutefois, les perspectives sont très encourageantes.

Cette année, en 1959, nous transplanterons encore environ 4,000 barils d'huîtres, d'espèces résistant à la maladie, de l'île du Prince-Edouard aux terrains de pêche du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse.

M. ROBICHAUD: M. Clark pourrait-il nous dire à quels endroits s'appliquera le programme cette année?

M. CLARK: Je n'ai pas de liste à la main, mais il en existe une.

M. ROBICHAUD: Pourrions-nous avoir cette liste à la prochaine réunion?

M. CLARK: Oui.

M. ROBICHAUD: Si le gouvernement accordait plus d'argent au ministère, si les prévisions budgétaires pouvaient être relevées, le ministère serait-il prêt, à l'heure actuelle, en considération du succès obtenu jusqu'à ce jour, succès remarquable et encourageant, à dire qu'il serait souhaitable d'élargir le programme et d'amener des quantités supplémentaires d'huîtres afin d'établir l'industrie huître au Nouveau-Brunswick?

M. CLARK: Nous ne croyons pas, à l'heure actuelle, qu'une plus nombreuse transplantation remédierait mieux à la situation présente. L'actuelle quantité est le maximum dont nous puissions nous occuper aujourd'hui. Je ne crois pas que nous puissions accomplir davantage avant que nous en sachions plus. Quand nous serons assurés que les huîtres résistant à la maladie croissent, profitent et se reproduisent, alors, naturellement, nous ne ménagerons aucun effort pour faire les transplantations.

M. ROBICHAUD: En d'autres termes, le ministère n'a pas pris la résolution de clore son programme cette année?

M. CLARK: Non, monsieur. Eh bien, j'ai maintenant le détail des endroits où nous allons placer des huîtres cette année. Ce sont, Shippegan, baie Caraquet, baie Lamèque, port Miscou, baie Miramichi et les cantonnements du comté de Kent au Nouveau-Brunswick; en Nouvelle-Ecosse: Wallace-Malagash, port Caribou, port Pictou, Brule-Tatamagouche et le fond de Merigomish.

M. LÉGÈRE: Des huîtres pourraient-elles être transplantées sur la côte atlantique de la Nouvelle-Ecosse, par exemple, aux régions de Yarmouth et de Shelburne? Survivraient-elles?

M. CLARK: Je le suppose. Mais je n'ai pas la réponse technique.

M. LÉGÈRE: Je me demande si quelqu'un, ici, pourrait répondre?

M. CLARK: M. Pritchard, peut-être.

M. A. L. PRITCHARD (*directeur du Service de la conservation et de l'expansion, ministère des Pêcheries*): Nous avons eu quelques doutes au sujet de la survivance des huîtres dans cette région, car les eaux y sont quelque peu plus froides. Nous ne sommes pas certains que les huîtres du pays survivraient dans la région dont parle M. Légère.

Cependant, l'Office technique et scientifique des pêches du Canada poursuit des expériences avec une huître européenne pour voir si elle se nicherait dans un endroit comme celui-là. L'endroit dont vous parlez est près de Shelburne et de Yarmouth où l'eau est quelque peu plus froide que le degré normal.

M. LÉGÈRE: J'ai posé la question parce que, il y a vingt ans, nous avons amené des huîtres du Nouveau-Brunswick et les avons plantées dans les parages et que nous n'y avons pas retrouvé une coquille.

M. PRITCHARD: Il y en avait de bonnes qui les ont supplantées immédiatement.

M. CROUSE: A-t-on songé à étendre et à améliorer les gisements de crevettes que vous avez découverts? En parlant avec certaines gens de l'industrie, au cours des

récentes réunions du Conseil canadien des pêcheries, j'ai entendu dire qu'il sera peut-être nécessaire d'envoyer des bateaux au sud aussi loin que la Nouvelle-Orléans pour trouver des crevettes. Je sais qu'il y en a sur notre côte. Je me demande si vous avez pensé à multiplier les peuplements connus que nous avons déjà.

M. CLARK: Nous avons fait du travail en rapport avec la crevette, mais non pas, certes, aussi au sud que l'endroit dont vous avez parlé. Le programme que nous envisageons de réaliser au cours de la présente année financière, au large de nos côtes, n'est pas très étendu.

M. CROUSE: Je voulais dire que nos propres entreprises de navigation descendraient aussi loin que la Nouvelle-Orléans pour acheter des crevettes et les rapporteraient pour les soumettre à la transformation. Elles aimeraient savoir si de nouveaux projets se dessinent, qu'ils pourraient espérer voir se réaliser dans l'industrie de la pêche à la crevette, au large des côtes de la Nouvelle-Ecosse et de Terre-Neuve. Je pense qu'il y a des gisements près du détroit de Belle-Isle.

M. CLARK: Oui, nous avons découvert des fonds. Cependant, à ma connaissance en ce moment, ils ne représentent pas un volume très considérable, par rapport au commerce.

LE PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions sur ce deuxième groupe de crédits.

M. PICKERSGILL: Je ne crois pas que je devrais interroger M. Clark sur cette question des gardiens des pêcheries. J'aimerais poser mes questions au ministre. Je ne veux pas retarder l'étude de ces articles. Pouvez-vous me donner l'assurance que, lors de la venue du ministre, on ne m'empêchera pas de satisfaire ma curiosité, dans la mesure qui conviendra au ministre?

M. KEAYS: Pour en revenir au crédit 131 et aux inspecteurs du poisson dans la province de Québec, je vous demanderais: le ministère a-t-il l'intention d'ouvrir des bureaux principaux pour les inspecteurs à Gaspé, à Bonaventure et aux îles de la Madeleine?

M. CLARK: Oui. Nous aurons des bureaux régionaux.

M. KEAYS: Y aura-t-il des laboratoires à ces bureaux?

M. CLARK: Oui.

M. LÉGÈRE: Au sujet du crédit 132, «fonctionnement et entretien» signifie-t-il l'entretien de vos bateaux patrouilleurs des pêches et de votre matériel?

M. CLARK: Oui, monsieur.

M. LÉGÈRE: On m'a fait remarquer que tout le matériel employé dans ma région vient d'Halifax. Certaines pièces de matériel coûtent plus qu'il n'en coûterait de les acheter à l'endroit où le bateau est de service. J'ai deux cas à l'esprit.

M. CLARK: Monsieur le président, je ne suis pas au courant de ces cas particuliers, mais je dirai que nous suivons les règles ordinaires en demandant des soumissions. Nous choisissons la plus basse que nous puissions obtenir.

M. LÉGÈRE: Supposons qu'un bateau en marche frappe une bouée et endommage son hélice; vous ne pouvez demander des soumissions, en ce cas, parce que vous retiendriez trop longtemps le bateau. S'il faut vite ment une hélice, ira-t-on nécessairement chez le distributeur principal ou pourra-t-on acheter l'article sur place?

M. CLARK: Cela dépendrait des circonstances, je pense. S'il existe dans la région des facilités de réparation et qu'on y trouve du matériel, on achèterait celui-ci sur place, je pense.

Les crédits 131 à 134 inclus sont approuvés.

LE PRÉSIDENT: Messieurs, au début de la réunion, j'ai parlé de budgets supplémentaires, car je pensais qu'on en avait saisi le Comité. On me dit maintenant que ce n'est pas le cas.

Voulez-vous me permettre de rayer du compte rendu la mention faite antérieurement de budgets supplémentaires?

M. KEAYS: Je ne sais pas si ce à quoi je songe relève de ce crédit. Je veux parler de l'industrie du hareng fumé dans les îles de la Madeleine. On appelle le poisson «craquelot». L'industrie exporte 150,000 caisses de craquelot par année et obtient en retour environ \$2 la caisse, ce qui représente à peu près \$300,000. Pour une population de 12,000 âmes, la question a quelque importance.

Le coût de production, les dépenses pour le transport des récipients de la terre ferme et l'augmentation des frais de main-d'oeuvre ont placé ces gens pratiquement dans l'impossibilité de continuer à emballer le hareng fumé.

Comme vous le savez, le craquelot se vend aux pays à faible revenu, par exemple, à Haïti et à la République Dominicaine. Ils ne peuvent certainement pas payer plus de \$2 la caisse. Je ne suis pas certain que la question relève de ce crédit. Mais n'y aurait-il pas moyen d'aider ces gens par des subventions à l'égard des récipients dans lesquels on expédie le craquelot? On m'informe que les gros exportateurs de l'île ont l'intention d'interrompre la production du hareng ou craquelot, cette année, s'ils ne peuvent obtenir d'aide.

La somme de \$300,000 est importante, si on considère le chiffre de la population. Les gens ne peuvent plus, simplement, produire en retour des prix qu'ils obtiennent. Je crois qu'ils ont besoin de subsides.

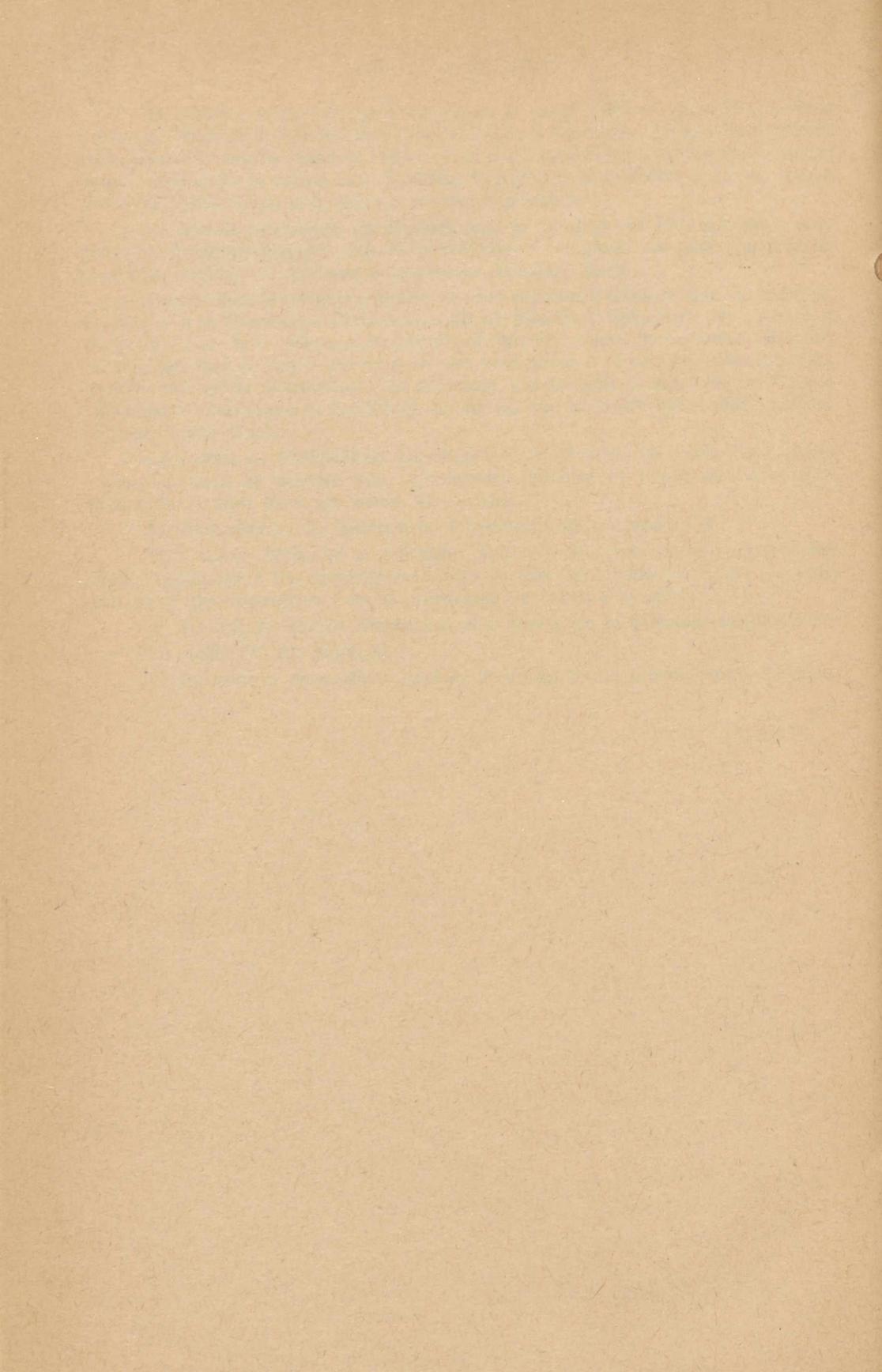
M. PICKERSGILL: La question ne relève-t-elle pas du crédit 139?

M. CLARK: Monsieur le président, nous n'avons dans notre budget aucun crédit s'appliquant à des subsides semblables à ceux dont parle M. Keays. Je crois qu'il serait plus régulier de faire la proposition au ministre lui-même.

M. KEAYS: Je voulais simplement être certain de la présenter quelque part. Le crédit 135 est approuvé.

LE PRÉSIDENT: Nous allons ajourner à demain matin, à neuf heures et demie.





CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-quatrième législature

1959

---

COMITÉ PERMANENT

# DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES

Président: M. ROLAND L. ENGLISH

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 3

---

BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES (1960) DU  
MINISTÈRE DES PÊCHERIES

---

SÉANCE DU VENDREDI 10 AVRIL

---

TÉMOINS:

L'honorable J. Angus MacLean, ministre des Pêcheries; M. G. R. Clark, sous-ministre; M. W. M. Sprules, adjoint spécial, et M. A. L. Pritchard, directeur du Service de conservation et d'expansion.

COMITÉ PERMANENT  
DE LA  
MARINE ET DES PÊCHERIES

Président: M. Roland L. English,

Vice-président: M. Albert DeB. McPhillips,

Messieurs:

Anderson	Howard	Murphy
Batten	Keays	Noble
Bourget	Legere	O'Leary
Browne (Vancouver- Kingsway)	Macdonald	Phillips
Carter	MacLellan	Pickersgill
Crouse	Matthews	Robichaud
Danforth	McGrath	Speakman
Drysdale	McLennan	Stefanson
Gillet	McQuillan	Stewart
Granger	McWilliam	Tucker—35
Grenier	Michaud	
	Morris	

(Quorum, 10)

Secrétaire du Comité,  
ANTONIO PLOUFFE.

## PROCÈS - VERBAL

Vendredi 10 avril 1959.

(4)

Le Comité permanent de la marine et des pêcheries se réunit aujourd'hui à 9 heures et demie du matin sous la présidence de M. Roland L. English.

Présent: MM. Anderson, Batten, Browne (Vancouver-Kingsway), Carter, Crouse, Danforth, Drysdale, English, Howard, Keays, Légère, Macdonald, (Kings), Matthews, McGrath, McLennan, McQuillan, McWilliam, O'Leary, Phillips, Pickersgill, Robichaud, Stefanson, Stewart et Tucker—24.

Aussi présents: Du ministère des Pêcheries: l'honorable J. Angus MacLean, ministre; M. Lowell A. S. Allen, adjoint exécutif; M. G. R. Clark, sous-ministre; M. S. V. Ozere, sous-ministre adjoint; M. W. M. Sprules, adjoint spécial du sous-ministre; M. J. L. Kask, président de l'Office technique et scientifique des pêches du Canada; M. J. J. Lamb, directeur du Service administratif; M. A. L. Pritchard, directeur du Service de la conservation et de l'expansion; MM. H. V. Dempsey, directeur du Service de l'inspection et de la consommation; H. C. L. Ransom, directeur exécutif de l'Office du soutien des prix des produits de la pêche; W. C. MacKenzie, directeur du Service de l'économique; L. S. Bradbury, directeur du Service d'expansion industrielle; T. H. Turner, directeur du Service des renseignements et de l'éducation; E. B. Young, directeur adjoint du Service de la conservation et de l'expansion; J. G. Carton, avocat du ministère; J. A. Albert, chef de la Direction des finances et des magasins; W. R. Hourston, chef de la Direction de l'expansion de la pisciculture; R. Hart et W. Snaith, du Service d'expansion industrielle; H. A. Wilson, membre de l'Office technique et scientifique; et O. C. Young, vice-président de l'Office technique des pêches du Canada.

Le Comité continue l'examen du Budget principal des dépenses du ministère des Pêcheries.

M. G. R. Clark, est appelé. Comme il l'avait promis à la dernière réunion, il fournit des renseignements supplémentaires au sujet des crédits 131 à 135—Services mobiles.

On l'interroge longuement sur la conservation du poisson, les migrations du saumon, la pêche dans les eaux territoriales, l'emploi occasionnel, etc.

M. Sprules donne des renseignements supplémentaires à l'aide d'une carte.

On interroge aussi M. Pritchard qui aide au sous-ministre à répondre à certaines questions techniques.

M. Clark cite des passages du no 24 du Canadian Fish Culturist, du mois de février. Des exemplaires de cette publication sont à la disposition des membres du Comité et leur sont distribués.

Les crédits 136 à 142—Crédits spéciaux—sont mis en délibération.

On commence l'étude du crédit 136.

A 11 heures, le témoignage de M. Clark n'étant pas terminé, le Comité s'ajourne au mardi 14 avril à 11 heures du matin.

Le secrétaire du Comité,  
ANTONIO PLOUFFE.



## TÉMOIGNAGES

Vendredi 10 avril 1959.

Le PRÉSIDENT: Bonjour, messieurs. Puisque nous sommes en nombre, nous allons nous mettre à l'étude du troisième groupe de crédits, qui porte le titre de "crédits spéciaux". Ce sont les crédits 136 à 142 inclusivement.

### CRÉDITS SPECIAUX

136. Quote-part des dépenses des commissions internationales, selon le détail des affectations .....	\$ 972,830
137. Service de boîte de Terre-Neuve .....	\$ 435,560
138. Extension de la propagande relative à la production et à la vente coopérative parmi les pêcheurs .....	\$ 90,000
139. Exécution de la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche .....	\$ 63,940
140. Subordonnement aux conditions prescrites par le gouverneur en conseil, paiement d'une aide financière aux producteurs de poisson salé, à l'égard des produits désignés par le gouverneur en conseil, à raison de 50 pour 100 du prix livré du sel employé dans leur production, y compris l'autorisation d'imputer les frais administratifs sur le crédit du présent Budget des dépenses qui vise les frais d'exécution de la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche .....	\$ 600,000
141. Aide à la construction de navires du genre petit chalutier ou palangrier subordonnement aux conditions que peut approuver le gouverneur en conseil .....	\$ 350,000
142. Aide à la construction d'établissements pour la congélation et l'entreposage de la boîte, subordonnement aux règlements établis par le gouverneur en conseil .....	\$ 30,000
Crédits non requis pour 1959-1960 .....	\$
	<hr/>
	\$2,542,330

M. DRYSDALE: Monsieur le président, il me semble que, lors de la dernière réunion, nous avons laissé de côté une ou deux questions qui relèvent du gouvernement. On nous a laissé entendre que le ministre, à son retour, pourrait y répondre. Puis-je poser maintenant une de ces questions?

Le PRÉSIDENT: Certainement; allez-y.

M. DRYSDALE: Il s'agit de la conservation, monsieur le ministre. Il y a une cinquantaine de chalutiers soviétiques qui se sont livrés à la pêche de fond dans la région de baie de Bristol, en Alaska. Peut-être ont-ils pris du flétan. On s'est beaucoup préoccupé de la question de conservation et je me demande si le ministre pourrait nous dire si le ministère a fait quelque chose pour se renseigner sur l'activité de ces chalutiers russes. De plus, a-t-on essayé d'entrer en contact avec les organismes russes compétents en la matière pour les inviter à collaborer au programme de conservation du flétan dans cette région?

M. J. ANGUS MACLEAN (Ministre des Pêcheries): Le ministère a obtenu certains renseignements sur les chalutiers russes qui pêchent actuellement dans la mer de Béring. Les rapports que nous avons reçus indiquent qu'il y aurait 42 chalutiers, 6 navires frigorifiques, un remorqueur et un bâtiment de transport. Comme vous le savez, la régie de la grande pêche ne peut s'exercer que par consentement mutuel et par traité; vous savez également que la Russie n'est pas signataire du traité relatif aux pêcheries du Pacifique-Nord. Les trois parties contractantes ont décidé que, en vertu de ce traité, chacune d'elles doit consulter les deux autres avant d'entreprendre quoi que ce soit à l'égard d'un autre pays, étranger au traité, dont les navires de pêche viendraient en contravention avec les prescriptions de la convention. Rien ne nous permet d'affirmer, jusqu'à présent, que cette flotille russe prend des espèces de poissons protégées par les traités en vigueur.

M. DRYSDALE: Comment pourriez-vous obtenir des preuves à ce sujet? Entretenez-vous des relations avec un organisme russe qui exerce les mêmes pouvoirs que votre ministère? Et cet organisme, le cas échéant, vous révélerait-il quelles sont les espèces de poissons que prennent les pêcheurs russes?

M. MACLEAN (Queens): Malheureusement, non. Mais le sous-ministre pourrait peut-être ajouter à ce que je viens de dire.

M. G. R. CLARK (Sous-ministre, ministère des Pêcheries): Comme le ministre l'a fait remarquer, nous sommes à la recherche de renseignements sur la pêche que pratiquent les chalutiers russes dans cette région. D'après ce que nous avons appris jusqu'à maintenant, ils ne prennent pas de poisson protégé par la convention.

M. DRYSDALE: Comment obtenez-vous vos renseignements?

M. CLARK: Ils viennent de plusieurs sources. Mais nous espérons avoir des rapports plus précis d'ici peu, car quelques navires canadiens et américains devaient pêcher le flétan dans ces eaux vers le premier avril; malheureusement, d'après leur derniers rapports, en raison du mauvais temps, ils n'étaient pas encore sur place à l'ouverture de la saison. Mais ce seraient là des renseignements puisés à la source par nos propres pêcheurs.

M. DRYSDALE: Puis-je poser au ministre une question hypothétique?

M. HOWARD: Vous aurez droit à une réponse hypothétique.

M. DRYSDALE: A supposer que vous vous aperceviez qu'ils prennent du flétan dans ce territoire de pêche, va-t-on, de concert avec les autres parties intéressées, faire des démarches auprès des Russes pour tenter de les intéresser à la conservation?

M. MACLEAN (Queens): Le gouvernement canadien, de sa seule autorité, ne le fera pas; mais les signataires du traité en vigueur décideront entre eux de la meilleure attitude à prendre dans les circonstances.

M. HOWARD: Cette question est liée d'assez près au crédit 136, puisque ce crédit comprend les contributions que nous versons aux commissions internationales. Mais, pendant que nous y sommes, il n'y aurait pas d'objection, je suppose, à ce que nous entrions un peu plus avant dans le détail de la question. Comme la Russie n'est pas signataire du Traité des pê-

cheries du Pacifique-Nord, qui lie le Canada, les Etats-Unis et le Japon, sa flotte pourrait très bien pêcher d'autre poisson que du flétan et même prendre du saumon dans le Pacifique-Nord, c'est-à-dire du saumon canadien ou du saumon provenant des eaux canadiennes dans un territoire qui, à l'heure actuelle, est interdit au Japon, par exemple. Est-ce que cela serait possible?

M. MACLEAN (Queens): C'est tout à fait possible. Certains ont l'air de penser, que, du point de vue de la pêche, le Pacifique-Nord est strictement réservé, dans le cas particulier qui nous occupe, au Canada, aux Etats-Unis et au Japon; qu'on en a, pour ainsi dire, délimité une partie et que personne n'a droit de pénétrer dans ce territoire. Bien entendu, il n'en est rien. Tout pays peut pêcher librement n'importe où en dehors des eaux territoriales des autres pays. Toute restriction à ce sujet ne peut qu'être le fruit d'une entente mutuelle. On n'accepte habituellement de telles restrictions que si elles présentent des compensations ou avantages mutuels pour tous les pays qui pêchent dans une zone particulière.

Il y a beaucoup plus de pays intéressés aux pêcheries du Nord-Ouest de l'Atlantique, et la plupart font partie de la Commission internationale des pêcheries du Nord-Ouest Atlantique. Mais ils en font partie de leur plein gré. Depuis deux ans, L'URSS et l'Allemagne de l'Ouest, je crois, sont devenues membres. Ce sont les deux derniers membres. Il est aussi possible que la Pologne se joigne au groupe. Evidemment, la Russie est aussi signataire de la convention relative aux loutres d'Europe et de la convention relative à la pêche à la baleine. Il y a donc trois commissions dont le Canada et la Russie sont membres ensemble. Mais il faut se souvenir que là où il n'existe pas de traité, un pays n'a autorité que sur la pêche dans ses eaux territoriales. Si on rescindait le traité relatif aux pêcheries du Pacifique-Nord ou si les pays qui font partie de l'entente cessaient d'y appartenir après en avoir donné avis en bonne et due forme, n'importe qui pourrait venir pêcher jusqu'à trois milles de la côte ouest du Canada.

M. HOWARD: Je suis persuadé que les difficultés ne manqueront pas de surgir, en particulier avec la Russie dans le cas particulier, parce qu'elle a des navires juste au nord de la région où nos saumons s'entremêlent. Mais il y a, dans cette partie du monde, d'autres pays qui peuvent, à l'avenir, devenir une menace. La Chine est un de ces pays. En refusant de collaborer à un traité relatif à la pêche du saumon en haute mer, le gouvernement chinois peut causer la ruine de nos montées de saumons pour peu que la pêche soit intensive dans les régions d'entremêlage. Nos bancs seraient dépeuplés ou disséminés et cela empêcherait nos saumons de retourner aux frayères. S'il en est ainsi, il me semble qu'on devrait entreprendre de très sérieux pourparlers avec les autres pays pour essayer de régir certaines régions de façon satisfaisante pour tout le monde en y interdisant la pêche.

M. MACLEAN (Queens): Oui. Je crois qu'on peut dire que le Canada a fait preuve d'initiative en encourageant les traités internationaux pour la conservation des poissons pêchés par plus d'un pays. Et il va continuer; mais, comme c'est là une question plus ou moins hypothétique en ce moment, il est difficile d'y apporter une réponse précise, de dire ce qu'on devrait ou pourrait faire dans telles ou telles circonstances. Le cas ne s'est pas encore produit, mais nous savons très bien qu'il peut se présenter.

M. HOWARD: Possédons-nous des renseignements sur la flotte de pêche de la Chine et sur son rayon d'action?

M. MACLEAN (Queens): Je n'en ai pas, personnellement, mais je ne pense pas que cette flotte soit très importante.

M. DRYSDALE: Dans le même domaine, avez-vous une idée de l'importance de la flotte russe qui pourrait se livrer à la pêche au saumon au milieu de l'océan Pacifique? Combien de navires la Russie pourrait-elle armer à cette fin?

M. MACLEAN (Queens): Nous ne sommes pas trop bien renseignés à ce sujet.

M. DRYSDALE: Avez-vous quelque raison de penser que les Russes pourraient aller pêcher dans cette région d'ici un an ou deux?

M. MACLEAN (Queens): Non, pas pour ce qui est du saumon. Mais la Russie, comme beaucoup d'autres pays, ne nous prévient pas de ses intentions.

M. DRYSDALE: Connaissez-vous à peu près la prise de saumon de la Russie depuis un an ou deux, par exemple?

M. MACLEAN (Queens): Je n'ai pas les chiffres sous les yeux en ce moment, mais je crois qu'on considère la Russie comme le quatrième producteur de saumon du monde. Je ne peux pas, cependant, citer de chiffres comparatifs.

M. DRYSDALE: Croyez-vous qu'on puisse en déduire un intérêt éventuel de sa part dans le Pacifique?

M. MACLEAN (Queens): Les navires russes ne se sont jamais aventurés à pêcher le saumon en haute mer, mais ils pêchent plutôt au large de la côte russe du Pacifique. Ils ont là plusieurs rivières à saumon et se livrent à une pêche intensive, comparable à celle que nous faisons dans la rivière Fraser, le long de notre côte ouest.

M. DRYSDALE: Ne pensez-vous pas que, grâce au nouveau matériel dont ils disposent, les Russes pourraient du jour au lendemain, se mettre à la pêche en eaux profondes, comme les Japonais?

M. MACLEAN (Queens): Ils ne nous tiennent pas au courant de ce qu'ils entendent faire, mais les bancs de saumon qui bordent leurs côtes suffisent peut-être à leurs besoins. Il peuvent évidemment avoir d'autres desseins.

M. DRYSDALE: Si on me le permet, je vais aborder un autre aspect du sujet; les recherches sur le saumon et surtout sur le saumon sockeye. Si je suis bien informé, on a fait des recherches sur l'entremêlage quelque part dans le Pacifique central. Je ne connais pas l'ampleur de ces recherches et je ne sais pas qui les a faites. Votre ministère serait-il en mesure, maintenant, de nous montrer, par exemple, un tracé précis de l'itinéraire suivi par le saumon sockeye dans ses migrations?

M. MACLEAN (Queens): Je pourrais vous donner une réponse générale, mais il est préférable que je laisse la parole à quelqu'un qui saura vous donner de plus amples renseignements à ce sujet. Peut-être que

M. Clark, ou, s'il le désire, un autre fonctionnaire de son choix pourrait répondre à votre question.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Clark, M. McQuillan a posé une autre question qui est demeurée sans réponse.

M. CROUSE: J'en ai posé une, moi aussi.

M. DRYSDALE: Va-t-on répondre à la mienne?

M. MACLEAN (Queens): Nous ferions bien de commencer par celle-ci.

M. DRYSDALE: Je ne veux pas qu'on passe mon tour.

M. CLARK: Monsieur le président, je vais d'abord traiter de la question qui se rapporte aux pêcheries du Pacifique-Nord. L'an dernier, pendant l'examen du budget de ce ministère par le Comité nous avons fait un exposé détaillé en insistant particulièrement sur l'étendue du territoire dont il est question. Je suppose que la plupart d'entre vous, messieurs, se souviennent qu'il s'agit d'une portion extrêmement vaste du Pacifique-Nord.

Le Canada, le Japon et les Etats-Unis poursuivent en collaboration depuis 1955, un vaste programme de recherches dans le domaine des pêcheries. Ce programme couvre le nord de l'océan Pacifique, du 40 au 60 de latitude nord et de la côte asiatique du Japon et la péninsule de Kamchatka à la côte nord-américaine. On a recueilli des observations sur l'océanographie: courants, température, salinité, oxygène dissous, phosphate inorganique, plancton. On en a recueilli aussi sur l'aspect biologique de l'ichtyologie: localisation du saumon au moyen de la pêche expérimentale, étiquetage, identification des parasites, études sur le sérum sanguin, anatomie du squelette, structure des écailles études alimentaires, âge, maturité, croissance, répartition en profondeur et migrations saisonnières.

Le Japon a employé deux ou trois navires à faire des recherches dans cette partie de l'océan en concentrant ses études sur la zone qui s'étend entre la côte asiatique et les approches du 165ème degré de longitude ouest. Les Etats-Unis ont employé de trois à cinq bâtiments à explorer la zone qui va du 175 est à la côte nord-américaine, en s'attardant surtout à la chaîne aléoutienne et au sud du détroit de Béring. Le Canada a employé deux navires de recherches qui ont concentré leurs efforts dans le golfe d'Alaska, du 155ème degré de longitude ouest à la côte nord-américaine.

Il faut se souvenir que ce programme est coordonné, ce qui évite tout malentendu entre les trois pays. Tous les renseignements recueillis sont réunis et étudiés par des spécialistes des trois pays, qui rédigent leurs rapports et les font parvenir à la commission. On peut ainsi obtenir un rapport d'ensemble qui résume les résultats de l'entreprise.

Les principales contributions du Canada à ce programme coordonné sont: une analyse détaillée des conditions océanographiques dans la section nord-est du Pacifique; la classification des parasites révélateurs permettant d'identifier le saumon d'Asie et celui d'Amérique du Nord; l'étude de la structure du squelette du saumon du Pacifique, d'où qu'il vienne; l'étude des écailles pour identifier les réserves de saumon et l'observation des habitudes et de la migration des saumoneaux quand ils entrent dans l'océan.

Chacun des trois pays s'est spécialisé dans certains domaines de ces recherches d'ensemble et les trois pays ont échangé entre eux les spécimens et les renseignements recueillis.

Voici les principaux résultats obtenus jusqu'à présent. On trouve très peu de saumon en pleine mer au sud du 50<sup>ème</sup> degré de latitude nord. Les saumons se rassemblent surtout le long des côtes asiatique et nord-américaine, jusqu'au 40<sup>ème</sup> degré de latitude nord en fin d'été, alors qu'ils approchent de leurs frayères respectives. Au début de l'été, on les trouve surtout le long de la chaîne aléoutienne et dans le golfe d'Alaska. C'est dans une vaste zone, s'étendant entre le 170<sup>ème</sup> degré de longitude est et le 165<sup>ème</sup> degré de longitude ouest que les saumons d'origine asiatique et nord-américaine (Alaska) s'entremêlent. Ces données varient un petit peu avec les années, les saisons et les espèces (saumon sockeye, saumon rose, saumon chien). On a étiqueté des milliers de saumons dans le centre du Pacifique-Nord, mais on n'a pas enregistré de retour dans les cours d'eau canadien. Dans ces cours d'eau, on a seulement retrouvé des saumons étiquetés dans le golfe d'Alaska à quelques centaines de milles, tout au plus, de la côte canadienne.

On arrive donc à la conclusion suivante: les saumons canadiens ne s'en vont pas assez loin au nord ou à l'ouest pour pénétrer dans les régions de pêche hauturière.

Nous allons pouvoir fournir des renseignements détaillés sur cette question, monsieur le président. Le plus facile, ce serait de demander à M. Sprules de nous montrer cela sur une carte, si le Comité y consent.

M. DRYSDALE: Juste une question avant qu'il commence. Serait-il possible d'annexer au compte rendu un graphique qui illustrerait ces données? Est-ce que M. Sprules pourrait en préparer un?

M. W. M. SPRULES (Adjoint spécial du sous-ministre, ministère des Pêcheries:.) Je m'excuse, monsieur le président, mais il n'est pas facile de réunir en un seul graphique toutes les données que nous avons recueillies jusqu'ici sur les pêcheries du Pacifique-Nord. Il faudrait un graphique séparé pour chaque espèce et d'autres graphiques pour les renseignements relatifs à l'étiquetage, à la présence de parasites, aux genres d'écaillés et ainsi de suite. Ce n'est pas que je me refuse à entreprendre ce travail, mais il faudrait 15 ou 20 graphiques pour vous mettre au courant de tout le travail accompli.

L'exposé de M. Clark résume bien les résultats de nos recherches. (A partir d'ici, M. Sprules désigne les points dont il parle sur une carte du Pacifique-Nord.)

Vous voyez ici la côte nord-américaine, et, dans ce petit coin la Colombie-Britannique, la région de l'Alaska, les îles aléoutiennes, le Kamchatka et le Japon. Les navires de recherche du Japon ont étudié la zone qui s'étend entre le 40<sup>ème</sup> et le 60<sup>ème</sup> degré de latitude nord, soit d'ici à cet endroit, à peu près. Leur rayon d'action va de la côte asiatique jusqu'à un point un peu au delà de la ligne fixée par le traité, qui est le 175<sup>ème</sup> degré de longitude ouest. Les navires américains ont chevauché: ils ont commencé leur travail un peu du côté asiatique, aux environs du 175<sup>ème</sup> degré de longitude ouest, et, de là, ils sont venus jusqu'à la côte nord-améri-

caine sans quitter la mer de Béring. Ils ont aussi suivi les côtes nord et sud des Aléoutiennes. Nos navires à nous se sont chargés de ce grand secteur du golfe d'Alaska, entre le 155ème degré de longitude ouest et la côte, et du 40ème degré de latitude nord jusqu'à la terre ferme de l'Alaska.

Nous avons échangé tous les renseignements accumulés au cours ce de programme. Les bancs de saumon sockeye, qui, je pense, vous intéressent particulièrement, suivent les Aléoutiennes, et, au début de l'été, les saumons adultes s'entassent littéralement le long de la côte sud de la chaîne aléoutienne. Puis ils se dirigent, entre les îles, vers la zone d'entremêlage, après quoi un mouvement général les conduit vers la côte de l'Alaska, à la baie de Bristol.

Nous avons étiqueté au moins 50,000 saumons dans cette région, jusqu'à l'île Kodiak et on ne nous a jamais renvoyé d'étiquette de saumon sockeye de l'est de l'île Kodiak. Dans le sud-est du golfe d'Alaska, on nous a signalé un seul saumon chien étiqueté dans les îles extérieures. En d'autres termes, tous les saumons roses ou sockeye étiquetés aux alentours du 155ème degré de longitude ouest ont toujours été retrouvés à l'ouest de la zone d'étiquetage.

Je crois que nous pouvons dire que, jusqu'à maintenant, si nous avons étiqueté quelques poissons de Colombie-Britannique, nous n'en avons pas étiqueter beaucoup.

A faible distance de la côte nord-américaine, au sud-est du golfe d'Alaska ou près des îles Reine-Charlotte, toutes les étiquettes que nous récupérons viennent des cours d'eau du nord de la Colombie-Britannique ou de la rivière Fraser. Jusqu'à présent, tout l'étiquetage s'est fait à quelques centaines de milles, tout au plus, de la côte, dans cette région.

D'après le genre d'écaillés, nous pouvons maintenant identifier certaines espèces de saumon. Grâce à cette méthode, nous avons cru constater que, au début de la saison de l'an dernier, les poissons pris dans la partie centrale du golfe d'Alaska faisaient partie des grands bancs qui avaient remonté la rivière Adams. Cette observation ne provient pas de l'étiquetage mais d'une autre méthode qui n'est pas aussi sûre. Rien ne prouve que le poisson de Colombie-Britannique s'éloigne systématiquement d'une zone côtière relativement étroite du golfe d'Alaska. Apparemment, il demeure tout le temps assez près de son point d'origine.

Il n'y a presque pas de saumon en été dans le centre du Pacifique au sud du 50ème degré de latitude nord. Il y en a un peu, dès la fin de l'hiver ou le début du printemps, à partir du 40ème degré de latitude nord jusqu'au 60ème degré. Ces poissons se dirigent vers le nord et vont se masser à proximité des îles aléoutiennes par la suite, ils se dirigent vers les côtes asiatique et nord-américaine où se trouvent leurs frayères respectives.

M. DRYSDALE: A-t-on fait des recherches entre le 155ème degré et le 175ème degré de longitude ouest? Le Canada ne franchit pas le 155ème degré?

M. SPRULES: Non; mais les Américains vont de la côte nord-américaine jusqu'au 175ème degré de longitude est. C'est-à-dire qu'ils chevauchent, entre le 155ème et le 175ème degré de longitude ouest.

M. DRYSDALE: Mais au sud, là où vous avez montré le Pacifique-Nord, quelqu'un a-t-il fait des recherches sur cette région d'entremêlage, et qui?

M. SPRULES: L'entremêlage a peu d'importance dans cette région. Je viens de dire qu'on n'y trouve presque pas de saumon.

M. DRYSDALE. Vous avez dit qu'il y en avait au printemps.

M. SPRULES: C'est exact; et le Japon a procédé à de la pêche expérimentale entre le 40ème et le 60ème degré de latitude nord, jusque dans la mer de Béring. Ils ont pris quelques saumons dans les eaux du sud. Les Etats-Unis ont travaillé du 175ème degré de longitude est jusqu'à la côte américaine, entre le 40ème et le 60ème degré de latitude nord. Au tout début du printemps, ils ont trouvé quelques rares saumons. Le Canada s'est chargé du secteur qui s'étend de la côte de l'Alaska au 60ème degré de latitude nord, dans le golfe d'Alaska, jusqu'au 40ème degré est nous n'avons aussi trouvé que quelques rares saumons dans les eaux cotières du sud. Les trois parties du programme ont chevauché un peu les unes sur les autres; mais, une fois que la première grande enquête, du 40ème degré de latitude nord en montant nous eut révélé qu'il y avait peu de saumon au sud du 50ème degré, nous avons concentré nos efforts sur les itinéraires des migrations et sur les régions du nord où se trouvent les grands bancs.

M. DRYSDALE: Pourriez-vous, par exemple, nous indiquer le trajet migratoire à peu près régulier du sockeye de la rivière Fraser, d'après les renseignements dont vous disposez, ou ces renseignements sont-ils encore insuffisants?

M. SPRULES: Je dois vous dire que nous n'avons pas encore pu déterminer exactement les limites extérieures du trajet migratoire du saumon sockeye de la Colombie-Britannique. Nous avons étiqueté beaucoup de jeunes saumoneaux pour trouver leur destination quand ils quittent leur rivière d'origine. Chaque fois, on les a trouvés au nord et un peu à l'ouest de leur rivière de départ.

A propos des poissons qui sortent de nos rivières—et notre côte est longue—la direction générale semble être vers le nord et un peu à l'ouest de la rivière de départ. L'étiquetage des saumons adultes nous a montré que le poisson de la côte sud-est de l'Alaska, du nord de la Colombie-Britannique et de l'ouest des îles Reine-Charlotte se dirige toujours vers le sud à la fin de l'été et à l'automne. Voici donc ce qui se passe. Pendant que les adultes retournent au sud, les jeunes vont au nord et à l'ouest. De plus, il n'y a pas de quantité considérable de saumon en pleine mer, aux alentours du 40ème degré de latitude nord; enfin, on n'a jamais retrouvé dans les cours d'eau canadiens des poissons étiquetés le long des Aléoutiennes ou du côté de l'île Kodiak.

M. DRYSDALE: Faites-vous un étiquetage considérable? Combien de poissons marquez-vous au cours d'une saison?

M. SPRULES: Il y en a à peu près 20,000 d'étiquetés.

M. DRYSDALE: Ceci comprend tous les saumons, saumoneaux et autres?

M. SPRULES: Non; c'est seulement l'étiquetage en haute mer. Les saumoneaux font l'objet d'une entreprise tout à fait distincte.

M. DRYSDALE: Vous avez entrepris d'étiqueter le saumon sockeye en vue de déterminer l'importance de la montée canadienne, ou, plus exactement de la montée en Colombie-Britannique. Combien d'étiquetage avez-vous fait à cette fin?

M. SPRULES: Nous étiquetons très peu de sockeye adulte que nous croyons venir de Colombie-Britannique.

M. DRYSDALE: Je ne cherche pas à vous embarrasser, mais vous ne pouvez pas nous donner de chiffres précis quant à la montée du saumon.

M. SPRULES: Au début de mes observations, monsieur le président, j'ai bien spécifié que nous ne pouvions, à l'heure actuelle, être catégoriques à ce sujet. Mais nous savions déjà qu'il y a plusieurs secteurs où on ne trouve pas ce saumon. Tout en étant négatif, ce renseignement est précieux pour les hommes de science.

M. DRYSDALE: Faites-vous quelque chose pour vérifier cela d'un point de vue positif plutôt que négatif?

M. SPRULES: Non. Pour le moment, il n'est pas question de nous lancer sérieusement dans l'étiquetage de saumons adultes dans la section est du golfe d'Alaska avec l'espérance que ces poissons remonteront les cours d'eau canadiens.

M. DRYSDALE: En fin de compte, votre théorie est essentiellement négative en ce sens que vous n'êtes pas satisfaits de ce que les Américains ont trouvé au sujet de leurs 50,000 saumons de l'Atlantique.

M. SPRULES: Nous ne prenons pas les conclusions des Américains pour acquises. Nous analysons leurs données, celles des Japonais et les nôtres. Mais notre part du programme de recherches dans le Pacifique-Nord ne comprend pas le genre de recherches dont on vient de parler. Notre temps est entièrement consacré à d'autres recherches que nous avons acceptées comme notre contribution au programme d'ensemble.

M. HOWARD: La ligne fixée par le traité, dont vous venez de parler, est-elle le 175ème méridien ouest?

M. SPRULES: Oui, le 175ème degré de longitude ouest.

M. HOWARD: Est-ce que, comme je le crois, la dernière réunion de la commission a eu lieu au Japon l'automne dernier?

M. SPRULES: Oui, monsieur le président.

M. HOWARD: Et à cette réunion, les Etats-Unis ont demandé de déplacer cette ligne provisoire. Où voulaient-ils qu'elle soit fixée et quelles étaient leurs raisons pour ce changement?

M. SPRULES: La commission avait décidé d'un commun accord que cette ligne provisoire serait le 175ème degré de longitude ouest, et les Américains demandent maintenant que ce soit le 170ème degré de longitude est, que voici. C'est une différence de 15 degrés. D'après nos recherches, 170 degrés de longitude est le point le plus à l'ouest où l'on a

jamais pris du poisson venant, apparemment, de la région de la baie de Bristol. C'est dont la limite extrême qui englobe tout.

M. HOWARD: Si je comprends bien la question, le but de leur proposition est de s'assurer que le Japon ne pêchera pas au-delà du 170ème degré est, c'est-à-dire qu'il n'attrapera pas de saumon de l'Alaska. Est-ce exact?

M. SPRULES: Oui, ça revient à cela, monsieur le président.

M. HOWARD: Connaissez-vous l'attitude du Canada à ce sujet?

M. SPRULES: Je crois, monsieur le président, qu'il vaudrait mieux laisser au commissaire le soin de répondre à cette question.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Sprules, d'avoir fourni ces renseignements au Comité et au public.

M. HOWARD: Quelle a été l'attitude du Canada quand les Etats-Unis ont demandé qu'on recule la limite jusqu'au 170ème degré de longitude est? Et pourquoi avons-nous pris cette attitude? Je suppose que rien n'est changé et que la limite demeure au 175ème degré ouest?

M. CLARK: A sa dernière réunion, à Tokyo, à l'automne dernier, la Commission internationale du Pacifique-Nord n'a pris aucune décision quant à un changement vers l'est ou vers l'ouest. M. Sprules a omis de dire que nous avons trouvé dans cette région une forte quantité de saumon d'origine asiatique, surtout du saumon rose, qui vient jusque dans l'est du Pacifique. Il y a donc là une vaste zone d'entremêlage des espèces de la côte est et de la côte ouest du Pacifique.

Je vais maintenant répondre à votre question sur l'attitude du Canada à la réunion annuelle de la commission, l'automne dernier. Après avoir étudié les renseignements proposés, nous avons estimé que le témoignage des Américains n'était pas assez concluant pour justifier un déplacement de la ligne de démarcation aussi loin vers l'ouest qu'ils le désiraient. En effet, le traité spécifie que les renseignements doivent s'appuyer sur des faits d'intérêt scientifique. Nous avons conclu que les arguments scientifiques étaient insuffisants pour justifier un déplacement vers l'est ou vers l'ouest.

A ce propos, monsieur le président, je puis ajouter que le Canada a soumis une proposition que les membres de la commission ont acceptée à l'unanimité. Si vous le permettez, je vais en donner lecture.

... Ayant pris connaissance des recherches scientifiques effectuées jusqu'à maintenant et publiés dans les rapports du comité de biologie et de recherche et en vue de se conformer à l'objectif que la commission s'est proposé, soit la conservation des ressources piscicoles du Pacifique-Nord, objectif formulé dans le texte de la Convention internationale pour la pêche hauturière dans le Pacifique-Nord, le comité spécial du protocole... (C'est le comité qui, dans le cadre du traité s'occupe de la ligne de démarcation)—

propose que la Commission internationale des pêcheries du Pacifique-Nord demande respectueusement aux gouvernements des pays signataires de tenir compte, dans la rédaction des règlements de pê-

che qu'il adopteront à l'avenir, de la protection des ressources piscicoles dans les régions qui intéressent toutes les parties contractantes.

C'est ainsi que se termine la motion. Il faut comprendre que la Commission internationale des pêcheries du Pacifique-Nord n'a pas le pouvoir d'établir des règlements; elle ne peut qu'exprimer des vœux. Elle a donc fortement recommandé aux parties contractantes d'accorder une attention particulière aux besoins de la conservation dans la région d'entremêlement, lorsqu'il s'agit d'édicter des règlements de pêche.

M. HOWARD: N'est-il pas vrai que les navires de pêche japonais ne peuvent s'aventurer à l'est du 175<sup>e</sup> degré de longitude ouest et que les vaisseaux américains et canadiens de pêche ne peuvent naviguer à l'ouest de ce méridien?

M. CLARK: Au contraire, le traité spécifie qu'aucune restriction n'empêchera les navires de pêche américains et canadiens de pénétrer dans la région occidentale du Pacifique.

M. HOWARD: Je ne sais si ma question va vous paraître logique du point de vue scientifique, mais je voudrais demander si on a pensé à prohiber la pêche par traité dans la région d'entremêlement. La capture du poisson immature dans cette région n'aurait-elle pas pour effet de décimer les remontées de saumon de l'un ou de l'autre pays?

M. CLARK: Vous touchez au noeud du problème. La ligne provisoire a été fixée d'un commun accord précisément pour séparer les stocks de poisson qui fraient du côté de l'Amérique du Nord dans le Pacifique et ceux qui fraient du côté de l'Asie.

M. HOWARD: C'est bien cela; il ne s'agit donc pas d'une ligne de démarcation, mais bien d'une région circonscrite?

M. CLARK: Oui. Il y a longtemps qu'on étudie cette question et elle a été discutée à plusieurs reprises.

M. DRYSDALE: Pourquoi le Canada ne va-t-il jamais au delà de 150<sup>e</sup> degré ouest?

M. CLARK: Il faut faire une petite distinction ici; nous ne faisons pas de pêche commerciale au delà du 150<sup>e</sup> degré, mais rien ne nous empêche de franchir ce méridien.

M. DRYSDALE: Je comprends bien cela, mais je constate que les recherches du Canada n'ont pas été poursuivies jusque là. Pourquoi n'ont-elles pas été poussées plus loin?

M. CLARK: A cause du coût, surtout; le manque de fonds et de personnel compétent nous empêche de patrouiller tout le Pacifique-Nord. Pour accomplir ce travail, il nous faudrait des fonds et un personnel suffisants.

M. CROUSE: Pourriez-vous nous expliquer la raison des augmentations qui apparaissent au crédit 136? Dans un cas, un montant de 230,000 est porté à \$260,650 et, dans l'autre cas, un montant de \$470,000 est porté à \$535,000?

M. PICKERSGILL: Je croyais, monsieur le président, que nous ne pas-

serions au crédit 136 qu'après avoir obtenu la réponse aux questions qui ont été réservées hier.

Le PRÉSIDENT: M. McQuillan a posé une question et M. Clark se fera un plaisir d'y répondre sur-le-champ.

M. CLARK: Au cours de la discussion sur le crédit 132, hier, nous avons parlé de la vaporisation contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Je crois que M. McQuillan a demandé quels étaient les effets de cette vaporisation sur le poisson de la Colombie-Britannique. Le ministère a justement publié là-dessus une brochure que nous venons de recevoir. Je crois, monsieur le président, qu'il contient tous les renseignements qui pourraient intéresser M. McQuillan. Il s'agit du numéro de février du "Canadian Fish Culturist"; il contient quatre articles sur la vaporisation des forêts à l'aide d'insecticides.

Permettez-moi de répondre sommairement à M. McQuillan. A la mi-juin 1957, on a mis sur pied un programme de vaporisation aérienne en vue d'arroser 155,000 acres de forêts dans le secteur nord de l'île de Vancouver, afin d'enrayer une invasion de tordeuse à tête noire. La formule de vaporisation se composait d'une livre de DDT dissoute dans un solvant et additionnée d'une émulsion d'un gallon américain d'huile diesel. La vaporisation s'est faite au rythme d'un gallon américain par acre.

Les dommages causés au poisson et aux plantes et insectes aquatiques dont il se nourrit ont été évalués dans les cours d'eau principaux. Dans quatre de ceux-ci, les dommages étaient considérables. On a constaté que l'insecticide avait surtout détruit le fretin du saumon coho, la truite steelhead d'un an et peut-être aussi des alevins de truite ou de steelhead.

Dans les quatre cours d'eau pollués par la vaporisation, la progéniture de l'échappée de 1956, évaluée à 43,000 saumons adultes et à plusieurs milliers de jeunes truites et de steelheads, a été pratiquement anéantie.

La perte des insectes aquatiques détruits par la vaporisation a eu pour résultat la destruction du fretin de coho; la productivité de plusieurs cours d'eau ne reprendra son cours normal que dans deux ans environ.

Une série de prélèvements biologiques a été entreprise à la station de Nanaïmo du Conseil des recherches sur les pêcheries du Canada. Les analyses indiquent que la formule de concentration non-toxique qui a servi à ce programme d'insecticide devait être de 0.05 parties pour un million. Cependant, dans quatre stations d'épreuves, les analyses de l'eau de la région ont démontré que des concentrations toxiques de DDT persistaient encore trois jours après la vaporisation.

M. McQUILLIAM: Il semble, d'après votre sommaire, qu'il ne s'agit là que d'une perturbation temporaire sur les stocks de poisson et que tout reprendra une allure normale dans deux ou trois ans.

M. CLARK: Nous l'espérons.

M. McQUILLAN: Vous avez des raisons de l'espérer?

M. CLARK: Nous ne pouvons que l'espérer.

M. PICKERSGILL: J'avais une question à poser hier, mais je me suis abstenu parce que le ministre était absent. Je sais qu'il en comprendrait particulièrement la portée, car il est certainement au courant. Depuis j'ai examiné le détail de la page 201, mais il m'a été impossible d'y trouver une seule description d'un surveillant de pêcheries. J'avoue que je n'ai jamais pu saisir la différence qu'il y a entre un surveillant et un gardien de pêcheries. Les techniciens du ministère seront peut-être en mesure de me l'expliquer et de me dire où on peut trouver ces surveillants, car il me faut ce renseignement avant que je puisse poser ma question.

M. MACLEAN (Queens): Je vais vous l'expliquer. Les gardiens sont des fonctionnaires recrutés par la Commission du service civil; ceux que vous appelez des surveillants sont aussi des gardiens, mais ce sont des employés intermittents et ils sont ainsi désigné au Budget des dépenses.

M. PICKERSGILL: Je n'y trouve de surveillants nulle part et je me demande si on a aboli ces postes depuis l'année dernière.

M. MACLEAN (Queens): Ils apparaissent au poste "emplois intermittents et autres", je crois.

M. PICKERSGILL: Je n'ai pas fait une étude très poussée des détails, je me suis contenté de parcourir la liste, mais sans trouver nulle part le mot surveillant.

M. McWILLIAM: On a peut-être aboli l'emploi.

M. MACLEAN (Queens): Vers le milieu de la page 202, vous remarquerez le poste "emplois intermittents et autres". Le montant au regard de ce poste est de \$535,500.

M. PICKERSGILL: On ne mentionne pas le nombre d'emplois?

M. MACLEAN (Queens): Non.

M. PICKERSGILL: En d'autres termes, tous ces gardiens que mentionne la page 201 ont été nommés par la Commission du service civil?

M. MACLEAN (Queens): Oui.

M. PICKERSGILL: Même si la majorité de ces surveillants n'ont qu'un emploi saisonnier, il semble y en avoir cinq de plus que l'année dernière et je constate qu'il y a deux gardiens à emploi continu de moins. Il s'agit du quatrième poste, à la page 201.

M. MACLEAN (Queens): C'est facile à expliquer. Deux gardiens permanents de Terre-Neuve ont été promus au poste de fonctionnaires des pêches 1.

M. PICKERSGILL: Et comment expliquez-vous l'augmentation du nombre des gardiens saisonniers?

M. MACLEAN (Queens): Depuis un certain nombre d'années, il existe un programme en vertu duquel, lorsque la chose est possible, nous remplaçons les gardiens par des surveillants saisonniers. Nous sommes convaincus que les hommes qui sont assurés d'un emploi saisonnier renouvelé d'année en année sur une longue période de temps, parce qu'ils nous donnent satisfaction, sont bien plus en mesure d'appliquer les règlements que

le serait un plus grand nombre d'hommes employés pendant des périodes plus courtes. Cependant, il y a bien des régions où ce régime ne peut s'appliquer; cela dépend, dans une grande mesure, des facilités de transport. Dans les régions éloignées et difficiles d'accès tant au braconnier qu'au gardien, il est préférable d'embaucher un gardien saisonnier qui habite la région, qui en connaît tous les coins et qui a l'oeil ouvert. Mais, dans les régions sillonnées de routes, nous croyons qu'il est plus avantageux d'engager un gardien saisonnier pour une plus longue période de temps et de lui confier un plus grand secteur. Il circule plus rapidement, le braconnier éventuel ne peut suivre pas à pas ses faits et gestes pour se livrer au braconnage dès qu'il a le dos tourné.

M. PICKERSGILL: Cette question m'intéressait plus particulièrement à cause de certains renseignements que j'ai obtenus, je le confesse, ailleurs qu'aux séances de ce Comité. Je ne mets nullement en doute les déclarations du ministre, mais le choix des gardiens saisonniers est soumis à certaines exigences géographiques qui n'entrent pas en ligne de compte dans le choix des gardiens permanents. Si je comprends bien, le ministre choisit les gardiens saisonniers à sa discrétion, alors que la Commission du service civil, en choisissant ses gardiens permanents doit se conformer à certaines restrictions de territoires. N'est-ce pas exact?

M. MACLEAN (Queens): Il y a une certaine préférence régionale à observer. C'est au ministère de fixer l'étendue de la région.

M. PICKERSGILL: Même pour les postes remplis par la Commission du service civil?

M. MACLEAN (Queens): En effet. Mon honorable collègue veut peut-être parler de ce qui s'est passé l'été dernier, quand, lors d'un concours, on avait négligé d'indiquer cette restriction régionale sur les avis publics qui annonçaient le concours. Il en est résulté une mésentente générale sur les limites de la préférence régionale.

M. PICKERSGILL: A vrai dire, cette question ne m'intéresse pas outre mesure. Les nominations de la Commission du service civil ne m'intéressent que sur un point: les nominations saisonnières de la Commission du services civil ne sont-elles faites que dans les provinces Maritimes ou s'il y en a à Terre-Neuve?

M. MACLEAN (Queens): En effet, nous avons des gardiens à Terre-Neuve.

M. PICKERSGILL: Nommés par la Commission du service civil?

M. MACLEAN (Queens): Oui.

M. PICKERSGILL: Quelles proportions de chiffres de 135 représentent la part des provinces Maritimes et la part de Terre-Neuve?

M. MACLEAN (Queens): Je pourrais vous donner ces chiffres dans un instant.

M. PICKERSGILL: En attendant, permettez-moi de poser une autre question. Y a-t-il de ces gardiens saisonniers dans les provinces Maritimes?

M. MACLEAN (Queens): Oui, il y en a, mais je n'ai pas ces chiffres

non plus. Il y a 123 postes de gardiens à Terre-Neuve, mais je crois que nous avons plus de détails ici.

M. CLARK: Monsieur le président, les gardiens permanents à Terre-Neuve...

M. PICKERSGILL: Je ne m'intéresse qu'aux gardiens saisonniers.

M. CLARK: Il y a 17 gardiens saisonniers à Terre-Neuve.

M. PICKERSGILL: 17 sur un total de 135. Et les gardiens, comment sont-ils répartis entre Terre-Neuve et les provinces Maritimes?

M. MACLEAN (Queens): Il est difficile de répondre à cette question telle que posée; car, dans le cas des emplois saisonniers, les fonds sont fournis et le Conseil du Trésor exige qu'ils soient distribués proportionnellement par années - hommes. La répartition dépend de la date d'ouverture et de fermeture des saisons et de plusieurs autres facteurs. Un individu peut être employé pendant quatre mois comme gardien d'un secteur, un autre pendant deux mois dans un autre secteur. Il est difficile de répondre à cette question.

M. ROBICHAUD: Vous devez avoir les chiffres de la dernière année financière?

M. PICKERSGILL: Le ministre les a certainement. Je suppose qu'il y a une liste de paye?

M. MACLEAN (Queens): En effet.

M. PICKERSGILL: Cette liste mentionne, sans doute, les noms des employés?

M. MACLEAN (Queens): Oui, nous pouvons vous fournir ces chiffres, mais nous ne les avons pas ici devant nous.

M. PICKERSGILL: Je n'ai pas l'intention de vous presser outre mesure.

M. MACLEAN (Queens): Il nous serait très facile de vous donner une liste. Vous désirez connaître le nombre total des individus qui ont été employés comme gardiens?

M. PICKERSGILL: L'année dernière.

M. MACLEAN (Queens): Oui.

M. PICKERSGILL: Je voudrais savoir combien il y en a dans les Maritimes et combien à Terre-Neuve.

M. MACLEAN (Queens): Le nombre total des employés?

M. PICKERSGILL: Oui, le nombre total d'employés. Je ne m'intéresse pas au chiffre des années-hommes, car je ne comprends rien à ces choses-là et je doute fort que le Conseil du Trésor y comprenne quelque chose. J'en suis rendu maintenant à la question que le ministre attend depuis longtemps. Comme il s'y attend, il a sûrement la réponse. Je ne veux parler que des nominations de Terre-Neuve; les députés des provinces Maritimes s'occuperont eux-mêmes des questions qui les concernent. Quant aux nominations à Terre-Neuve, je me demande si le ministre pourrait nous assurer qu'à l'avenir les anciens combattants auront toujours la pré-

férence. Lorsqu'il n'y a pas d'anciens combattants parmi les candidats, j'espère qu'on donnera la préférence à ceux qui ont de grosses familles et qui sont incapables, à titre de gagne-pain de la famille de quitter l'endroit qu'ils habitent. J'espère que la préférence sera accordée à ce genre de personnes plutôt qu'aux personnes qui peuvent se permettre d'aller chercher du travail ailleurs.

M. MACLEAN (Queens): C'est la ligne de conduite que j'ai suivie depuis que je suis ministre. J'ai exposé au Comité, l'année dernière, ce que j'avais entrepris à ce sujet. Je n'ai pas les renseignements voulus sous la main, mais il est facile de les retrouver dans le compte-rendu des délibérations de l'année dernière.

Il me suffit de dire que nous tentons d'établir un système d'après les principes énoncés par M. Pickersgill. Il peut arriver que nous fassions une erreur de temps à autre, car il y a des cas où la définition d'un ancien combattant suscite des différences d'opinion.

M. PICKERSGILL: En effet.

M. MACLEAN (Queens): Ainsi, il y a bien des hommes qui ont servi dans les forces armées du Canada pendant toute la guerre et qui pourtant n'ont pas droit au titre d'ancien combattant, d'après la définition de la Commission du service civil. On m'a critiqué plusieurs fois lorsque j'ai nommé un ancien combattant qui n'avait jamais fait du service outremer. J'ai reçu des plaintes de la part de certains anciens combattants qui, très peu de temps près leur enrôlement dans les forces armées, avaient été envoyés outremer.

M. PICKERSGILL: L'honorable ministre sait fort bien que je ne l'ai jamais critiqué sur ce point. J'accepte ses déclarations.

J'avoue, cependant, que l'embauchage de certains employés saisonniers me paraît un gaspillage des fonds publics lorsque la Commission du service civil prend la peine d'organiser des concours pour les nommer. Je n'ai jamais cru qu'il était opportun de nommer tous les employés de cette façon. Pourquoi dépenser \$200, peut-être, pour nommer des gens qui ne seront employés que pour trois mois? C'est parfaitement ridicule.

J'admets que la continuité du service a beaucoup de valeur aux yeux du ministère et que cela est utile pour les cours d'eau peuplés de saumon; nous voulons des gens qui aideront à la conservation du saumon. Voilà mon opinion, bien que je tienne à ce que mes électeurs obtiennent, eux aussi, de l'emploi.

L'honorable ministre est-il d'avis que le ministère s'occupe assez activement d'obtenir ces nominations de la Commission du service civil?

M. MACLEAN (Queens): Oui. Comme je l'ai dit plus tôt, il y a certaines régions qui sont difficiles d'accès. Si un gardien permanent qui demeure ailleurs est nommé pour faire la surveillance dans une région éloignée, tout le monde apprend son arrivée prochaine et les braconniers ont le temps de filer chez eux et de se tenir bien tranquilles.

M. PICKERSGILL: Je comprends ce que vous voulez dire, je suis satisfait de votre réponse.

M. CARTER: Il y a un point que je voudrais éclaircir au sujet de la nomination des gardiens saisonniers par la Commission du service civil. Si j'ai bien compris ce que nous a dit l'honorable ministre, le ministère a le pouvoir discrétionnaire de fixer les limites de la région où se recruteront les candidats.

M. PICKERSGILL: C'est bien ce qu'a dit l'honorable ministre.

M. MACLEAN (Queens): D'après la Loi sur le service civil, la préférence régionale constitue l'un des privilèges accordés aux candidats. La préférence régionale varie d'après le genre des fonctions. C'est ce que j'ai essayé de faire comprendre. D'après les renseignements obtenus du ministère sur les fonctions des hommes concernés, la Commission du service civil détermine les limites de la région de préférence, qu'il s'agisse d'une province, d'un comté ou de toute autre région.

M. CARTER: Je crois que ces gardiens sont nommés à peu près comme les employés des Postes, c'est-à-dire qu'ils sont choisis parmi les habitants d'une circonscription postale particulière.

M. MACLEAN (Queens): Je crois que je ne me suis pas exprimé assez clairement. Les limites de la région sont fixées d'après l'étendue des fonctions et des responsabilités qui seront confiées au gardien qui sera nommé.

M. CARTER: Il est assez difficile d'établir un lien entre les fonctions d'un individu et son lieu d'origine.

M. MACLEAN (Queens): Je parle de la région où il s'acquittera de ses fonctions. Ainsi, par exemple, s'il y a un concours pour la nomination d'un fonctionnaire des pêches 5, disons dans les Maritimes, l'île du Prince-Edouard ou de la Nouvelle-Ecosse, et que vous limitiez la nomination au territoire de la Nouvelle-Ecosse, cela veut dire que vous ne trouveriez qu'un ou deux candidats. Dans ce cas, le concours s'ouvrirait dans toutes les Maritimes et s'étendrait peut-être plus loin, jusqu'à inclure l'est du Québec.

M. CARTER: J'essaie de limiter la discussion au cas du gardien saisonnier qui n'est employé que six à huit mois de l'année au maximum, et je me demande pourquoi vous parlez de restriction régionale. Je comprends fort bien que la restriction régionale s'applique dans le cas des garde-pêche, alors que vous auriez le choix sur un plus grand territoire. Mais cela ne s'applique pas dans le cas des surveillants.

M. MACLEAN (Queens): En fait, cela signifie que le gardien est choisi dans le comté. Je ne suis pas tout à fait sûr, cependant, que dans ce cas le comté servirait de territoire de sélection. Il se peut qu'on ne choisisse qu'une partie du comté. Nous nous assurons que l'individu choisi est un habitant de la région, car nous ne tenons pas à payer un surplus pour la pension et le logement des employés déplacés. Il ne serait guère raisonnable qu'un gardien, pour s'acquitter de ses fonctions, ait à parcourir la province d'un bout à l'autre toutes les semaines aux dépens du gouvernement.

M. CARTER: Il y a un autre point à éclaircir. Dans cette région dont vous parlez, les privilèges accordés aux anciens combattants s'appliquent-ils aux gardiens de pêche?

M. MACLEAN (Queens): Oui.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser, messieurs, au sujet du poste 136?

M. ROBICHAUD: J'aurais une question à poser au sujet de la conservation du poisson. Au cours des années passées, et à plusieurs reprises, j'ai appelé l'attention du ministère sur la situation qui existe dans la région de la baie des Chaleurs quant aux opérations des chalutiers et des pêcheurs qui font la pêche près du rivage.

Nous avons quelque 20 ou 30 bateaux du côté nord de la baie des Chaleurs, de Petit-Rocher à Pointe-Verte, et quelque 50 ou 60 bateaux du côté sud, de Maisonnette à Plage-au-Saumon qui ne font la pêche qu'au bord de l'eau. Ces bateaux sont souvent dérangés par les chalutiers de la région. Ils perdent souvent leurs agrès de pêche. Des plaintes ont été faites auprès du ministère. L'année dernière, j'ai demandé au Comité qu'on suggère au ministère d'empêcher la répétition de tels incidents. M. Clark pourrait-il nous faire rapport de ce qui a été fait à ce sujet?

M. CLARK: C'est un problème continu, à cause du nombre de navires, et les deux genres d'agrès de pêche nous posent un autre problème. D'après les conditions du permis accordé au chalutier, celui-ci doit se tenir à une certaine distance des engins de pêche fixes. Il arrive que les chalutiers entrent au port et qu'ils causent des dommages. Nous essayons de parer à cette difficulté, mais il est impossible aux patrouilles de suivre chaque chalutier, surtout dans la circonscription de M. Robichaud où les chalutiers et les engins de pêche fixes sont aussi nombreux les uns que les autres. Quoi qu'il en soit, nous avons essayé de trouver la meilleure solution possible à ce problème. Nous avons demandé aux propriétaires d'engins fixes de nous donner tous les renseignements qui nous permettraient d'identifier le bateau qui a endommagé leurs agrès. Nous pourrions intervenir dans les cas où aucun bateau-patrouille ne se trouvait sur les lieux. Nous avons essayé de convaincre les pêcheurs qu'il devraient attacher des signaux à leurs engins fixes afin que les chalutiers aient le temps de les voir et de les éviter, mais les propriétaires n'ont pas tenu compte de nos suggestions.

M. ROBICHAUD: Il avait été question de fixer une ligne de démarcation entre Maisonnette et Paspébiac et de prohiber aux chalutiers l'accès de la zone ainsi encerclée, pour une période fixe, du 1er novembre ou du 15 octobre, par exemple. A-t-on étudié cette proposition? Y a-t-il eu des discussions à ce sujet entre les autorités du Nouveau-Brunswick et du Québec et les autorités de votre ministère?

M. CLARK: Nous avons établi des règlements qui sont restés en vigueur pendant quelque temps pour la zone située entre Paspébiac et la rive opposée. Seuls les petits chalutiers ne dépassant pas 40 pieds de longueur avaient le droit de pénétrer en deça de cette ligne. Les autres étaient tenus à l'écart.

M. ROBICHAUD: Oui, mais il arrive que les petits chalutiers causent autant de dommages que les grands. Comme question de principe, je me demande s'il ne serait pas opportun de prohiber toute activité aux chalutiers, dans cette région, jusqu'à une certaine date du début de l'automne.

M. CLARK: C'est là un problème difficile à résoudre, car nous serions forcés de limiter les opérations d'une classe de pêcheurs au profit d'une autre classe. Du point de vue du ministère, il ne s'agit pas là d'une question de conservation, il s'agit plutôt d'une guerre entre possesseurs de divers agrès de pêche. Nous serions pris entre deux feux.

M. CROUSE: Combien y a-t-il de pêcheurs qui sont propriétaires de leurs chalutiers et combien y a-t-il de chalutiers en tout?—Combien y a-t-il d'installations d'engins de pêche fixes? Voilà les questions qui se posent dans cette discussion. Avec ces renseignements nous découvririons où se trouve la majorité.

M. ROBICHAUD: Du côté du Nouveau-Brunswick, entre Maisonnette et Plage-au-Saumon, il n'y a pas de pêcheurs propriétaires de chalutiers; tous les chalutiers viennent d'ailleurs. On permet à 16 ou 17 chalutiers, d'une longueur de 55 à 60 pieds, de pêcher dans la région.

M. MACDONALD (Kings): J'ai dans ma circonscription, à l'est de Souris, un problème semblable à celui de M. Robichaud. Il y existe un conflit entre les petits bateaux de pêche et les petits chalutiers. Pourriez-vous nous dire si, à la suite de plaintes justifiées, il serait possible d'intensifier la surveillance des patrouilles ou d'instituer d'autres mesures qui jetteraient de l'huile sur les eaux turbulantes?

M. CLARK: Monsieur le président, comme je l'ai dit, nous mettons à contribution, dans les Maritimes, tous les moyens qui sont à notre disposition. La côte est longue, sur trois provinces, et nous n'avons pas assez de patrouilles pour établir une surveillance efficace. Nous cherchons aussi à instituer un certain procédé d'éducation qui bénéficierait aux chalutiers et aux pêcheurs qui s'occupent de chalutage. Nous faisons tout ce qu'il y a moyen de faire dans ce cas particulier.

M. ROBICHAUD: On avait suggéré à ce sujet pour la région concernée, de défendre aux petits chalutiers d'approcher à plus de trois milles de la côte. Si on imposait cette restriction, je dirais que 90 p. 100 des engins de pêche fixes seraient épargnés. Il y a 20 milles au large à cet endroit. Il me semble qu'il y a amplement d'espace pour le chalutage.

M. MACLEAN (Queens): Permettez-moi d'ajouter un commentaire car c'est à peu près tout ce que je puis offrir. Il y a tellement de points de vue à considérer lorsqu'il s'agit d'instituer des règlements. Il ne faut pas oublier que, pour le ministère, ces questions n'ont aucun rapport avec la conservation du poisson. On veut nous imposer un rôle d'arbitres dans une guerre entre possesseurs de divers engins de pêche! Cela résume à peu près la situation.

L'expérience du passé vous a appris, surtout si vous avez suivi la télévision dernièrement, qu'un arbitre n'est aimé de personne. Toutefois, nous cherchons à adopter une attitude qui serait équitable pour tous les pêcheurs, qu'ils fassent la pêche près du rivage ou qu'ils se livrent au chalutage, qu'ils possèdent de grands ou de petits chalutiers.

M. ROBICHAUD: Dans ce cas particulier, je suggérerais, surtout pour les mois de juillet et d'août et jusqu'à la dernière partie de septembre, qu'un petit bateau-patrouille stationné à Grande-Anse, sur la côte du

Nouveau-Brunswick, fasse la surveillance de la région. Je suis sûr que la situation s'améliorerait considérablement.

M. MACLEAN (Queens): Nous étudierons certainement votre proposition. Au cours de cette discussion, je me suis demandé plusieurs fois ce que pourrait nous dire un député d'une circonscription où il y a beaucoup de petits chalutiers, s'il était membre de ce Comité.

M. ROBICHAUD: La plupart des petits chalutiers viennent de ma circonscription.

UN MEMBRE: Vous êtes un homme courageux!

M. ROBICHAUD: J'envisage ce problème d'après l'expérience que j'ai acquise quand j'étais directeur des pêcheries du Nouveau-Brunswick. Je suis bien au courant des conditions actuelles.

M. MACLEAN (Queens): Nous serons très heureux de faire une revue de la situation afin d'y remédier, si la chose est possible.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser, messieurs, au sujet du crédit 136?

M. DANFORTH: Je m'excuse de n'avoir pu assister au début de cette séance. J'avais deux questions à soulever et je ne suis pas tout à fait sûr qu'elles concernent le crédit que vous étudiez en ce moment. Veuillez me rappeler à l'ordre, si je fais erreur.

Voici la première. Le ministère est-il d'avis que les mesures en cours et celles qu'il a l'intention de prendre pour assurer un contrôle plus efficace de la lamproie des Grands lacs, vont améliorer la condition des pêcheurs de cette région?

Et voici ma seconde question. A-t-on fait une étude sur l'invasion des Grands lacs par l'éperlan et sur l'effet de cette invasion sur les stocks du poisson de la région?

M. CLARK: Votre question sur la lamproie se rapporte au crédit 136, qui porte sur la Commission internationale des pêches des Grands lacs. Si le Comité désire un exposé de la question, qui est assez compliquée, je crois que M. Pritchard ici présent, directeur du Service de la conservation et de l'expansion et président de la Commission internationale des pêches des Grands lacs, pourrait vous renseigner sur le travail que la Commission a accompli, grâce à son programme sur le contrôle de la lamproie.

M. A. L. PRITCHARD (Directeur du service de la conservation et de l'expansion des pêcheries): Monsieur le président, on demande si le ministère est d'avis que les méthodes en usage à l'heure actuelle permettront un repeuplement des espèces de poisson que la lamproie a détruites. Voici la réponse que je puis offrir à cette première question. Le ministère est convaincu que, grâce aux méthodes en usage, nous pourrions contrôler, ou du moins nous l'espérons, la lamproie de mer. Mais il existe un autre problème, celui du repeuplement de la truite de lac. Nous croyons que nous réussirons, surtout dans le lac Supérieur, où la population de la truite de lac est encore assez élevée.

La seconde question concerne l'éperlan. Comme vous le savez, d'après les exigences de la Commission internationale, il nous incombe de

recommander un programme d'étude sur les poissons qui sont d'intérêt commun à tous et l'étude sur le problème de l'éperlan constitue une partie impotrance de ce programme. Nous soumettons des projets aux deux gouvernements, le gouvernement fédéral du Canada et le gouvernement des Etats-Unis, qui régissent respectivement l'un et l'autre côté des Grands lacs. Les recherches seront poursuivies par les organismes responsables de l'administration des pêcheries. Ces organismes sont les neuf Etats américains et la province d'Ontario.

On a commencé les travaux de recherche dans les Grands lacs, c'est-à-dire que les organismes intéressés l'ont fait. L'un des plus graves problèmes est celui de l'éperlan. Cependant, je dois vous avouer en toute sincérité que nous n'avons pas entrepris cette tâche avec la conviction que nous réussirons à éliminer l'éperlan et à restaurer les stocks de poisson qu'il y avait auparavant. Il y a à cela une raison que les gens n'ont pas très bien comprise encore, c'est que les Grands lacs ont bien changé. Je suppose que vous pensez surtout au Lac Erié, car c'est dans ce lac que l'éperlan a fait le plus de ravages.

M. DANFORTH: Oui.

M. PRITCHARD: Savez-vous qu'il s'accumule 30,000 tonnes de limon par jour sur une grande partie des bords de ce lac? Les conditions changent. Autrefois, et je parle d'une époque assez reculée, nous pouvions pêcher le poisson blanc et une grande quantité de truite dans le lac Erié. Ce lac est profond sur une grande superficie. Mais l'état de l'eau et la température n'étaient pas les mêmes autrefois. Il sera peut-être impossible maintenant de rétablir une grande population de poisson blanc et de truite dans un lac qui a changé du tout au tout. C'est là que réside tout le problème. Il s'agit de décider si nous devons nous contenter des poissons à rayons épineux, comme le doré bleu et le doré jaune, ou si nous aurons à ensemer le lac de poissons du sud comme le crapet ou l'achigan.

Tout ce que je puis dire, à l'heure actuelle, c'est qu'il se fait du travail de recherche et qu'on étudie les régions dont nous avons la responsabilité. Les Etats américains, la province d'Ontario et les deux gouvernements fédéraux concentrent tous leurs efforts sur le problème principal, celui d'éviter le chevauchement dans le travail de recherche. Cela répond-il suffisamment à vos questions?

M. DANFORTH: Oui, ces réponses sont satisfaisantes.

M. CLARK: Permettez-moi d'ajouter quelques commentaires aux déclarations que M. Pritchard vient de faire sur les conditions biologiques qui règnent dans le lac Erié. Le ministère a aussi entrepris un autre programme annuel sur ce lac; il s'occupe de la capture et de l'utilisation de l'éperlan. Vous savez qu'il existe un marché pour ce poisson.

M. CARTER: Je constate qu'à la page 206 il y a une liste de sept commissions. Auriez-vous la bonté de me dire laquelle s'occupe de la chasse au loup-marin dans l'Atlantique?

M. MACLEAN (Queens): Aucune de ces Commissions n'en est chargée. La chasse au loup-marin de l'Atlantique n'est régie par aucun traité international.

M. CARTER: C'est pourtant un problème international, car les Norvégiens se livrent à la chasse au loup-marin dans la même région que nous.

M. MACLEAN (Queens): En effet.

M. CARTER: Je crois qu'il y a là un problème que nous aurons à envisager un jour. Nous devons adopter des méthodes pour la capture de ces loups-marins et pour leur conservation.

M. MACLEAN (Queens): Le sous-ministre aurait peut-être quelque chose à nous dire là-dessus?

M. CLARK: Comme l'honorable ministre l'a dit, nous n'avons pas encore de traité international sur la chasse au loup-marin ou sur la conservation des populations de loups-marins sur la côte de l'Atlantique. Cependant, depuis plusieurs années nous avons étudié la situation et nous avons compilé des données sur les troupeaux de loups-marins de la côte de l'Atlantique. Récemment, il y a à peine deux semaines, nous avons terminé un autre levé aérien des troupeaux de loups-marins de la côte de l'Atlantique. Ces données accumulées seront disponibles dès que le moment sera propice de se réunir et de discuter de la question avec la Norvège et l'URSS. Ces deux pays s'y intéressent, non de notre côté de l'Atlantique, mais de l'autre.

M. CARTER: Y a-t-il une date fixe pour l'ouverture de la chasse au loup-marin?

M. CLARK: Oui.

M. CARTER: Alors, les Norvégiens ont choisi une autre date ou ils n'en ont fixé aucune jusqu'ici.

M. CLARK: Non, la date de la saison de la chasse au loup-marin, sur la côte de l'Atlantique, a été fixée il y a plusieurs années par un accord tacite entre le Canada et la Norvège, et les Norvégiens l'ont toujours respectée.

M. MACDONALD (Kings): Il y a deux régions de chasse?

M. CLARK: Oui, la région du golfe et ce que nous appelons le front de mer.

M. TUCKER: N'est-ce pas le 5 mars que la chasse débute dans le golfe?

M. CLARK: Oui, et le 10 mars sur le front de mer.

M. MACDONALD (Kings): Les Norvégiens s'intéressent aux deux saisons, ils profitent des deux dates d'ouverture.

M. CLARK: Il en est de même de nos pêcheurs. Rien ne les empêche de faire comme les Norvégiens.

M. CARTER: S'est-on consulté avec la Norvège ou a-t-on songé à établir des méthodes pour l'abattage des loups-marins? Nous avons un bill maintenant sur l'abattage sans cruauté des animaux. Il aura, sans doute, une certaine influence sur la façon de capturer les loups-marins.

M. CLARK: Il en a été question lors de nos discussions avec les Norvégiens. Si jamais nous atteignons le stade des discussions officielles, il est certain que nous étudierons aussi les méthodes d'abattage.

LE PRÉSIDENT: Il est onze heures. Nous allons ajourner, messieurs, si vous le voulez bien, pour reprendre la séance à 11 heures, mardi.













CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-quatrième législature

1959

---

COMITÉ PERMANENT

DE LA

**MARINE et des PÊCHERIES**

*Président* : M. ROLAND L. ENGLISH

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 4

---

Budget principal des dépenses (1960) - Ministère des Pêcheries

---

SÉANCE DU MARDI 14 AVRIL 1959

---

TÉMOINS :

L'honorable J. Angus MacLean, ministre des Pêcheries; M. G. R. Clark, sous-ministre, et M. J. L. Kask, Ph.D., président de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada.

COMITÉ PERMANENT DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES

*Président* : M. Roland L. English

*Vice-président* : M. Albert DeB. McPhillips

MM.

Anderson  
Batten  
Bourget  
Browne (*Vancouver-  
Kingsway*)  
Carter  
Crouse  
Danforth  
Drysdale  
Gillet  
Granger  
Grenier

Howard  
Keays  
Légère  
Macdonald (*Kings*)  
MacLellan  
Matthews  
McGrath  
McLennan  
McQuillan  
McWilliam  
Michaud  
Morris

Murphy  
Noble  
O'Leary  
Phillips  
Pickersgill  
Robichaud  
Speakman  
Stefanson  
Stewart  
Tucker — (35)

(Quorum, 10)

*Secrétaire du Comité* :

Antonio PLOUFFE.

## PROCÈS-VERBAL

MARDI 14 avril 1959.

(5)

Le Comité permanent de la marine et des pêcheries se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin, sous la présidence de M. Roland English.

*Présents* : MM. Anderson, Batten, Carter, Crouse, Danforth, English, Howard, Keays, Légère, Macdonald (*Kings*), MacLellan, Matthews, McGrath, McLennan, McPhillips, McQuillan, McWilliam, Morris, Noble, O'Leary, Pickersgill, Robichaud, Stefanson, Stewart et Tucker. (25)

*Aussi présents* : Du ministère des Pêcheries : l'honorable J. Angus MacLean, ministre; M. Lowell A. S. Allen, adjoint exécutif; M. G. R. Clark, sous-ministre; M. S. V. Ozere, sous-ministre adjoint; M. W. M. Sprules, Ph.D., adjoint spécial du sous-ministre; M. J. L. Kask, Ph.D., président de l'Office des recherches sur les pêcheries; M. J. J. Lamb, directeur du Service de l'administration; M. A. L. Pritchard, Ph.D., directeur du Service de la conservation et de l'expansion; MM. H. C. L. Ransom, directeur adjoint de l'Office des prix des produits de la pêche; M. W. C. MacKenzie, directeur du Service de l'économique; M. L. S. Bradbury, directeur du Service de l'expansion industrielle; M. T. H. Turner, directeur du Service des renseignements et de l'éducation; M. E. B. Young, directeur adjoint du Service de la conservation et de l'expansion; M<sup>e</sup> J. G. Carton, avocat du ministère; M. J. A. Albert, chef de la Direction de la finance et des approvisionnements; M. W. R. Hourston, chef de la Direction de l'expansion de la pisciculture; M. R. Hart et M. W. Snaith, Service de l'expansion industrielle; M. H. A. Wilson, Office des recherches sur les pêcheries; M. O. C. Young, président adjoint de l'Office des recherches sur les pêcheries; M. J. C. Hutchison, acheteur du ministère; et M. G. G. Anderson, directeur adjoint du Service de l'inspection et de la consommation.

Le Comité poursuit son étude du budget principal des dépenses du ministère des Pêcheries.

Les crédits 136 à 142, — *Crédits spéciaux*, — sont mis en délibération.

Le ministre et le sous-ministre sont interrogés.

M. H. C. L. Ransom seconde le ministre au sujet du crédit 139.

Il est ordonné d'imprimer en appendice un tableau mentionné par M. Clark et indiquant la subvention relative au sel versée aux pêcheurs et aux établissements de préparation du poisson. (*Voir appendice I aux témoignages d'aujourd'hui.*)

Les crédits 136 à 142 sont approuvés.

Les crédits 143 à 145, — *Office des recherches sur les pêcheries du Canada*, — sont mis en délibération.

Le ministre présente M. J. L. Kask, qui est interrogé.

M. Howard rend hommage à M. Kask et à ses hauts fonctionnaires.

Les crédits 143 à 145 sont approuvés.

A midi et 25 minutes, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

*Le chef adjoint de la Division des comités,*  
Antonio PLOUFFE.



## TÉMOIGNAGES

MARDI 14 avril 1959.

Le PRÉSIDENT : Bonjour, messieurs. Nous sommes en nombre et nous allons poursuivre l'étude des crédits 136 à 142 inclusivement.

Le crédit 136 est approuvé.

Le PRÉSIDENT : Nous aborderons maintenant le crédit 137.

M. ROBICHAUD : Monsieur le président, à propos du service de fourniture de boitte à Terre-Neuve, le sous-ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi le service en question ne s'applique qu'à Terre-Neuve ? L'état de choses qui existe le long de notre littoral ressemble à celui qu'on observe à Terre-Neuve. Dans certaines régions quelques-uns de nos pêcheurs côtiers sont très éloignés des entrepôts frigorifiques et, pendant plusieurs mois de la saison de pêche, ils sont exposés à manquer de boitte. Il me semble que si la même ligne de conduite pouvait être suivie ailleurs, ce serait tout à l'avantage des pêcheurs.

M. G. R. CLARK (*sous-ministre des Pêcheries*) : Monsieur le président, le service de fourniture de boitte à Terre-Neuve est une initiative dont le gouvernement fédéral s'est chargé à l'époque de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération, il y a dix ans. La Commission de gouvernement avait assuré un tel service et le gouvernement fédéral le prit à son compte en exécution de l'une des conditions de l'union. Par conséquent, conformément à ces conditions, le gouvernement fédéral a continué d'assurer le service de fourniture de boitte à Terre-Neuve.

Dans la région des provinces Maritimes, le ministère applique depuis quelques années un régime d'aide pécuniaire aux établissements qui effectuent la congélation et l'entreposage de la boitte; tel est le genre d'aide dont peuvent profiter les gens des provinces Maritimes. J'ajouterai, monsieur le président, en parlant des installations qui existent pour la manutention de la boitte dans les provinces Maritimes, que plusieurs établissements de préparation du poisson, exploités par des particuliers, reçoivent et entreposent de la boitte pour les pêcheurs.

M. ROBICHAUD : Je crois comprendre, monsieur le président, que les gens des provinces Maritimes ne peuvent obtenir de l'aide pour la frigorification ou l'entreposage de la boitte que si un entrepôt frigorifique existe déjà. Je me demande si le gouvernement ou le ministère ne pourrait pas subventionner de petits établissements comme ceux qui existent à Terre-Neuve. A-t-on envisagé un tel projet ?

M. CLARK : J'estime, monsieur le président, que cette question entre dans le domaine de l'administration, et je ne suis donc pas en mesure d'y répondre.

L'honorable J. ANGUS MACLEAN (*ministre des Pêcheries*) : Monsieur le président, le sous-ministre, M. Clark, a résumé la situation. Comme il l'a dit, lorsque Terre-Neuve était administrée par une commission de gouvernement, elle disposait d'un service de fourniture de la boitte dans les ports isolés. Lorsque Terre-Neuve est entrée dans la Confédération, une des conditions a été que le ministère fédéral des Pêcheries maintiendrait tel quel le service de fourniture de boitte. Or, aucun service de ce genre n'a jamais été établi par le gouvernement fédéral dans une autre région du Canada. Ainsi que M. Clark l'a fait remarquer, une subvention est accordée aux établissements de congélation et d'entreposage de la boitte dans les provinces Maritimes, ces établissements se chargeant de fournir de la boitte aux pêcheurs des alentours.

Votre proposition pourrait être examinée en vue de la découverte des mesures à prendre pour l'amélioration du service de fourniture de boîtte dans les provinces Maritimes. Toutefois, je crois signaler que, pour diverses raisons, il est impossible de comparer la situation qui existe dans l'une et l'autre régions. A Terre-Neuve, le transport est très difficile dans plusieurs régions. Les dépôts de boîtte doivent être approvisionnés par un navire frigorifique. Dans bien des régions, la manutention commerciale de la boîtte est presque impossible aux gens ou aux entreprises des diverses localités, même s'ils ont le désir de s'y livrer. La situation n'a pas la même gravité dans les provinces Maritimes. Je reconnais, cependant, que dans certaines régions les pêcheurs ont de la difficulté à se procurer de la boîtte et je serais très heureux de recevoir les propositions que pourraient avoir à formuler en l'occurrence les membres du Comité qui représentent des circonscriptions des provinces Maritimes. J'aimerais être mis au courant des conditions, analogues à celles-là, qui existent chez eux, dans l'espoir que puisse être élaborée quelque méthode pratique qui apporterait une solution au problème tout en n'étant pas aussi coûteuse que la méthode suivie à Terre-Neuve et reconnue nécessaire. Toutefois, il s'agit d'une entreprise très considérable, qui nous occasionne chaque année de très fortes dépenses.

M. ROBICHAUD : Je songe surtout, monsieur le président, à de petits établissements dont le coût varierait de \$10,000 à \$15,000 et qui seraient approvisionnés par un entrepôt frigorifique central. Dans certaines régions de ma circonscription, des pêcheurs côtiers se trouvent à 35 ou 40 milles d'entrepôts frigorifiques et ils doivent envoyer chaque jour des camions à des établissements centraux pour y prendre de la boîtte. Lorsque cette dernière arrive, les pêcheurs ne peuvent la conserver; ils n'ont aucun endroit où ils puissent l'emmagasiner pour la nuit et, le lendemain, lorsqu'ils en prennent livraison, à trois ou quatre heures du matin, la boîtte est dégelée et molle. Je songe aux régions de Maisonnette, Pigeon-Hill et Miscou-Harbour, et à quelques autres. Si quelque méthode d'aide pouvait être élaborée à cet égard, ce serait fort avantageux. Je sais que certains des petits commerçants seraient probablement intéressés à la création d'établissements où ils pourraient entreposer de 10,000 à 20,000 livres de boîtte. Ainsi, chaque fois qu'ils enverraient un camion à l'entrepôt frigorifique principal, ils disposeraient des installations requises pour la conservation de la boîtte.

M. MACLEAN (*Queens*): Comme le savent les membres du Comité, depuis un an ou deux, nous avons, de concert avec l'industrie, élaboré à Terre-Neuve une petite unité frigorifique mobile à des fins d'expérimentation. Les crédits de cette année pourvoient à quelques-unes de ces unités. Nous en avons mis quatre en service l'an dernier. Elles se sont révélées jusqu'ici très utiles, pratiques et efficaces. Nous serions tout disposés à nous enquerir de ce qui pourrait être accompli dans les localités isolées situées dans d'autres régions, étant donné que ces unités semblent maintenant constituer, dans ces petits groupements de population, une solution beaucoup plus pratique que les anciennes unités d'emmagasinage provisoire de la boîtte qui existaient auparavant à Terre-Neuve. En outre, je tiens à faire savoir à quiconque pourrait songer à installer à des fins commerciales quelque unité petite et relativement peu coûteuse, que les connaissances techniques du ministère seraient à sa disposition.

M. MACDONALD (*Kings*): Monsieur le président, si j'ai bien compris, le sous-ministre a déclaré qu'une aide est fournie uniquement dans le cas des installations déjà existantes. Accorde-t-on de l'aide pour la construction d'unités d'entreposage ou d'emmagasinage provisoire de la boîtte ?

M. CLARK : Je n'ai pas dit cela. C'est M. Robichaud, je crois, qui a exprimé cette idée; mais le fait est que, si quelqu'un s'appête à construire un entrepôt frigorifique ou un autre établissement, il peut par la même occasion demander la

subvention applicable aux installations de congélation de la boîte. Le paiement de cette subvention n'est pas limité aux établissements déjà existants.

M. ROBICHAUD : Il faut qu'il s'agisse d'un entrepôt frigorifique ?

M. CLARK : Oui.

M. ROBICHAUD : On ne limite pas la subvention uniquement à un compartiment d'entreposage de la boîte ?

M. CLARK : Non.

M. PICKERSGILL : Cette aide est-elle accordée sous le régime de la loi sur les installations frigorifiques ?

M. CLARK : Non, elle est accordée en conformité des règlements du ministère des Pêcheries; la loi sur les installations frigorifiques est appliquée par le ministère de l'Agriculture.

M. PICKERSGILL : On peut aussi faire une demande en invoquant la loi sur les installations frigorifiques si l'entreposage en question se rapporte à la pêche.

M. MACLEAN (*Queens*): Oui, pourvu qu'on satisfasse aux exigences de la loi. Bien entendu, ces exigences ne sont pas déterminées par notre ministère et je ne les connais peut-être pas aussi bien que je le devrais. Certaines prescriptions doivent être observées avant que le constructeur d'un entrepôt frigorifique puisse être admis à recevoir de l'aide sous le régime de cette loi.

M. PICKERSGILL : A ce propos, je me demande si le ministre consentirait, — je n'attends pas une réponse immédiate de sa part, — à examiner la question de savoir si les véritables intérêts de la pêche ne seraient pas servis par la conclusion d'un arrangement, sous le régime de la loi sur les remaniements et transferts de fonctions dans le service public ou de quelque autre loi, prescrivant que lorsque la loi sur les installations frigorifiques se rapporte à la pêche, le ministre des pêcheries est celui qui a compétence. J'ai l'impression qu'un grand nombre d'entre nous croient qu'ils recevraient plus de considération du ministre des Pêcheries que de son collègue de l'Agriculture. Loin de moi l'idée de déprécier ce dernier en faisant une telle remarque. Je veux simplement dire que la plupart des gens de Terre-Neuve croient qu'en la personne du ministre actuel des Pêcheries, — je n'ai guère l'habitude d'adresser des compliments à mes adversaires politiques, — nous avons quelqu'un qui s'intéresse véritablement aux pêcheurs, de quelque parti politique qu'ils soient ou quelle que soit la province où ils habitent. Il est indubitable que les améliorations qu'il a signalées relativement au service de fourniture de boîte à Terre-Neuve, et qui ont résulté de l'établissement de ces congélateurs d'expérimentation, dont nous souhaitons tous le succès complet, ont grandement impressionné les pêcheurs de Terre-Neuve. J'ai eu plus de correspondance sur ces sujets qu'à l'égard de n'importe quel autre aspect de l'industrie de la pêche, à l'exception, bien entendu, du faible volume des prises de l'an dernier. J'aurai une ou deux questions à poser lorsque mon tour viendra, mais j'espère qu'on va se hâter d'amplifier ce programme.

M. HOWARD : Je désire faire écho aux remarques de M. Pickersgill relativement à l'aide ou aux subventions à la construction d'entrepôts frigorifiques, lorsque ces derniers sont requis pour l'emmagasiner des produits de la pêche. Comme le ministre le sait, j'ai échangé quelques lettres avec lui à ce sujet; et je me suis aussi entretenu avec le ministre de l'Agriculture. Jusqu'au milieu de l'année dernière, une subvention du ministère de l'Agriculture était prévue pour les installations frigorifiques jusqu'à une limite maximum représentant le tiers du coût. Vers le milieu de l'an dernier, on a décidé que la subvention ne devait pas dépasser \$50,000; elle devait donc équivaloir au moindre de deux montants, ou bien le tiers du coût ou bien \$50,000. Nous nous sommes efforcés d'obtenir du ministre de l'Agriculture

des explications au sujet de l'établissement de ce plafond de \$50,000 à l'égard de la subvention pour les installations frigorifiques. Si j'ai bien compris, sa réponse a été qu'après un relevé des entrepôts frigorifiques disponibles au Canada, on a constaté que le degré d'occupation de l'espace frigorifié ou la proportion des endroits utilisés était faible, représentant aussi peu que 50 p. 100 dans certains cas. Nous avons aussi cherché à savoir quelle était la différence, au point de vue du degré d'occupation de l'espace, entre les installations frigorifiques utilisées pour les produits de la pêche et celles qui servent à l'entreposage des produits agricoles.

J'ai posé la question au ministre de l'Agriculture et je désire indiquer brièvement quelques-uns des détails de sa réponse, laquelle est consignée au harsard. Il a signalé qu'il existait 249 entrepôts recevant surtout du poisson et des produits poissonniers, comparativement à 1,169 qui reçoivent des produits agricoles et 855 classés comme entrepôts généraux recevant toutes sortes de denrées. Toutefois, le rapport entre les installations entreposant les denrées agricoles et celles où sont conservés les produits de la pêche est bien près de huit à un. Nous avons cherché, en outre, à savoir dans quelle mesure l'espace disponible dans ces installations était occupé par les denrées agricoles et par les produits de la pêche respectivement; on ne possédait pas ce renseignement. Je sais que le ministre n'a pas répondu que le ministère de l'Agriculture refusait tout rapport confidentiel spontané indiquant le degré d'occupation, lequel représentait à peu près le tiers de l'espace frigorifié au Canada; chaque fois que j'ai cherché à savoir quel était le degré d'occupation de l'espace dans les frigorifiques entreposant des produits de la pêche par comparaison avec les installations où sont conservées les denrées agricoles, je n'ai pu obtenir ce renseignement. Ce qui est donc arrivé, je le crains, c'est que le ministère de l'Agriculture a fixé cette limite de \$50,000 à cause du rapport de huit à un et qu'il n'a guère songé à l'établissement d'entrepôts frigorifiques pour les produits de la pêche, ce qui constitue une distinction injuste, étant donné la nécessité d'entrepôts frigorifiques pour le poisson et les produits poissonniers. A mon sens, — et je suis certain que M. Pickersgill et d'autres pensent comme moi, — l'application des dispositions relatives aux subventions que renferme la loi sur les installations frigorifiques devrait subir une modification ou donner lieu à une délégation de fonctions ou de juridiction en faveur du ministère des Pêcheries, lorsque ces dispositions se rapportent aux produits de la pêche. Cela pourrait nécessiter un virement ou une allocation de fonds du ministère de l'Agriculture à celui des Pêcheries. J'ai cependant la conviction que, si une telle délégation de fonctions était effectuée et que le ministre eût l'autorisation de verser les subventions pour la construction d'entrepôts frigorifiques destinés à recevoir les produits de la pêche, les exploitants des entreprises de pêche, les pêcheurs eux-mêmes et l'industrie profiteraient plus de ces subventions qu'ils ne le font maintenant que ces dernières relèvent du ministère de l'Agriculture. Nous envisagerions alors la question du seul point de vue des installations requises pour les produits de la pêche sans embrouiller la situation en réunissant tous ces établissements en un ensemble qui comprendrait quelque 2,000 entrepôts de produits agricoles. Si le rapport est de huit à un, le ministère de l'Agriculture se préoccuperait surtout de l'agriculture et de l'entreposage des produits agricoles, et les produits de la pêche ne recevraient pas l'attention qu'ils méritent. J'aimerais que cette délégation de fonctions ait lieu et je saurais gré au ministre de nous annoncer que des mesures ont déjà été prises en vue de ce changement, ou qu'elles seront prises bientôt. Les entreprises de pêche recevront ainsi la considération qu'elles méritent et leurs besoins et leurs désirs ne seront pas méconnus.

M. MACLEAN (*Queens*): Monsieur le président, je reconnais avec M. Howard que, lorsqu'un élément relativement peu important est englobé dans un autre plus considérable, le tableau d'ensemble peut ne pas donner du point de vue de la statistique, une idée juste de la situation qui existe en ce qui concerne l'élément secondaire. Bien entendu, je ne suis pas pour l'instant en mesure de dire que nous donnerons

suite à la proposition. Toutefois, je puis donner l'assurance qu'elle sera prise en considération. Je sais gré aux membres du Comité d'avoir soulevé cette question, car elle semble comporter des avantages qui la rendent au moins digne d'examen.

M. PICKERSGILL : Je me demande si nous pourrions obtenir maintenant des explications au sujet de la réduction du crédit. Je crois savoir ce qui en est.

M. MACLEAN (*Queens*) : Cette réduction s'explique par le fait que l'unité de conservation de la boîte construite à Bonavista est sur le point d'être achevée et qu'une bonne partie de la dépense relative aux machines et ainsi de suite a été faite durant l'année financière précédente.

M. PICKERSGILL : Le ministre pourrait-il nous dire dans combien de temps la construction de l'unité sera terminée ? A-t-il reçu récemment un rapport sur la marche des travaux ?

M. MACLEAN (*Queens*) : Je n'en ai pas reçu, mais nous espérons que l'unité sera mise en service au cours de juillet.

M. CROUSE : La question qu'a soulevée M. Robichaud au sujet de la nécessité de ce service dans sa circonscription m'amène à aborder moi-même le sujet, car nous entendons aujourd'hui bien des gens reprocher au gouvernement fédéral de ne tenir aucun compte des besoins de la province de Terre-Neuve. Le ministre des Pêcheries aurait-il l'obligeance d'expliquer au Comité si cette somme de \$435,560, représentant une subvention ou un octroi, n'est versée qu'à Terre-Neuve, ou si elle doit être mise à la disposition de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard, qui s'intéressent aussi aux pêches et où un besoin réel semble exister, particulièrement au Nouveau-Brunswick.

M. PICKERSGILL : Tout le monde à Terre-Neuve serait très heureux, je crois, de voir les autres provinces de l'Atlantique profiter de ce service. C'est là, bien entendu, un droit dévolu à Terre-Neuve d'après la constitution, ainsi que le ministre l'a fait remarquer; néanmoins, nous avons le sentiment que tous les pêcheurs devraient être traités de la même façon. Nous voudrions que ce service soit mis à la disposition de toutes les provinces Maritimes où le besoin peut s'en faire sentir. Je suis sûr que tous les membres du Comité ont ce sentiment.

M. CROUSE : J'ai une remarque à faire sur ce point, monsieur le président. M. Pickersgill a déclaré qu'il s'agissait en l'occurrence du respect des conditions de l'union et je ne révoque pas cette affirmation en doute. Je cherche à me renseigner. Nous avons récemment entendu le ministre du Commerce annoncer à la Chambre que les dispositions visant la vente du poisson salé n'étaient plus valides et que l'industrie était désormais libre d'effectuer ses propres ventes. La résiliation de ce contrat libère-t-elle de quelque façon le gouvernement fédéral de son obligation de maintenir ce service de fourniture de la boîte ?

M. MACLEAN (*Queens*) : Il n'y a aucun rapport entre les deux. Ce crédit ne s'applique qu'à Terre-Neuve. Je puis dire que les pêcheurs de la terre ferme qui achètent de la boîte à Terre-Neuve en font l'acquisition exactement comme s'ils habitaient Terre-Neuve.

M. CROUSE : On a parfois refusé de leur en vendre, n'est-ce pas ?

M. MACLEAN (*Queens*) : Le même refus a été opposé à des gens de Terre-Neuve. Je crois que l'indisponibilité de la boîte est l'unique cause du refus. Une des conditions de l'union était le maintien du service de fourniture de la boîte.

M. CROUSE : Alors les gens de Terre-Neuve reçoivent un traitement de faveur jusqu'à concurrence de \$435,560. La province en question touche cet octroi en plus de ce qui est versé aux autres provinces.

M. PICKERSGILL : Non pas la province, mais les pêcheurs de Terre-Neuve.

M. CROUSE : Voilà une distinction fort subtile. Il s'agit d'une aide supplémentaire à ces pêcheurs.

M. MACLEAN (*Queens*) : En effet.

M. CARTER : J'ai deux ou trois questions à poser au sujet des nouveaux dépôts mobiles de boîte. Le ministre pourrait-il nous dire maintenant ce que sera le coût exact de la plus petite unité ?

M. CLARK : Monsieur le président, je n'ai pas les chiffres exacts sous la main; mais, rendues sur place à Terre-Neuve ces unités coûtent de \$6,000 à \$6,500 chacune; je parle des unités montées et mises en service.

M. CARTER : Et quelles dispositions prend-on quant à l'administration de l'unité ? Est-elle administrée à titre bénévole par les pêcheurs ou bien engage-t-on un administrateur rémunéré ? Comment ces unités sont-elles administrées ?

M. CLARK : Monsieur le président lorsque nous avons installé les quatre unités l'été dernier à titre de première expérimentation, — elles se sont révélées très efficaces, ainsi que je crois l'avoir déclaré, — nous nous sommes efforcés de nous entendre avec une personne digne de confiance de la localité pour qu'elle administre l'unité pour le compte de la collectivité. Dans certains cas, au début de l'expérience, nous avons versé une faible rétribution mensuelle à la personne en question pour ses services, mais nous espérons élaborer, après que les unités auront été mises en service à une plus vaste échelle, une méthode selon laquelle le groupement se chargera lui-même de l'administration.

M. CARTER : Cela m'amène à un autre point. Je crois que les intérêts des pêcheurs de Terre-Neuve de même que ceux du gouvernement fédéral seraient bien servis, si l'on pouvait faire en sorte que les pêcheurs, par l'intermédiaire de leurs coopératives ou de leurs fédérations locales, pussent être propriétaires de ces unités ou les administrer pour leur propre compte. Je voudrais qu'on réalisât quelque chose en ce sens. J'imagine que les pêcheurs pourraient, s'ils le désiraient, se prévaloir du plan de prêt pour l'amélioration du matériel de pêche, mais les banques refusent de prêter l'argent nécessaire. Toutefois, comme ces prêts ne se sont pas révélés pratiques, je me demande si des octrois ne pourraient pas être mis à la disposition des groupements afin qu'ils puissent posséder et administrer leurs propres unités.

M. CLARK : Pour ce qui est de la première partie des remarques de M. Carter, je dirai que nous cherchons à réaliser précisément ce dont il a parlé, c'est-à-dire intéresser le groupement même, que les pêcheurs aient déjà une coopérative ou soient en voie d'en former une. Nous espérons que les unités de conservation de la boîte seront des entreprises collectives. Nous nous efforçons de diriger en ce sens l'intérêt des diverses personnes composant les groupements.

M. BATTEN : Si ces unités devenaient la propriété des groupements, continueraient-elles d'être approvisionnées par le ministère comme à l'heure actuelle ?

M. CLARK : Oui, cela ferait partie de l'entreprise, car si les pêcheurs venaient à manquer de boîte, nous maintiendrions les unités en service en y faisant livrer des approvisionnements suffisants par notre navire l'*Artica*.

M. CARTER : Si le gouvernement fédéral a l'intention de maintenir des dépôts centraux pour l'approvisionnement des petits groupements, puis-je demander au ministre si l'on a envisagé le remplacement de l'*Artica* ou pris des mesures en ce sens ?

M. MACLEAN (*Queens*) : Aucun crédit n'a été inclus à cette fin dans le budget des dépenses de cette année. Toutefois, nous nous rendons compte que l'*Artica* est maintenant très vieux. Il a été construit en 1917.

M. CARTER : Il y a une couple d'années, quelqu'un a exprimé l'idée qu'un bateau patrouilleur ou un garde-côte était nécessaire dans les eaux de Terre-Neuve. Une fusion de services pourrait probablement être effectuée et le nouveau navire pourrait transporter des approvisionnements et être utilisé aussi à des fins de sauvetage. Prend-on ce projet en considération ?

M. MACLEAN (*Queens*) : Il est envisagé, mais je ne crois pas qu'il serait très pratique, car en fin de compte l'initiative ne donnerait probablement aucune satisfaction pour l'une ou l'autre tâche.

M. BATTEN : Combien de ces unités doivent être construites à Terre-Neuve durant la prochaine saison ?

M. MACLEAN (*Queens*) : Il y en aura sept autres.

M. BATTEN : Avez-vous déterminé les endroits où elles seront construites ?

M. MACLEAN (*Queens*) : Pas encore. Nous faisons un relevé des emplacements. Ainsi que les membres du Comité le savent bien, nous recevons de nombreuses demandes au sujet de ces unités. L'acquisition en est fort bien vue dans plusieurs localités.

M. ROBICHAUD : Etant donné le coût peu élevé de ces unités, le ministre songerait-il à en faire installer une au Nouveau-Brunswick, peut-être à Maisonnette, endroit dont j'ai déjà fait mention ? Il y a là 35 ou 40 bateaux utilisés pour la pêche et ils se trouvent à une grande distance des entrepôts frigorifiques. J'estime qu'on devrait en installer une à cet endroit, à titre d'expérimentation, durant l'été prochain. Elle pourrait être approvisionnée par un entrepôt frigorifique de Caraque. Je sais que ce serait très avantageux pour les pêcheurs de la région.

M. MACLEAN (*Queens*) : Nous examinerons bien volontiers cette proposition. Je dirai en passant que, si nous y donnions suite, la dépense se rattacherait au crédit visant l'expansion industrielle plutôt qu'à celui que nous étudions présentement.

M. LÉGÈRE : Cette unité mobile sert-elle uniquement à la conservation de la boîte ou bien en fait-elle aussi la congélation ?

M. MACLEAN (*Queens*) : C'est une unité pour la conservation de la boîte.

M. LÉGÈRE : Uniquement pour l'entreposage ?

M. MACLEAN (*Queens*) : Oui.

M. LÉGÈRE : Quelle capacité a-t-elle ?

M. MACLEAN (*Queens*) : Vingt mille livres.

M. PICKERSGILL : Je crois savoir que la boîte ne peut être congelée dans cette unité ?

M. MACLEAN (*Queens*) : C'est exact.

M. PICKERSGILL : Si je ne me trompe, le ministre nous a dit l'an dernier que le ministère faisait aussi l'essai de véhicules à traction automotrice, c'est-à-dire de camions, pour le transport de la boîte en adjonction à l'*Artica*. Qu'avez-vous constaté en l'occurrence ? J'opinerais à croire que le transport par camion serait beaucoup moins coûteux et peut-être d'une bien plus grande efficacité.

M. MACLEAN (*Queens*) : Nous examinons présentement cette question. Là où il y a des routes, le transport se fera plus commodément et rapidement; en outre je crois que le coût sera sensiblement moins élevé. Toutefois, la difficulté est que les régions accessibles aux camions à Terre-Neuve sont relativement peu étendues. Néanmoins leur superficie est en voie de s'accroître.

M. PICKERSCILL : Oui, la situation a changé depuis un an. Le ministère a-t-il des camions à l'heure actuelle ?

M. MACLEAN (*Queens*) : Nous en avons un.

Le crédit 137 est approuvé.

Le PRÉSIDENT : Nous aborderons maintenant le crédit 138; désire-t-on poser des questions ?

M. PICKERSCILL : Pourrait-on nous dire ce que comporte ce crédit ?

M. MACLEAN (*Queens*) : Il s'agit d'une subvention à trois institutions d'enseignement pour l'éducation des pêcheurs dans les régions concernées. Une subvention est destinée à l'Université Saint-François-Xavier, une autre à Sainte-Anne-de-la-Pocatière et la troisième à l'Université de la Colombie-Britannique.

M. PICKERSCILL : Vous ne diriez pas que ce sont là des subventions à la Colombie-Britannique, au Québec et à la Nouvelle-Ecosse; je ne les envisagerais pas ainsi moi non plus.

M. MACLEAN (*Queens*) : Non, ce sont des subventions à ces institutions d'enseignement.

Le crédit 138 est approuvé.

Le PRÉSIDENT : Nous passerons maintenant au crédit 139.

M. HOWARD : Je me demande si les autres membres du Comité et moi-même pourrions être renseignés quant au principe qui est à la base de ce crédit. Un prix de base est-il établi. Agit-on comme dans le cas des produits agricoles ?

M. MACLEAN (*Queens*) : Non, on ne procède pas comme dans l'application de la loi actuelle visant l'agriculture, mais on suit de très près la façon de procéder qui caractérisait l'ancienne loi sur les produits agricoles. Il existe une commission consultative. L'Office des prix des produits de la pêche a pour membres des gens recrutés dans l'industrie de la pêche. Ainsi, M. Harding, de Prince-Rupert, fait partie de cet organisme. Les membres se réunissent de temps à autre pour examiner la situation et donner leur avis au gouvernement sur la question de savoir si des mesures devraient être prises ou non sous le régime de cette loi. J'ajouterai que la subvention versée à l'égard du sel aux pêcheurs et aux sociétés qui produisent du poisson salé pour certains marchés entre aussi dans les attributions de l'Office des prix des produits de la pêche, et les frais d'administration afférents à cette subvention sont compris dans le crédit à l'étude.

M. HOWARD : J'imagine qu'un prix de tant par livre est fixé pour tel ou tel poisson et que, si le prix du marché tombe au-dessous de ce chiffre, vous compensez la différence en vous fondant sur cette loi.

M. MACLEAN (*Queens*) : La loi peut être appliquée de diverses façons, dont une a trait aux versements d'appoint, tandis qu'une autre comporte l'achat en forte quantité d'une denrée excédentaire.

M. HOWARD : Faites-vous les paiements aux pêcheurs eux-mêmes ?

M. MACLEAN (*Queens*) : Oui, lorsqu'il s'agit des versements d'appoint.

M. HOWARD : Vous devriez communiquer à votre collègue vos vues à l'égard des versements d'appoint. La loi s'est-elle appliquée dans une mesure assez considérable à la Colombie-Britannique ?

M. MACLEAN (*Queens*) : Non, je ne crois pas qu'elle ait jamais été appliquée dans la Colombie-Britannique. Les prix du poisson ont été relativement stables

là-bas et, comme vous le savez, le gros de la production en Colombie-Britannique comprend des produits poissonniers qui se vendent à des prix assez avantageux sur les marchés mondiaux.

M. MORRIS : Combien fréquemment cette loi, qui est en vigueur depuis onze ans, a-t-elle été appliquée ?

M. MACLEAN (*Queens*) : Elle a été appliquée à l'égard de certains genres de produits au cours de trois ou quatre années différentes.

M. MORRIS : C'est en 1952, n'est-ce pas, que la loi a été appliquée pour la dernière fois selon l'une ou l'autre de ces méthodes, soit l'achat en forte quantité, soit le paiement d'un appoint entre un prix convenu et le prix du marché ?

M. MACLEAN (*Queens*) : Je le pense.

M. CROUSE : Cela s'applique-t-il uniquement au poisson salé ?

M. MACLEAN (*Queens*) : Non, la loi s'applique à tous les produits.

M. CROUSE : Au poisson salé comme au poisson frais ?

M. MACLEAN (*Queens*) : Elle peut s'appliquer à l'un ou à l'autre.

M. CROUSE : Qui détermine le prix de base pour le poisson frais, par exemple, et pour les diverses espèces ?

M. MACLEAN (*Queens*) : L'Office n'agit que lorsque le prix d'un produit particulier devient un prix de vente à perte et lorsqu'une situation critique survient dans l'industrie. L'Office indique alors au gouvernement la solution qu'elle croit la plus convenable.

Les membres de l'Office se réunissent de temps à autre, alors qu'ils examinent l'état du marché et font rapport de toute situation défavorable qui, à leur sens, pourrait nécessiter l'application de la loi.

M. CROUSE : Quels sont les membres de l'Office ?

M. MACLEAN (*Queens*) : Les membres de l'Office sont M. Mifflin, de Terre-Neuve; M. Lee, d'Halifax; M. Desourdy, de Québec; M. Harding, de Prince-Rupert, et M. Millerd, de Vancouver.

M. CROUSE : Sont-ils tous désignés par l'industrie ?

M. MACLEAN (*Queens*) : Ils sont nommés par le gouvernement, mais sur la recommandation des dirigeants de l'industrie. Nous demandons conseil à ces derniers pour trouver des titulaires compétents. Le président de l'Office des prix des produits de la pêche est M. McArthur, qui est malheureusement absent en ce moment. Ses services en tant que conseiller technique ont été prêtés pour une couple de mois au gouvernement de l'Irlande du Sud.

M. MORRIS : Au cours des dernières années d'application de cette loi, ou à l'époque actuelle, le gouverneur en conseil a-t-il songé que les membres de l'Office des prix des produits de la pêche pourraient être recrutés parmi les groupes de pêcheurs. Les membres actuels de cet organisme semblent avoir été choisis parmi les dirigeants de l'industrie de la pêche, c'est-à-dire parmi ceux dont le rôle consiste à acheter du poisson des pêcheurs commerciaux.

M. MACLEAN (*Queens*) : Votre supposition n'est pas tout à fait exacte. Au moins deux des membres sont des représentants de coopératives de pêcheurs : M. Desourdy et M. Harding. Tous les domaines de l'industrie sont représentés.

M. STEWART : A-t-on songé à accorder un prix de soutien à l'industrie du hareng bouffi ? L'an dernier, dans l'île de Grand-Manan, 50,000 caisses de ce poisson sont demeurées invendues.

M. MACLEAN (*Queens*): En une occasion, en 1951, un prix de soutien a été accordé à l'industrie du hareng bouffi. Ce fait a récemment été porté à mon attention par le député des Iles-de-la-Madeleine et par d'autres. Nous allons surveiller de très près la situation.

M. PICKERSGILL : Quand un prix de soutien a-t-il été versé pour la dernière fois ?

M. MACLEAN (*Queens*): En 1953.

M. NOBLE : Existe-t-il quelque dossier permettant de déterminer si les pêcheurs en eau douce ont bénéficié de cette loi ?

M. MACLEAN (*Queens*): On me dit qu'en deux occasions le soutien des prix a été appliqué relativement au poisson des eaux douces de l'intérieur.

M. NOBLE : A quand cela remonte-t-il ?

M. MACLEAN (*Queens*): C'était avant 1953; je pense que cela est arrivé en 1949.

M. MACLEAN (*Queens*): L'Office siège-t-il à des intervalles réguliers ?

M. MACLEAN (*Queens*): Les membres tiennent des réunions annuelles, mais ils siègent aussi de temps à autre. Toutefois, les réunions n'ont pas lieu à des dates fixes, comme par exemple à tous les trois mois ou à quelque autre intervalle.

M. MORRIS : Les dépenses des membres de l'Office, pour lesquelles une somme de \$15,000 est prévue, représentent leurs dépenses journalières normales et leurs frais de voyage, n'est-ce pas ?

M. MACLEAN (*Queens*): En effet.

M. MORRIS : Je ne veux pas retarder les travaux du Comité, mais je me demande si M. Clark pourrait nous donner une idée approximative de la dépense de deniers fédéraux qu'a comportée l'application de la loi sur le soutien des prix des produits de la pêche. Par exemple, quel a été le coût approximatif en 1953-1954 ?

M. CLARK : Je regrette de ne pas avoir sous la main les chiffres qui me permettraient de répondre à votre question. Je pourrai cependant les obtenir.

M. MORRIS : Je ne désire rien d'autre qu'un simple aperçu. J'avoue que je désirerais établir une comparaison entre ce montant-là et le coût total de l'application de la loi depuis son entrée en vigueur.

M. MACLEAN (*Queens*): C'est uniquement à vous d'en décider; mais, afin que l'approbation de ce crédit ne soit pas retardée, peut-être pourriez-vous faire inscrire au *Feuilleton* une question portant sur ce sujet.

M. MORRIS : Cela me va parfaitement.

M. MACLEAN (*Queens*): Le renseignement serait plus complet.

M. PICKERSGILL : J'ai une question à poser au ministre. Il se rappelle peut-être que le premier ministre a prononcé un discours à Charlottetown, il y a un peu plus d'un an. A cette occasion, il s'est explicitement engagé à établir un prix de soutien pour le poisson. Depuis lors nous n'avons plus guère entendu parler du projet. Je me demande quelle attention le gouvernement a accordée depuis cette époque à la promesse du premier ministre.

M. MACLEAN (*Queens*): Il y a accordé, de fait, une attention toute particulière. Je puis dire à ce propos que l'Office des produits de la pêche a tenu une réunion spéciale l'automne dernier. Les membres ont siégé d'abord à Halifax, puis à Saint-Jean, afin d'examiner la question des prix versés aux pêcheurs de

Terre-Neuve, surtout pour le poisson séché et salé. La recommandation de l'Office a été que le soutien des prix ne serait pas avantageux et ne résoudrait pas le problème qui existait l'an dernier à Terre-Neuve, puisqu'il s'agissait non pas tant de la modicité du prix que de l'insuffisance des prises; tout recours au soutien des prix n'aurait fait qu'améliorer la situation des gens dont le sort était assez satisfaisant, sans être d'aucune utilité pour les pêcheurs qui n'auraient pas pris de poisson.

En établissant le soutien des prix du poisson, on a eu pour but unique de faire en sorte qu'une rémunération convenable fût assurée aux producteurs de poisson. Toutefois, je ne crois pas que cela présume un autre stade où le gouvernement assumerait la responsabilité d'assurer un revenu convenable aux pêcheurs incapables de produire du poisson, ce qui, de l'aveu général, n'était nullement de leur faute. Telle a été la situation à Terre-Neuve l'an dernier. Bien entendu, on ne doit pas oublier, — je ne crois pas qu'on l'oublie, — que les pêcheurs ont bénéficié de deux avantages additionnels depuis la promulgation de cette loi. Dans le cas de Terre-Neuve, il y a eu la subvention relative au sel.

M. PICKERSGILL : La subvention relative au sel n'est-elle pas d'application générale ?

M. MACLEAN (*Queens*) : Oui, mais uniquement dans les provinces de l'Atlantique et le produit auquel elle s'applique se trouve surtout à Terre-Neuve. Bien entendu, l'autre avantage, qui s'applique partout au pays, est l'assurance-chômage.

Le crédit 139 est approuvé.

Le PRÉSIDENT : Nous en sommes maintenant au crédit 140. Désire-t-on poser des questions ?

M. PICKERSGILL : Puis-je demander au ministre pourquoi ce crédit a été réduit d'un quart de million de dollars ? S'attend-on que la production de poisson salé diminue fortement cette année ?

M. MACLEAN (*Queens*) : Non. Depuis que cette loi est en vigueur, il y a eu en plusieurs années successives des reports cumulatifs. Chaque crédit voté était établi de façon qu'il pût suffire à la production de l'année financière tout en permettant d'acquitter les obligations reportées de l'année précédente. Ces obligations s'accroissaient graduellement chaque année et, l'an dernier, nous étions en retard jusqu'à concurrence de \$250,000. La somme de \$850,000 qui est indiquée a été votée l'an dernier pour le règlement de l'arriéré. Nous sommes maintenant revenus à ce qui représente approximativement les besoins d'une année financière.

M. PICKERSGILL : A-t-on effectivement éliminé assez complètement l'arriéré ?

M. MACLEAN (*Queens*) : Oui.

M. CROUSE : Quelle proportion de cette somme de \$600,000 est versée à Terre-Neuve, à la Nouvelle-Ecosse, à la Colombie-Britannique et à l'Île du Prince-Edouard respectivement ?

M. MACLEAN (*Queens*) : Je vais voir si nous avons ici ces détails. Nous avons un tableau pour 1958. Voici les paiements faits aux diverses provinces : Terre-Neuve, \$240,698; Nouvelle-Ecosse, environ \$50,000; Île du Prince-Edouard, \$1,629; Nouveau-Brunswick, \$2,690; et Québec, \$22,635. Ces montants représentent ce qui a été versé aux pêcheurs particuliers et ils s'ajoutent à ce qui a été payé aux établissements de préparation du poisson.

M. CROUSE : Ces premiers chiffres sont ceux qui se rapportent aux particuliers ?

M. MACLEAN (*Queens*) : Oui. En outre, des paiements ont été faits à des établissements de préparation du poisson dans certaines circonstances. Dans cette

catégorie, rien n'a été versé à Terre-Neuve; la Nouvelle-Ecosse a touché \$12,447; l'Île du Prince-Edouard, \$891; le Nouveau-Brunswick, \$2,277; et le Québec, \$13,185.

M. STEWART : Ce tableau pourrait-il être imprimé en tant que partie des témoignages ?

M. MACLEAN (*Queens*) : Oui, pourvu que le Comité y consente.

Le PRÉSIDENT : Consent-on à ce que ce tableau soit imprimé en appendice ?  
(Assentiment)

M. MORRIS : Avant l'approbation de ce crédit, me serait-il permis, bien que je ne sois député que depuis relativement peu de temps, de déclarer dans un esprit de bienveillance que cette initiative me semble être une louable réalisation du gouvernement précédent et qu'elle a comporté des avantages généraux au cours de chaque année. Le gouvernement précédent a certes bien fait d'établir cette subvention et nous faisons bien nous-mêmes d'en continuer le versement. Je désire exprimer l'espoir que l'on continuera de prendre en considération la possibilité de donner un caractère statutaire à cette subvention au sel plutôt que d'y pourvoir par un crédit annuel.

M. MACLEAN (*Queens*) : Cela pourrait présenter certains avantages; mais pour diverses raisons ce ne serait pas, je le crains, une façon bien sage de procéder. Une raison, entre autres, est que nos voisins du Sud surveillent de très près les lois que nous adoptons afin de s'assurer que nous ne subventionnons pas les exportations vers leurs marchés. C'est là une des difficultés que présente l'application de la loi sur le soutien des prix des produits de la pêche. C'est un point fort important. La loi américaine est telle que des droits antidumping pourraient immédiatement être imposés, ce qui nuirait non seulement au produit en cause mais peut-être aussi à tous les produits de nos pêches. Voilà pourquoi nous veillons très soigneusement à ce qu'aucune subvention ne soit versée à l'égard d'un produit exporté aux États-Unis.

M. CARTER : Avant que nous approuvions le crédit, puis-je demander s'il existe une ventilation indiquant quelle part de cette subvention se rapporte au poisson salé, c'est-à-dire au poisson séché et au poisson mariné ?

M. MACLEAN (*Queens*) : Nous n'avons pas ce renseignement sous la main, monsieur le président, mais nous pourrions essayer de fournir au député des chiffres assez précis. Toutefois, cela nécessiterait énormément de travail.

M. CARTER : Je ne cherche nullement à vous imposer un travail supplémentaire. Je pensais simplement que certains détails pourraient être disponibles.

M. MACLEAN (*Queens*) : Malheureusement, ils ne le sont pas.

Le crédit 140 est approuvé.

Le PRÉSIDENT : Nous aborderons maintenant le crédit 141. A-t-on des questions à poser ?

M. CARTER : A quelles recherches se livre-t-on en vue de déterminer les prescriptions minimums de construction des navires utilisés pour la pêche ? Je sais que ces prescriptions varient beaucoup. On peut utiliser soit les pièces taillées à la hache soit les pièces en placage, de même qu'une combinaison des unes et des autres. Un problème se pose dans ma circonscription; les pêcheurs ont décidé de ne rien emprunter de la Commission provinciale des prêts parce que, selon eux, les prescriptions à observer pour obtenir un prêt ne sont pas pratiques. Ils disent que les navires sont trop lourds, qu'ils prennent eau et deviennent très peu maniables après quelques années. Plutôt que de s'adresser à la Commission des prêts, ils construisent leurs propres navires selon des prescriptions dont leur expérience pra-

tique leur a démontré le caractère satisfaisant. Effectue-t-on des recherches en vue de déterminer ce que devraient être les prescriptions minimums à cet égard ?

M. MACLEAN (*Queens*): Je prie M. Clark de répondre à cette question.

M. CLARK : Relativement à ce problème particulier, je dirai que le ministère effectue des recherches assez considérables de concert avec l'Office des recherches sur les pêches et avec les commissions de prêts des provinces intéressées. Nous avons au ministère un comité des navires et agrès qui étudie ce problème. Nous avons, en outre, reçu une aide et une collaboration importantes des architectes navals du Conseil national de recherches. Nous espérons parvenir au stade où il nous sera possible de donner aux pêcheurs ou aux autres intéressés une idée du genre de bateau qu'ils devraient construire pour un usage particulier dans les régions où ils font la pêche. Depuis plusieurs années nous étudions la question du coût de tels bateaux ainsi que des frais d'exploitation de navires particuliers.

M. CROUSE : A-t-on songé à abolir cette subvention, pour accorder plutôt de plus fortes allocations de dépréciation, ce qui, en imposant aux propriétaires certaines obligations, encouragerait les gens ambitieux à faire progresser l'industrie. Il s'agirait effectivement d'un dégrèvement d'impôt, mais on ne puiserait pas à la caisse générale comme cela se produit dans le cas d'une subvention.

M. MACLEAN (*Queens*): Une question presque semblable a été posée l'autre jour. Le sujet est à l'étude, y compris la question de la dépréciation accélérée; mais c'est là une initiative qu'il n'appartiendrait pas au ministère de prendre, si elle devait être prise. C'est là une question d'administration qui fait l'objet d'un examen et au sujet de laquelle aucune décision n'a encore été prise.

M. PICKERSGILL : Le ministre ou le sous-ministre pourrait-il me dire quels sont la longueur et le tonnage maximums pour lesquels ces subventions sont maintenant versées ?

M. CLARK : Les règlements ne prévoient pas que l'aide sera fournie d'après le tonnage; on se fonde plutôt sur la longueur et jusqu'ici, on a eu pour principe de préconiser un bateau du genre petit chalutier ou palangrier, d'une longueur allant jusqu'à 65 pieds. Le taux de la subvention est à l'heure actuelle de \$165 par tonne de jauge brute.

M. PICKERSGILL : Etant donné que le ministère du Commerce semble être redevenu actif, je me demande si l'on ne pourrait pas encourager les pêcheurs à fréquenter de nouveau les eaux du Labrador. A-t-on songé à accorder la subvention pour des navires d'une plus grande longueur, dans le but de favoriser tant la construction de goélettes comme celles qui avaient l'habitude de se rendre au Labrador que celle, tout aussi importante, de vaisseaux qui, à l'automne, iraient sur la côte recueillir le poisson et l'apporter aux endroits d'exportation ? Ainsi que le ministre le sait, au cours de l'année dernière, de regrettables pertes de goélettes se sont produites, dont une en particulier me vient à l'esprit. Toutefois, je ne cherche pas à me procurer un bateau et, d'ailleurs, je n'aurais pas droit à la subvention d'après la loi sur le Sénat et la Chambre des communes. Quoi qu'il en soit, je crois que d'autres aimeraient peut-être se lancer dans cette entreprise si importante pour l'industrie de la pêche, s'ils y étaient encouragés.

M. MACLEAN (*Queens*): En plusieurs occasions, j'ai dit que la question était à l'étude et les membres du Comité commencent peut-être à soupçonner que ce n'était là qu'une échappatoire. De fait, ce n'en est pas une, car on se rendra compte, d'après quelques-unes des questions qui ont été posées, que c'est là un sujet fort complexe. On doit tenir compte d'une foule de considérations et d'éléments avant de prendre une décision. De très nombreux facteurs doivent être envisagés à cause des effets que pourrait avoir l'adoption d'une ligne de conduite différente.

M. STEWART : M. Pickersgill a abordé la question que j'avais moi-même à l'esprit. Nous avons à Beaver-Harbour un entrepôt frigorifique pouvant recevoir 20 millions de livres de poisson par an. Les exploitants de cet établissement ont constaté qu'il leur fallait faire l'acquisition de plus gros navires pour la pêche en dehors de la baie de Fundy. Le gouvernement a-t-il songé à verser une subvention pour leurs navires ?

M. MACLEAN (*Queens*) : Cette question fait l'objet d'une étude sérieuse. Il ne s'agit pas seulement de la grosseur des navires; nous aurions à déterminer comment la subvention s'appliquerait, si elle serait calculée selon une échelle mobile ou si elle devrait augmenter graduellement selon la grosseur, le genre de construction et plusieurs autres facteurs.

M. HOWARD : Le ministre ne voudrait pas laisser au Comité l'impression qu'il emploie parfois l'expression « à l'étude » comme simple échappatoire; si cela lui arrive occasionnellement, je voudrais bien qu'il nous explique quand il s'agit vraiment d'une question à l'étude et quand cette formule est une échappatoire.

M. PICKERSGILL : On voudra bien me pardonner cette interruption; mais je dirai que, lorsque le ministre déclare qu'une question est à l'étude, la plupart d'entre nous savent qu'il en est vraiment ainsi.

M. HOWARD : Vous aurez remarqué que j'ai eu peine à garder mon sérieux en faisant cette observation.

M. PICKERSGILL : Il pensait peut-être à quelques-uns des collègues du ministre.

M. HOWARD : Le ministre voudrait-il me dire si l'application se fait selon une certaine règle fondamentale. Il s'agit ici d'une subvention, d'une aide à la construction. Le ministre pourrait-il me dire si elle se restreint à une région géographique quelconque ou si elle s'applique partout au pays ?

M. MACLEAN (*Queens*) : Elle ne s'applique présentement qu'au littoral de l'Est.

M. HOWARD : Je suis bien certain que, si vous désiriez en étendre l'application, il n'y aurait aucune contestation.

M. MACLEAN (*Queens*) : Ce fait nous est également connu. C'est là une des complications qui se présentent. Je dirai tout d'abord que cette subvention a été établie durant la guerre, afin que la production d'aliments pût être stimulée sur la côte orientale où existaient d'abondantes réserves de poisson qui n'étaient pas assez activement exploitées. Il y avait alors pénurie de vivres. La situation qui existe sur le littoral de l'Est est bien différente de celle qu'on observe sur la côte occidentale du pays. Les ressources de cette dernière région étaient exploitées presque au maximum en ce qui avait trait aux espèces d'une grande valeur, et la production d'aliments atteignait le maximum possible sur le littoral de l'Ouest. Lorsqu'il existe un surplus d'aliments, des facteurs entièrement différents viennent compliquer la situation.

M. LÉGÈRE : Vous avez parlé d'une longueur de 65 pieds; quelle est la longueur minimum ?

M. MACLEAN (*Queens*) : Une longueur minimum de 45 pieds est prescrite.

Le crédit 141 est approuvé.

Le PRÉSIDENT : Le crédit 142 vient ensuite.

M. CARTER : Puis-je savoir de combien d'unités vous comptez amener la création à l'aide de cette somme ?

M. MACLEAN (*Queens*): L'allocation maximum par unité est de \$10,000 et il ne peut donc y en avoir plus de trois. En certaines occasions, les requérants n'ont pas droit à l'allocation maximum et en pareil cas quatre ou même cinq unités peuvent être créées.

M. CARTER : La modicité de cette allocation démontre qu'on ne cherche guère à en profiter.

M. MACLEAN (*Queens*): C'est que le cours des ans apporte une solution au problème, d'où diminution de la demande. Toutefois, dans l'ensemble, un grand nombre de subventions ont été versées dans les provinces Maritimes depuis le début de ce plan et, bien que les deniers destinés à ces installations aient été votés au cours d'années antérieures, les unités sont encore en service. De fait, leurs dirigeants doivent garantir une durée de service de dix ans pour avoir droit à la subvention.

M. CARTER : Le ministre pourrait-il dire quelle somme a effectivement été dépensée l'an dernier ?

M. MACLEAN (*Queens*): La somme entière de \$30,000.

M. ROBICHAUD : Pour combien d'unités ?

M. MACLEAN (*Queens*): Trois.

M. CARTER : J'avais cru comprendre qu'une des raisons pour lesquelles on ne profitait pas davantage de cette subvention était que l'exploitant qui en fait la demande doit d'abord construire son unité, puis la faire inspecter. Un long intervalle, peut-être d'un an ou deux, doit s'écouler avant qu'il puisse se faire rembourser. Etant donné la paperasserie que cela comporte, on ne se soucie pas de demander la subvention, préférant aller de l'avant sans y recourir.

M. MACLEAN (*Queens*): En ces dernières années les gens désireux de se prévaloir de ce crédit n'ont pas manqué. Je pense qu'un certain montant est peut-être tombé en annulation durant les premières années. Ainsi, en 1948-1949, \$4,000 seulement ont été touchés et une somme de \$46,000 s'est trouvée annulée. Le total était de \$50,000. Toutefois, on a recouru davantage à la subvention dans la suite. Il y a eu accroissement en la plupart des années. Par exemple, pour 1958-1959 nous avons mentionné une somme de \$30,000 sans annulation. J'aurais dû faire une correction. En effet, ce chiffre n'est pas absolument précis, car il s'agit ici d'une prévision, la comptabilité de la dernière année financière n'étant pas encore terminée. Toutefois, des demandes sont pendantes et le degré d'annulation est bien faible dans le cas de ce crédit.

M. LÉGÈRE : Cette aide à la congélation de la boîte vise-t-elle surtout la pêche de fond ?

M. MACLEAN (*Queens*): Non, elle s'applique à la boîte utilisée pour la pêche de n'importe quelle espèce commerciale.

M. LÉGÈRE : De même que pour la pêche du homard ?

M. MACLEAN (*Queens*): Oui.

M. HOWARD : J'imagine que je puis aborder de nouveau la question à l'occasion de l'étude de ce crédit, étant donné qu'il semble s'agir d'une affectation susceptible d'être comprise dans les crédits supplémentaires. Je crois savoir que M. Clark partira bientôt pour la côte occidentale en compagnie d'autres fonctionnaires de son ministère. Sera-ce demain ?

M. CLARK : Jeudi.

M. HOWARD : Un des sujets qui seront discutés là-bas est celui de la destruction du chien de mer et d'autres rapaces. Je m'intéresse particulièrement au programme de destruction du chien de mer. Nous supposons, — j'espère qu'il n'en sera pas ainsi, — que le ministère va décider de ne pas recourir à un crédit supplémentaire pour obtenir durant la présente année des deniers additionnels pour la lutte contre le chien de mer. L'occasion nous sera-t-elle fournie de vous entendre faire un exposé, monsieur Clark ? Pourriez-vous nous donner une idée de la durée de votre absence ?

M. MACLEAN (*Queens*) : M. Clark ne sera pas de retour avant quelque temps. Je crains qu'il ne lui soit impossible de revenir avant que le Comité ait terminé ses travaux. Toutefois, nous serons certainement heureux de fournir des précisions soit immédiatement soit lorsque le comité plénier sera saisi des prévisions de dépenses.

M. HOWARD : J'espère qu'un crédit supplémentaire sera présenté et que nous pourrions ainsi aborder la question.

M. MACLEAN (*Queens*) : Elle pourra, en tout cas, être soulevée lorsque le premier crédit sera mis en discussion à la Chambre.

M. HOWARD : Très bien.

M. O'LEARY : Qui peut remplir les conditions requises pour être reconnu comme exploitant d'une de ces unités ?

M. MACLEAN (*Queens*) : Pardon ?

M. O'LEARY : Qui peut remplir les conditions requises pour être reconnu comme exploitant ?

M. MACLEAN (*Queens*) : Quiconque possède les installations nécessaires. Un des problèmes qui se posent en l'occurrence est que nous cherchons à établir ces unités de façon que leur répartition soit uniforme. Autrement dit, si une subvention est déjà versée dans un village de pêche et que la boîte soit disponible de cette source pour tous les pêcheurs de cet endroit, nous nous efforçons, bien entendu, d'accéder aux autres demandes relatives à cette subvention qui nous parviennent d'autres régions, avant de nous occuper de nouveau de cette localité et d'accorder une subvention semblable à un second exploitant de l'endroit.

M. O'LEARY : Un éloignement quelconque est-il spécifié ?

M. MACLEAN (*Queens*) : Non... pardon. Je croyais que vous vouliez parler de la distance séparant divers endroits. J'avais à l'idée une distance d'une cinquantaine de milles. Il existe une restriction peu importante, de l'ordre de 5 milles je crois.

M. ROBICHAUD : Je désirerais des éclaircissements sur une déclaration faite précédemment. Cette aide pour la congélation et l'entreposage de la boîte doit se rattacher à un frigorifique déjà existant ou dont la construction est en cours, mais elle ne peut être accordée à l'unique fin de la congélation et de l'entreposage de la boîte.

M. MACLEAN (*Queens*) : C'est exact.

M. PICKERSGILL : Pour quelle raison en est-il ainsi ?

M. MACLEAN (*Queens*) : A mon sens, la raison est que la construction d'un frigorifique uniquement pour la fourniture de boîte nécessiterait une si forte subvention d'une source quelconque que cette initiative ne serait guère pratique.

Le crédit est approuvé.

Le PRÉSIDENT : Messieurs, nous voici parvenus au quatrième groupe, comprenant les crédits 143, 144 et 145.

## OFFICE DES RECHERCHES SUR LES PÊCHERIES DU CANADA

143. Administration centrale .....	\$ 184,420
144. Fonctionnement et entretien, y compris une somme de \$50,000 à répartir entre les recherches sur les pêches et les bourses d'études	\$3,950,565
145. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel .....	\$ 942,130

M. MACLEAN (*Queens*): Monsieur le président, messieurs, le crédit suivant se rapporte à l'Office de recherches sur les pêcheries. Vous connaissez tous, je crois, M. Kask, qui est assis à côté du sous-ministre. C'est lui qui est président de l'Office de recherches sur les pêcheries. Les réponses aux questions posées seront données par un de nous trois.

M. HOWARD : Je voudrais tout d'abord rendre hommage à M. Kask et à ses collaborateurs de l'Office des recherches sur les pêcheries pour l'excellent travail qu'ils ont accompli au cours des ans. Je suis sûr qu'ils feront œuvre tout aussi utile à l'avenir.

Je désire exprimer, en outre, ma vive satisfaction d'avoir entendu le ministre formuler des remarques analogues lors du déjeuner du Conseil des pêcheries du Canada et déclarer aussi que l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada est tenu en très haute estime dans d'autres pays. Tels sont les principaux motifs qui m'incitent à déclarer que nous devrions savoir gré à M. Kask et à ses collaborateurs au sein de l'Office de recherches sur les pêcheries de la besogne qu'ils accomplissent.

Je désirerais obtenir des précisions sur un ou deux points particuliers, dont l'un concerne la réunion annuelle de l'Office. Je crois comprendre que le public n'est pas admis aux séances, mais je me trompe peut-être. Si le public ne peut assister aux séances, nous serait-il possible de savoir pourquoi ?

M. J. L. KASK (*président de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada*): L'assistance aux réunions annuelles de l'Office des recherches sur les pêcheries n'est pas interdite au public, bien que nous tenions à huis clos des séances qui ne se rapportent qu'à l'administration interne. L'assistance aux réunions n'a jamais été bien nombreuse, mais d'habitude des représentants de l'industrie y sont présents, de même que M. O'Brien, administrateur du Conseil des pêcheries du Canada. Ils sont tous libres de rester aussi longtemps qu'ils le désirent, afin d'entendre les discussions portant sur le programme de l'Office des recherches. Les délibérations n'ont rien de secret.

M. HOWARD : Je n'ai pas assisté à la dernière réunion annuelle, mais j'étais présent lors de la réunion précédente, tenue au Chateau. J'ai dû me trouver là au moment où vous siégiez à huis clos, car on m'a déclaré que je ne pouvais entrer dans la salle. J'en ai conclu que toutes les séances étaient à huis clos et je suis heureux d'apprendre qu'il n'en est pas ainsi.

M. Kask pourrait-il nous dire quels travaux de recherche ont été accomplis au sujet de l'utilisation commerciale du chien de mer et quels résultats ont été obtenus ?

M. KASK : L'utilisation du chien de mer à des fins alimentaires est fort répandue dans plusieurs parties du monde. Ainsi ce poisson est en grande demande au Japon et les Japonais tiennent effectivement à en faire l'importation. Au Royaume-Uni, le chien de mer est de consommation courante dans les établissements qui servent du poisson et des pommes de terre frites. Cette espèce n'est pas en demande pour l'alimentation en Amérique du Nord. Les frais de production sont tellement

élevés que l'exportation du chien de mer à une échelle commerciale n'a jamais été possible.

Nous nous efforçons de découvrir des modes secondaires d'utilisation du chien de mer. Comme vous le savez, le foie de ce poisson constituait auparavant une très précieuse source de vitamine; mais, par suite de la découverte de vitamines synthétiques, la pêche du chien de mer a cessé d'être rémunératrice. Toutefois, nous examinons la possibilité de tirer du chien de mer des produits spéciaux, au double point de vue technologique et biologique, afin de constater s'il serait possible de réduire le nombre de ces poissons de façon qu'ils deviennent moins nuisibles aux gens qui pêchent d'autres espèces.

Je pense que les exploitants de l'industrie devraient savoir que la réduction du nombre de certains animaux, comme le chien de mer, et son maintien à un bas niveau constituent une entreprise impossible à réaliser sans subvention, car elle est très coûteuse et doit se poursuivre sans interruption. Ainsi, nous estimons que sur la côte du Pacifique des prises annuelles de 40,000 tonnes seraient nécessaires à l'abaissement du nombre de chiens de mer à un chiffre suffisamment faible pour que ces poissons ne fussent pas trop nuisibles aux pêcheurs de la région, et il faudrait que ces prises fussent continues.

M. HOWARD : M. Kask a parlé des Japonais comme consommateurs de chien de mer et, de fait, comme importateurs. Nous serait-il possible d'éveiller leur intérêt au point de pouvoir nous créer chez eux un marché d'exportation ?

M. KASK : Les aspects économiques de la question ne sont guère de mon domaine, mais j'imagine que les frais de production seraient presque prohibitifs.

M. CLARK : Si je puis me permettre une remarque à ce sujet, je dirai que je suis allé au Japon l'automne dernier et que j'ai discuté avec quelques-uns des importateurs de chien de mer le point particulier que M. Howard a soulevé; toutefois, le prix qu'ils étaient disposés à payer n'était pas assez élevé pour que nos pêcheurs pussent se mettre à exporter du chien de mer au Japon.

M. ROBICHAUD : Monsieur le président, j'ai un problème à soumettre au ministre et à l'Office des recherches sur les pêcheries. Je crois savoir que le ministre a récemment reçu du comté de Gloucester une demande concernant l'établissement d'installations de laboratoire. On produit dans ce comté de 65 à 70 millions de livres de poisson par an, ce qui nécessite l'utilisation d'une flotte considérable. Je sais que les chambres de commerce de Caraquet et de Shippegan ont écrit au ministre pour lui demander l'établissement d'une station expérimentale dans la région. Le ministre voudra bien me dire si cette demande a été prise en considération. Etant donné l'inspection du poisson frais qui sera inaugurée cette année, nous croyons que des installations spéciales seront fort nécessaires dans la région de Shippegan et de Caraquet.

M. MACLEAN (*Queens*): Je puis vous répondre dès maintenant pour ce qui est de l'aspect de ce problème qui se rapporte à l'inspection. La question n'est pas directement du ressort de l'Office des recherches sur les pêcheries. L'inspection du poisson est faite par des inspecteurs possédant une formation leur permettant de déterminer avec uniformité la qualité du poisson. On effectue des vérifications de temps à autre afin de s'assurer si le jugement de l'inspecteur, en matière de détermination de la qualité, demeure aussi uniforme que nous le désirons. L'inspection totale ne s'effectue pas comme un examen en laboratoire scientifique. Toutefois nous avons un laboratoire d'inspection à Halifax. En outre, nous possédons deux laboratoires mobiles qui seront utilisés principalement au Nouveau-Brunswick et dans l'Île du Prince-Edouard au cours de la saison. Il incombera aux préposés de soumettre à des épreuves scientifiques le poisson dont la qualité peut être douteuse et de s'assurer que les normes d'inspection sont maintenues à un niveau élevé.

Nous avons confiance que le laboratoire mobile résoudra le problème du point de vue de l'inspection.

M. Clark a peut-être quelques remarques à ajouter.

M. CLARK : Monsieur le président, je crois que le ministre a traité à fond la question. Les observations dont a parlé M. Robichaud ont été adressées au ministre, si je ne me trompe, par la Chambre de commerce de la région en question. Nous nous proposons de noter la façon dont le travail s'accomplira cette année grâce aux moyens que le ministre a indiqués, c'est-à-dire les laboratoires mobiles, lesquels, soit dit en passant, sont munis d'un matériel fort complet. Si besoin en est après les travaux de cette année, le ministre examinera, j'en suis sûr, le projet d'établissement d'un laboratoire permanent dans cette région.

M. ROBICHAUD : Le ministre et M. Clark reconnaîtront, je crois, qu'étant donné la forte production obtenue dans la région, un laboratoire local permanent est nécessaire en plus du laboratoire mobile qui, je le sais, a été mis en service au cours de ces dernières années.

M. MACLEAN (*Queens*) : Nous allons certainement examiner cette question avec une bienveillante attention, pour ce qui est de l'inspection du poisson dans cette région.

M. McGRATH : Ainsi que je l'ai demandé en des termes presque identiques lors des délibérations du Comité l'an dernier, a-t-on effectué récemment des expériences relativement à la mise en conserve du capelan, à une échelle commerciale ?

M. KASK : Il n'y a eu à ma connaissance aucune expérience à une échelle commerciale à l'égard de ce poisson, mais des expériences scientifiques ont été effectuées à une échelle restreinte. Nous avons l'intention bien arrêtée d'entreprendre des expériences à une plus vaste échelle et de rechercher une plus grande variété de modes d'utilisation dans le cas de cette espèce.

M. McGRATH : Savez-vous qu'une méthode efficace de mise en conserve du capelan a été élaborée ?

M. KASK : Oui, nous sommes parfaitement au courant de ce fait.

M. LÉGÈRE : Je désire poser une question à l'Office des recherches sur les pêcheries, relativement au thon de la région de Westport, dans ma circonscription, région considérée comme une des meilleures au monde, sauf pendant le concours de pêche de l'an dernier. A cette occasion, aucun thon n'a été pris bien que ces poissons aient été très abondants dans les eaux de la région. Je me demande si l'Office pourrait nous expliquer pourquoi ces poissons ont dédaigné l'appât qui leur était offert, ainsi que l'a démontré le fait que ceux qui ont été harponnés avaient l'estomac vide.

A-t-on songé à effectuer des recherches en vue de déterminer la raison qui a empêché les thons de saisir l'appât, formé de hareng ou de maquereau, qui était jeté par-dessus bord ?

M. KASK : Comme la plupart des autres animaux, le thon a des préférences en matière de climat. C'est un poisson propre aux eaux chaudes. L'époque de l'année où il parvient à la latitude des eaux canadiennes est celle où il se trouve dans la partie du Courant du Golfe qui correspond à la latitude de Terre-Neuve. La présence du thon dans les eaux canadiennes est, à proprement parler, un événement fortuit, c'est une venue attribuable au hasard plutôt qu'une circonstance annuelle.

La réponse à l'autre partie de la question serait, je crois, que le thon, comme la plupart des animaux à sang froid, a un appétit inégal. Le fait signalé a pu se

produire pendant une période d'inappétence. Les grandes pêches au thon du large de la côte mexicaine et du sud des États-Unis dépendent dans une très large mesure de l'inclinaison du thon à prendre des aliments; or, le comportement de ce poisson en présence d'organismes alimentaires n'est pas toujours le même. Il y a fort à parier que cette année, comme en d'autres occasions, les poissons qui étaient présents dédaignaient l'appât.

M. LÉGÈRE : D'aucuns ont prétendu que la rareté du hareng dans la région en question a pu ne pas être étrangère à cela. Y a-t-il possibilité que le thon suive les déplacements des bancs de harengs ?

M. KASK : Le thon a besoin de se nourrir lui aussi et il va là où il peut trouver les meilleurs aliments. Il ne restera certes pas longtemps à un endroit où il n'y a pour lui rien à manger.

M. STEWART : Ai-je raison de croire que cette partie du crédit ne s'applique pas au travail effectué à St. Andrews ?

M. MACLEAN (*Queens*) : Il se rattache à ce groupe de trois crédits.

M. STEWART : Puis-je savoir quelle somme a été dépensée l'an dernier à St. Andrews pour l'exécution de recherches ?

M. MACLEAN (*Queens*) : Voulez-vous parler des recherches en général ?

M. STEWART : Des recherches effectuées à la station de St. Andrews.

M. KASK : Désirez-vous un chiffre approximatif ?

M. STEWART : Oui.

M. KASK : Environ 1 million de dollars.

M. BATTEN : M. Kask voudrait-il nous faire un bref exposé des recherches en cours à Valleyfield (Nouvelle-Ecosse) ?

M. KASK : Je crois que cela entre dans le cadre des travaux du ministère.

M. MACLEAN (*Queens*) : La tâche accomplie à Valleyfield relève de notre service d'expansion industrielle. Bien entendu, il existe entre l'Office des recherches et le service en question une liaison très étroite relativement aux problèmes scientifiques qui les intéressent tous deux. La station de Valleyfield est administrée, non pas par l'Office des recherches, mais par le service d'expansion industrielle du ministère. Quelle était la teneur exacte de votre question ?

M. STEWART : Je désire simplement savoir quels résultats donnent les expériences scientifiques effectuées à cet endroit.

M. MACLEAN (*Queens*) : Je prie M. Clark de vous les résumer. Je n'ai rien à redire à la question, mais je crois qu'elle eût été plus opportune lors de l'examen d'un crédit précédent. Néanmoins, elle se rattache de près au crédit présentement à l'étude et je prie donc M. Clark d'y répondre.

M. CLARK : Ainsi que le ministre l'a fait remarquer, les travaux accomplis à la station expérimentale de Valleyfield relèvent du ministère. Comme il l'a également rappelé, une liaison très étroite est maintenue avec l'Office des recherches relativement aux travaux exécutés à cet endroit. Dans cet établissement de Valleyfield nous donnons une application commerciale ou semi-commerciale aux résultats des travaux accomplis par l'Office des recherches sur les pêcheries. Les travaux rattachés aux entreprises en cours d'exécution à l'établissement sont très fructueux, surtout en ce qui concerne le poisson salé et son séchage en vue de la production d'une morue légèrement salée.

Nous faisons aussi, corollairement aux travaux effectués par l'Office des recherches sur les pêcheries, des expériences sur l'utilisation de l'eau de mer réfrigérée et nous expérimentons en outre l'emballage, en vue d'élaborer un emballage plus moderne pour la morue salée et les autres produits poissonniers.

D'une façon générale, les travaux ont comme point de départ les résultats de recherches faites dans les laboratoires de l'Office des recherches où ces projets sont d'un intérêt immédiat pour l'industrie, et il s'agit de donner à ces résultats une application commerciale.

M. BATTEN : M. Clark pourrait-il nous dire comment, du point de vue de la qualité, le poisson salé séché artificiellement se compare avec celui dont le séchage se fait au soleil ?

M. CLARK : C'est là un point d'une complexité toute particulière, car, à mon avis, c'est presque une question de préférence. Je tenterai de répondre à la question en disant que le séchage artificiel de la morue salée que nous avons effectué et qui a également été réalisé dans l'industrie a très favorablement soutenu la comparaison avec le séchage au soleil, et il est tout à fait acceptable sur les marchés. N'étant pas expert en matière de morue salée, je ne tenterai pas de trancher la question de savoir si c'est le séchage au soleil ou le séchage artificiel qui donne le meilleur produit. Ce qui importe, je crois, c'est que nous avons démontré que la morue salée peut être séchée artificiellement et uniformément et que le produit ainsi obtenu est accepté sur les marchés.

M. STEWART : Je me demande si l'on effectue des recherches en vue de déterminer la possibilité d'élaborer des machines pour l'industrie du hareng bouffi. Les exploitants de cette industrie me disent qu'il leur est devenu impossible de recruter une main-d'œuvre compétente. Les jeunes n'apprennent plus le métier. C'est un peu comme dans le cas des forgerons de village, qui disparaissent rapidement. Je me demande si l'on s'enquiert de la possibilité de créer des machines pour l'exécution de ce travail.

M. KASK : Autant que je sache, rien de particulier ne s'accomplit en ce sens. Le concept de la mécanisation de tous les travaux rattachés aux pêches fait l'objet d'une étude de la part de l'Office des recherches sur les pêcheries, du point de vue technique, aussi bien que de la part du ministère, du point de vue technique et industriel. Ce point particulier n'a pas, à ma connaissance, été examiné d'une façon spéciale.

M. STEWART : Comme vous le savez probablement, la société Connors Brothers s'est trouvée dans une situation analogue il y a plusieurs années, et elle a créé ses propres machines.

Le crédit 143 est approuvé.

M. BATTEN : Puis-je profiter de l'examen du crédit 144 pour demander combien de bourses d'études ont été accordées pour 1959 ?

M. KASK : L'Office des recherches sur les pêcheries a pourvu à des bourses d'une valeur globale de \$25,000, lesquelles sont administrées par la caisse des bourses du Conseil national de recherches.

Les bourses de 1959 n'ont pas encore été toutes attribuées. En 1958, dix-huit bourses ont été accordées.

M. ROBICHAUD : Combien au Nouveau-Brunswick ?

M. KASK : Je ne crois pas qu'elles aient été géographiquement réparties. On les a décernées à des gens de diverses régions du Canada.

Les crédits 144 et 145 sont approuvés.

Le PRÉSIDENT : Messieurs, le Comité va s'ajourner jusqu'à nouvelle convocation du président.

## APPENDICE I

## MINISTÈRE DES PÊCHERIES

*Subvention relative au Sel - 1958*

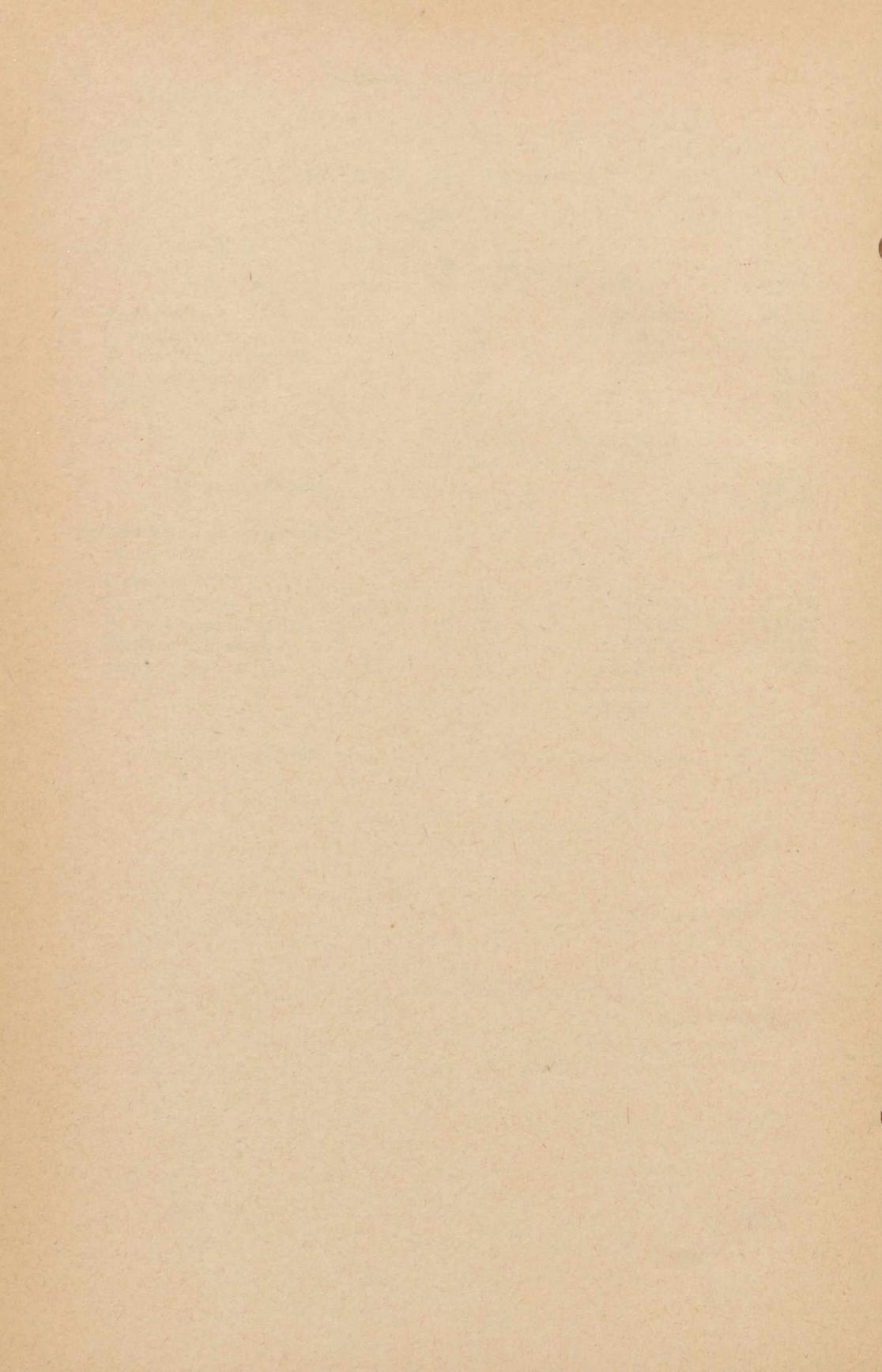
## Pêcheurs particuliers

PROVINCES	NOMBRE DE DEMANDES	MONTANT	MOYENNE
Terre-Neuve .....	4,154	\$240,698.86	\$56.76
Nouvelle-Ecosse .....	731	50,638.19	69.27
Ile du Prince-Edouard .....	60	1,629.03	27.15
Nouveau-Brunswick .....	48	2,690.99	56.06
Québec .....	303	22,635.60	74.70
	<u>5,296</u>	<u>\$318,292.67</u>	
<i>Moyenne générale</i> .....			<u>\$60.10</u>

Etablissements de préparation  
du poisson

Terre-Neuve .....		\$	\$
Nouvelle-Ecosse .....	16	12,447.30	777.96
Ile du Prince-Edouard .....	2	891.62	445.81
Nouveau-Brunswick .....	2	2,277.50	1,138.75
Québec .....	11	13,185.46	1,198.68
	<u>31</u>	<u>\$28,801.88</u>	
<i>Moyenne générale</i> .....			<u>\$ 929.09</u>





**CHAMBRE DES COMMUNES**

Deuxième session de la vingt-quatrième législature  
1959

---

**COMITÉ PERMANENT**

DE LA

**Marine et des Pêcheries**

Président: M. ROLAND L. ENGLISH

---

**PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES**

Fascicule 5

---

Budget principal (1960) - Ministère des Pêcheries

Y COMPRIS

1. Le deuxième rapport à la Chambre
  2. L'index des crédits
- 

**SÉANCES DES JEUDI 23 AVRIL**

et

**VENDREDI 24 AVRIL 1959**

---

**TÉMOINS :**

L'honorable Angus MacLean, ministre des Pêcheries, et M. A. L. Pritchard,  
du Service de la Conservation et de l'Expansion, ministère des Pêcheries.

COMITÉ PERMANENT DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES

*Président* : M. Roland L. English

*Vice-président* : M. Albert De B. McPhillips

et Messieurs

Anderson	Grenier	Michaud
Batten	Howard	Morris
Bourget	Keays	Murphy
Browne ( <i>Vancouver-</i> <i>Kingsway</i> )	Légère	Noble
Carter	Macdonald ( <i>Kings</i> )	O'Leary
Crouse	MacLellan	Phillips
Danforth	Matthews	Pickersgill
Drysdale	McGrath	Robichaud
Gillet	McLennan	Speakman
Granger	McQuillan	Stefanson
	McWilliam	Stewart
		Tucker (35)

(Quorum, 10)

Secrétaire du Comité :  
Antonio Plouffe.

# RAPPORT À LA CHAMBRE

Vendredi 24 avril 1959

Le Comité permanent de la marine et des pêcheries a l'honneur de présenter son

## DEUXIÈME RAPPORT

En conformité des instructions qu'il a reçues le 10 mars 1959, le Comité a examiné les crédits numéros 127 à 145 inclusivement, tels qu'ils sont énumérés au Budget principal des dépenses pour l'année se terminant le 31 mars 1960, relativement au ministère des Pêcheries.

Le Comité a tenu sept séances, dont une a été consacrée à l'étude du Rapport préliminaire sur la réglementation des crues et l'énergie hydro-électrique dans le bassin du fleuve Fraser, en Colombie-Britannique, à l'égard surtout des pêcheries et de certains points pertinents mentionnés dans ledit rapport.

Le rapport a été déposé à la Chambre des communes le 20 janvier 1959 et le Comité en a été saisi, conformément aux instructions qu'il avait reçues le 9 février 1959, l'autorisant à requérir la production de documents et de dossiers.

Le Comité a été très impressionné par les dépositions du ministre des Pêcheries et de M. A. L. Pritchard, directeur du Service de la conservation et de l'expansion du ministère des Pêcheries.

Le Comité recommande que le gouvernement examine l'opportunité de hâter la reconstitution de la Commission sur le fleuve Fraser, de concert avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, afin que ladite Commission puisse réaliser ses objectifs, en ce qui concerne surtout la protection des pêcheries à tous égards.

Le Comité est d'avis qu'aucun barrage ne devrait être aménagé sur le Fraser, ni sur l'un ou l'autre de ses tributaires, lorsqu'un tel barrage, de l'avis du ministre des Pêcheries, entravera les montaisons de poissons anadromes ou leur sera préjudiciable.

Le Comité désire remercier le ministre et le sous-ministre, ainsi que les fonctionnaires du ministère qui ont suivi toutes ses délibérations, surtout ceux qui ont comparu.

Le Comité recommande que les crédits qui lui ont été déferés soient approuvés.

Un exemplaire du compte rendu des délibérations et des témoignages présentés est ci-annexé.

Le président,  
ROLAND L. ENGLISH



## PROCES-VERBAUX

Jeudi 23 avril 1959

(6)

Le Comité permanent de la marine et des pêcheries se réunit à 9 heures et demie du matin, sous la présidence de M. Roland English.

*Présents:* MM. Anderson, Carter, Crouse, Danforth, Drysdale, English, Granger, Howard, Légère, McGrath, McLennan, McPhillips, Morris, Noble, Phillips, Stefanson et Tucker (17).

*Aussi présents, du ministère des Pêcheries:* L'honorable J. Angus MacLean, ministre; M. Lowell A. S. Allen, adjoint exécutif, et MM. S. V. Ozere, sous-ministre adjoint; A. L. Pritchard, directeur du Service de la conservation et de l'expansion; J. J. Lamb, directeur des Services administratifs; W. C. MacKenzie, directeur du Service de l'économique; O. C. Young, vice-président de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada; J. G. Carton, avocat du ministère; E. B. Young, directeur adjoint du Service de la conservation et de l'expansion; H. C. L. Ransom, directeur des services généraux de l'Office du soutien des prix des produits de la pêche, et R. Hart, du Service d'expansion industrielle.

Avant l'examen des crédits 131 et 132, sur les Services mobiles, qui ont été réservés (le 9 avril), le président fait une mise au point sur l'objet du débat et la pertinence des questions (voir les témoignages du jour).

Les crédits 131 et 132 sont mis en délibérations.

Le ministre expose les circonstances qui ont entouré la rédaction du Rapport préliminaire sur la réglementation des crues et l'énergie hydro-électrique dans le bassin du fleuve Fraser, et présente M. A. L. Pritchard, directeur du Service de la conservation et de l'expansion.

M. Pritchard est interrogé sur les sujets relatifs aux pêches traités dans le rapport précité.

Au cours des délibérations, M. Howard demande l'inclusion, dans le compte rendu des témoignages, d'extraits d'un tableau qui figure à la page 162 du rapport et obtient l'assentiment du Comité.

M. Howard émet l'avis que le Comité serait bien avisé d'insérer dans son rapport à la Chambre une recommandation visant la reconstitution de la Commission du fleuve Fraser.

Avant de partir pour se rendre à une réunion du cabinet, le ministre félicite les membres du Comité d'avoir manifesté un tel intérêt à l'égard des affaires de son ministère. Il fait allusion à un déjeuner, proposé pour le mois de mai, qui aura lieu dans la cuisine d'essai du ministère et auquel il invite les membres du Comité.

Les crédits 131 et 132 sont approuvés.

*Il est décidé* — Que le président présente un deuxième rapport traitant du budget des dépenses.

Le président remercie le ministre, le sous-ministre et les témoins.

A 11 heures, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

*Le chef adjoint de la Division des comités,*  
Antonio Plouffe.

Vendredi 24 avril 1959

(7)

Le Comité permanent de la marine et des pêcheries tient une réunion exécutive, à huis clos, à 9 heures et demie du matin, sous la présidence de M. Roland English.

*Présents:* MM. Anderson, Browne (Vancouver-Kingsway), Crouse,, Danforth, Drysdale, English, Granger, Howard, Légère, MacLellan, Matthews, McLennan, McPhillips, McQuillan, Noble, O'Leary et Tucker (17).

Le président présente le rapport du sous-comité directeur, rédigé en ces termes :

Jeudi 23 avril 1959

Le sous-comité directeur s'est réuni le 23 avril, tous les membres étant présents.

Le sous-comité soumet à l'examen du Comité le projet de rapport ci-annexé.

Le président,  
Roland ENGLISH

Le Comité procède alors à l'examen dudit projet de rapport.

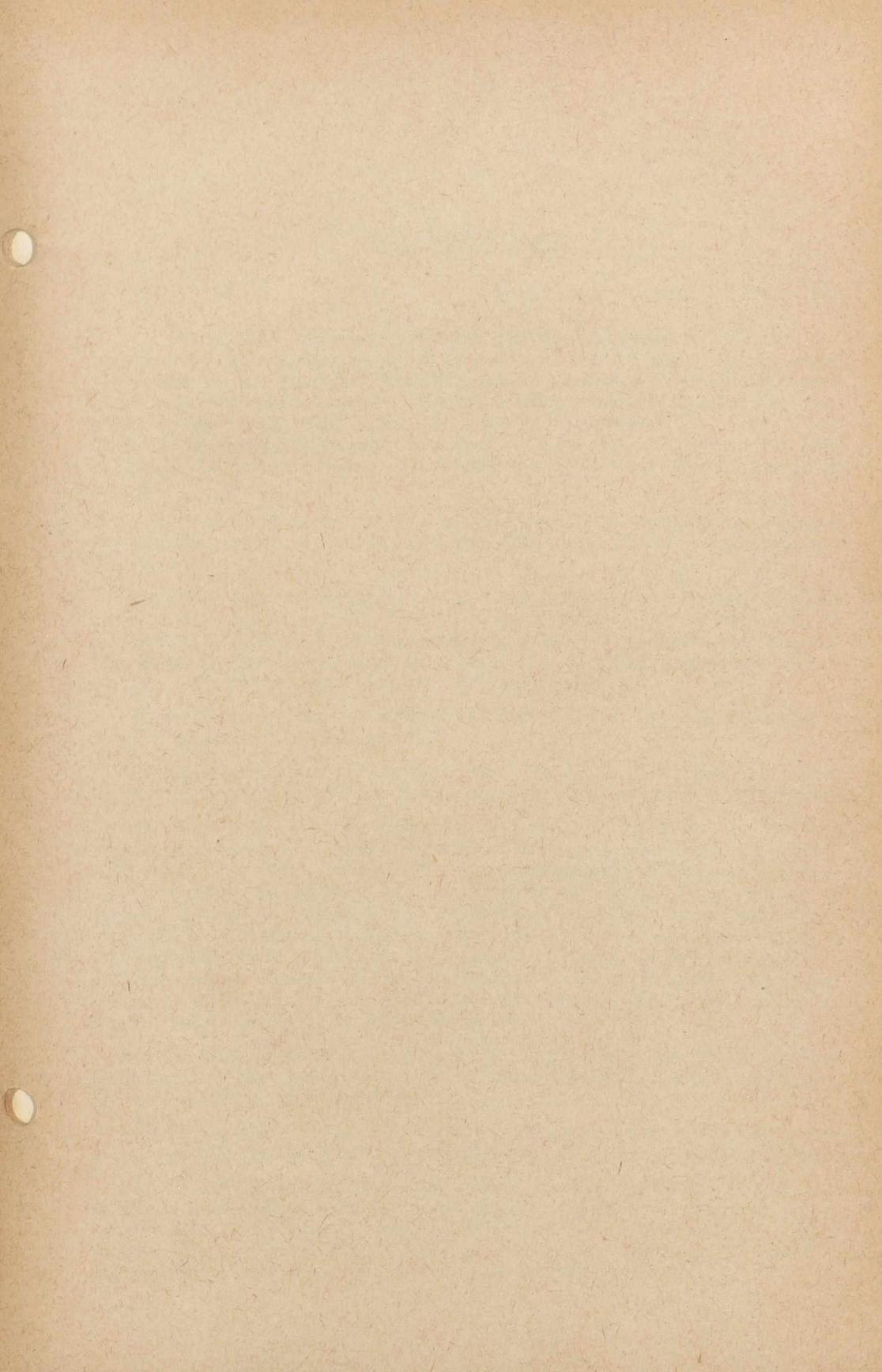
Après délibération ledit projet de rapport est examiné article par article, modifié et approuvé avec les modifications.

**Il est décidé** — Que le président présente le rapport, modifié, à titre de Deuxième rapport du Comité à la Chambre.

A 10 heures et 35 minutes, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

*Le chef adjoint de la Division des comités,*

Antonio Plouffe.





## TÉMOIGNAGES

Jeudi 23 avril 1959

Le PRESIDENT : Messieurs, je vois que nous sommes en nombre.

Jusqu'ici, nous avons examiné et approuvé les prévisions de dépenses principales du ministère des Pêcheries, sauf les crédits 131 et 132, que nous avons réservés. Cette mesure a été prise, vous vous le rappelez, pour permettre la discussion d'un aspect du rapport, nommément, "Le rapport préliminaire sur la réglementation des crues et l'énergie hydroélectrique dans le bassin du fleuve Fraser". Je dépose maintenant un exemplaire de ce rapport.

A cet égard, le secrétaire du Comité, suivant mes instructions, a obtenu des exemplaires du rapport et les a fait distribuer à l'avance aux membres du Comité.

Naturellement, vous comprenez que toute discussion du rapport devra se rapporter aux crédits 131 et 132 et aux pêcheries, c'est-à-dire porter sur le chapitre 6, article 6.2, commençant à la page 142. Le président n'a pas l'intention de limiter indûment le débat, mais il considérera irrégulière et hors de la question toute mention d'un autre sujet.

Nous allons maintenant aborder les crédits 131 et 132, qui apparaissent sous la rubrique "Services mobiles".

Le témoin spécialement invité ce matin est M. A. L. Pritchard, directeur du Service de la conservation et de l'expansion au ministère des Pêcheries.

M. HOWARD : Il y a, monsieur le président, un sujet que je vous demanderais de bien vouloir considérer. Vous avez mentionné l'article 6.2, à la page 142, intitulé "Pêcheries". Je me demande si vous ne voudriez pas permettre une légère déviation du sujet de cet article particulier du rapport, vu que, je pense, il y a dans d'autres parties de ce rapport des passages qui portent sur le poisson et sur l'effet que les barrages, de retenue ou hydro-électriques, auront sur les frayères. Certains de ces passages sont contenus dans d'autres articles du rapport, sous la rubrique "Aménagements hydro-électriques". Il ya un tel passage, je crois, dans l'article du rapport qui traite de la maîtrise des crues.

Je me demandais si vous ne pourriez pas relâcher les restrictions que vous avez mentionnées et permettre l'examen des autres parties du rapport qui se rapportent aux pêcheries.

Le PRESIDENT : Je ne m'y oppose pas, pourvu que le Comité y consente. Le ministre doit faire un exposé avant qu'on ne pose des questions.

M. J. ANGUS MacLEAN (ministre des Pêcheries): Monsieur le président, messieurs, j'ai pensé que la meilleure façon d'aborder l'examen de ce rapport serait, pour moi, de faire un bref exposé sur ce document, et, ensuite, que M. Pritchard poursuive et réponde à toutes les questions de détail ou sur tout autre point que vous aimeriez qu'il explique.

La Commission du fleuve Fraser a été nommée par suite d'un accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique la chargeant d'étudier les ressources hydrauliques et les besoins du bassin du fleuve Fraser, et de faire rapport de ses constatations à l'égard de la régularisation effective du réseau du fleuve en vue de la maîtrise des crues et de la production d'énergie, et des conséquences qu'elles auraient sur le poisson migrateur, le colmatage, l'érosion et l'irrigation. Il est donc évident que plusieurs des problèmes à étudier ne relèvent pas du ministère des Pêcheries. De plus, la quote-part du gouvernement fédéral affectée au fonctionnement de cette commission n'a jamais été comprise dans le budget du ministère des Pêcheries. Il serait donc présomptueux que j'essaie de commenter, au sein de ce Comité, des questions autres que celles qui se rattachent aux pêcheries.

Les études portant sur les pêcheries indiquent, à l'heure actuelle, que la valeur moyenne annuelle du saumon pêché pour le commerce dans le fleuve Fraser est d'environ \$34,500,000. On a compté que la valeur commerciale des pêches pourrait, par une gestion appropriée, atteindre en 1980 le quadruple de la moyenne enregistrée au début des années cinquante. Il est donc évident que le ministère des Pêcheries a un intérêt vital dans toute étude de ce genre et qu'il doit accepter la responsabilité d'exposer clairement les effets que les aménagements proposés auraient sur les pêches. C'est pourquoi le ministère collabore étroitement depuis qu'il a proposé, comme un des trois membres fédéraux du conseil, le directeur régional des pêcheries en Colombie-Britannique.

Le rapport préliminaire analyse les caractéristiques des deux plus importantes crues de la rivière Fraser qui aient été enregistrées, notamment celle de 1894 et celle de 1948. Le débit quotidien maximum du fleuve Fraser, à Hope, a apparemment atteint 600,000 pieds cubes/seconde en 1894, et ce chiffre est considéré comme le sommet des crues qu'il s'agit de maîtriser. Le maximum prévu dans le projet a été réduit de 4 p. 100, c'est-à-dire à 576,000 pieds cubes/seconde pour compenser les effets de la dérivation de la rivière Nechako à la suite de l'aménagement de l'ALCAN. Dans leur état actuel, les digues de la vallée du fleuve Fraser pourraient contenir un déversement maximum de 375,000 pieds cubes/seconde. Essentiellement, il a donc été nécessaire d'établir des méthodes permettant de retenir, en vue de la régularisation, cet excédent de débit entre la pointe déterminée par les projets et le débit maximum que permet la sécurité : 576,000 pieds cubes/seconde, moins 375,000 pieds cubes/seconde ou 201,000 pieds cubes/seconde.

On atteindrait ce but en construisant soit des digues, soit des retenues d'environ 10 millions de pieds-acres.

D'autre part, on a estimé le potentiel hydroélectrique du fleuve Fraser et on a signalé que celui-ci, s'élevant à 5,000,000 de kilowatts, pouvait être engendré de trois façons, suivant des projets désignés par les numéros 1, 2 et 3. Chacun de ces projets comporte un tronç de barrages principaux entre Lillooet et Prince George. Le second projet, toutefois, envisage un barrage de 700 pieds situé au canyon Moran et un barrage de 240 pieds placé au canyon Cottonwood.

Les études que le ministère des Pêcheries a faites de ces méthodes abordent la complexité des problèmes que pose la construction de tels barrages et comportent l'examen de certaines mesures et de certaines installations qui pourraient être utilisées pour surmonter quelques difficultés. Elles donnent des indications sur le coût de ces installations et sur les pro-

habilités de succès. La recherche biologique et technique faite jusqu'ici sur les problèmes que créent pour les pêches les multiples projets d'affectation des eaux fait l'objet d'une brève revision. Les études concluent qu'à l'heure actuelle il n'y a aucun moyen pratique de faire passer le saumon par dessus de hauts barrages semblables à ceux qu'on projette de construire aux canyons Moran et Cottonwood. Le délai qu'occasionneraient plusieurs barrages de basse chute sur la rivière Fraser, en aval de Prince George, et sur les rivières Thompson, Lilloet et Quesnel, suffirait à empêcher la conservation et l'expansion de toutes les montées de saumon et de truite "steelhead" dans les rivières en amont des barrages. A l'heure actuelle, il n'y a pas de moyen économique ou pratique qu'on puisse recommander pour faire descendre sans danger les poissons migrateurs dans le cours de la rivière, à la plupart des barrages. Le taux de mortalité chez les poissons migrateurs se dirigeant vers la mer varierait de 15 p. 100 (dans les barrages de moins de 100 pieds de hauteur) à 70 p. 100 (dans les barrages de l'ordre de 300 pieds). Le taux de mortalité, aux barrages dépassant 300 pieds n'a pas été calculé, mais on peut présumer qu'il serait supérieur à 70 p. 100.

La partie du rapport concernant les pêches énumère finalement deux groupes d'emplacements qui pourraient être choisis :

1. Les barrages de retenue ou les centrales-barrages qui n'auraient aucune conséquence grave pour les populations de saumon et de truite "steelhead" dans le fleuve Fraser. Les barrages sont situés à la chute Caribou, au lac Sandy, au lac Isaac, sur la rivière Moose, au lac Murtle et à la rivière Bleue, sur la rivière Angushorne, au lac Hobson et près du lac Moose.

2. D'après les renseignements et les connaissances actuels, les barrages de retenue et, dans certaines conditions, les centrales-barrages construits aux endroits suivants n'auraient aucun effet d'ensemble défavorable sur le saumon et la truite "steelhead" du réseau du fleuve Fraser, pourvu que les besoins des pêches soient entièrement considérés au stade des projets. Il faudrait des études et des relevés supplémentaires de ces emplacements pour déterminer la nature exacte des problèmes soulevés et pour tracer le plan d'installations permettant de les résoudre.

Les barrages qui entrent dans cette catégorie pourraient être situés aux endroits suivants : lac Chehalis, rivière Nahatlatch, canyon Black, Upper Willow, cours inférieur de la rivière McGregor, Grand Canyon, Clearwater, rivière Hemp, Clearwater-Azure, chute Helmcken, lac Mitchell, rivière Olsson, et Clearwater, sur la rivière Clearwater.

Les problèmes des pêches ayant été exposés clairement et admis, le rapport du conseil indique que la réalisation de toute tentative d'application d'un système qui nuirait aux grands cantonnements de saumon, peu importe à quel point elle puisse être utile à d'autres égards, sera retardée. On a donc cru bon d'examiner les autres projets qu'on pourrait choisir pour éviter ces problèmes piscicoles, dès maintenant, plutôt que d'en attendre la solution, et de considérer la possibilité de construire des barrages là où ils susciteraient le moins d'objections de la part des intérêts piscicoles, et cela, sans relâcher en attendant les efforts déployés pour résoudre les problèmes des pêches.

En d'autres termes, la possibilité de construire des barrages sur le bras principal du fleuve Fraser présente des problèmes qui, dans l'état actuel du savoir, de toute façon, empêcheraient le passage du poisson, dans les deux sens, en nombre suffisant. Par conséquent, on a convenu que les barrages, du moins pour le présent, devraient être confinés à ces régions, dans la plupart des cas, celles du cours supérieur du réseau, là où le poisson n'est pas en cause, où la situation est telle que le poisson peut contourner l'obstacle grâce à l'une de ces installations qui peuvent maintenant être construites et qui sont déjà éprouvées.

En tenant compte de ces faits, on a établi quatre conditions relativement à l'aménagement partiel :

- 1) établir des installations de maîtrise des crues à des niveaux n'entraînant pas de dommage, dans la vallée du cours inférieur du fleuve Fraser;
- 2) elles devront former partie intégrale d'un plan d'ensemble pour le bassin, dans lequel tous les emplacements pouvant fournir de l'énergie de façon économique seraient pleinement aménagés;
- 3) elles devront assurer le maintien des montées de poisson anadrome;
- 4) et devront se suffire, du point de vue économique, grâce à la production d'énergie.

On a élaboré sur cette base les trois projets A, B et C, qui devraient être aussi conformes que possible à ces exigences. Selon les plans, ce sont en réalité des aménagements partiels appartenant à trois plans principaux envisagés dans les parties traitant de l'énergie hydroélectrique. Le projet B prévoit un barrage de 190 pieds de hauteur, situé à Cottonwood, le projet C, un barrage de 240 pieds situé à Cottonwood. Du point de vue des pêches, ces projets ne sont décidément pas attrayants, à cause des difficultés déjà mentionnées au sujet du passage du poisson au-dessus des hauts barrages.

Le projet A comporte les éléments suivants :

#### **Projet A**

- 5 barrages sur le cours de la rivière Clearwater (retenue et usine);
- 3 barrages sur la fourche nord de la rivière Quesnel (retenue et usine);
- 2 barrages sur la rivière McGregor (retenue et usine);
- 1 barrage sur le pertuis du lac Stuart (retenue seulement).

Le rapport rédigé au sujet du projet A indique que si la construction d'un barrage de basse chute (22 pieds) au lac Stuart était inacceptable pour les intérêts piscicoles, le réseau ne pourrait pas, alors, régulariser le débit des crues dans les limites sûres de 375,000 pieds cubes/seconde. Toutefois, signale-t-on, si les digues qui existent actuellement dans la vallée du fleuve Fraser étaient renouées suivant les normes établies par la Commission d'endiguement du fleuve Fraser, le barrage du lac Stuart pourrait ne pas entrer dans le projet A et la protection contre les crues serait assurée. Le coût de cette rénovation est estimé à \$4,500,000.

En résumé, le projet d'aménagement hydro-électrique A serait de 750,000 kilowatts et coûterait, estime-t-on, \$521,000,000; le coût annuel serait de

\$41,730,000 et la valeur annuelle de l'énergie produite, de \$41,569,000; le rapport profit/coût serait de .99. Cela veut dire que le système ne se suffirait pas tout à fait : il ne se suffirait pas, uniquement dans la mesure de 1 p. 100.

En tant que les pêches sont concernées, exclure le lac Stuart du projet A et réaliser la maîtrise des crues en renforçant les digues actuelles seraient une perspective très attrayante. Il y aurait quelques problèmes pour les pêches dans les basses sections de la rivière Clearwater, où fraient le saumon quinnat et le saumon coho, et dans la rivière McGregor, où fraie le saumon quinnat. On croit toutefois, d'après les expériences faites ailleurs, que ces problèmes pourraient être résolus.

Relativement aux pêches, le rapport recommande la poursuite d'une étude plus intense et plus détaillée de ces projets, en vue de leur application. Les recherches devraient d'abord porter sur le projet A, celui qui pourrait soulever le moins d'objections de la part des pêches, et ensuite, sur les autres projets, à mesure que de nouvelles solutions seront trouvées aux problèmes piscicoles. Pendant ce temps, le ministère des Pêcheries pourrait sans répit continuer la recherche de solutions pour ces problèmes.

Bref, la Commission du fleuve Fraser a fait la première grande tentative en vue de présenter une recommandation à l'égard de l'emploi multiple des eaux d'un large réseau fluvial. Le ministère des Pêcheries a exposé le projet du point de vue des pêches, projet qui a suscité la mise en oeuvre de l'aménagement proposé et a donné lieu à une recommandation visant à étudier le mode d'aménagement susceptible de soulever le moins d'objections de la part des intérêts piscicoles et tout en assurant la maîtrise des crues et la production d'une quantité d'énergie suffisante pour compenser les frais occasionnés par la maîtrise des crues.

Telles sont les grandes lignes du problème et de ce que la Commission estime être les solutions les plus sages, les plus pratiques et les plus acceptables.

Le PRESIDENT : Merci, monsieur le ministre. Maintenant, on peut poser des questions.

M. HOWARD : D'abord, je désire exprimer des remerciements à l'adresse du ministre pour le résumé très complet qu'il nous a fait de la question et des données que contient le rapport même.

Je me demande si je pourrais poser une couple de questions au sujet de l'aménagement A. Dans le document que j'ai ici, il se trouve à la page 134 une planche, portant le numéro 5-D, qui se rapporte à l'aménagement A et qui énumère les divers emplacements de retenue, d'usines et de barrages envisagés dans l'aménagement A, que vous dites être celui qui présente le moins d'inconvénients. Mais il me semble qu'elle appelle des éclaircissements, car en relation avec les régions entourées d'un pointillé bleu le long du fleuve Fraser et des rivières tributaires telles que la Thompson et la Chilcotin, etc., on indique des cours d'eau où le saumon voyage et fraie. Et le seul réseau de lacs ou de rivières indiqué comme parcours du poisson anadrome est le lac Stuart, placé dans l'angle supérieur de gauche; on mentionne qu'on prévoit à cet endroit une installation d'accumulation d'énergie. Est-ce une installation de 21 ou de 22 pieds ?

M. MacLEAN : C'est une installation de retenue seulement.

M. HOWARD : L'endroit est marqué d'un triangle bleu et la légende inscrite dans l'angle inférieur de gauche indique que les triangles bleus signifient des emplacements d'énergie et de retenue.

M. PRITCHARD : C'est exact.

M. HOWARD : Mais on considère l'endroit comme emplacement de retenue seulement.

M. PRITCHARD : C'est juste.

M. HOWARD : Alors, l'indication devrait être un triangle vert.

M. MacLEAN : Oui, il devrait en être ainsi.

M. HOWARD : C'est bien. Voilà une chose réglée. Il y a ensuite un endroit portant les numéros 104 et 185. Si vous regardez à la page 134, vous verrez que le numéro 104 indique le cours inférieur de la rivière McGregor, tandis que le numéro 185 indique la rivière Olsson.

M. PRITCHARD : Je crois que je devine votre question.

M. HOWARD : Sont-ce des rivières où le poisson fraie ?

M. PRITCHARD : Ce pointillé atteignant le cours inférieur de la rivière McGregor montre au moins que le saumon ne monte qu'au pertuis. Je crois pouvoir expliquer ce qui est sans doute arrivé ici, si vous me le permettez, monsieur Howard.

M. HOWARD : S'il vous plaît.

M. PRITCHARD : Naturellement, comme vous le savez, l'espèce de saumon la plus importante dans la région dont vous parlez, en amont, est le sockeye. Le pointillé bleu circonscrit assez bien la région fréquentée par le saumon sockeye. Vous avez raison quand vous dites que le saumon quinnat fraie dans le cours inférieur de la rivière McGregor, et il en est de même dans la rivière Thompson Nord. Il ne fait aucun doute que certains saumons quinnat remontent la rivière Thompson Nord. Mais vous remarquerez que les régions entourées de pointillés sont celles dont la production de saumon sockeye est considérable.

M. HOWARD : Oui, c'est ce que je comprends. Les numéros 104, 185 et 142, placés sur la rivière Clearwater, et les numéros 194 et 141 sont des emplacements de barrages où les populations sont moins nombreuses. Pourriez-vous nous donner une idée de la quantité de poisson qui monte ou descend ou du nombre des poissons qui émignent dans ces régions ?

M. PRITCHARD : Je pense que je ne pourrai pas vous donner les chiffres exacts, mais je dirais que le nombre en est relativement petit.

M. HOWARD : Et ce n'est pas du sockeye ?

M. PRITCHARD : Non.

M. HOWARD : Il y a le quinnat et le steelhead, aussi ?

M. PRITCHARD : Le quinnat et le coho seulement, dont on n'estime pas la montée comme étant vraiment considérable. C'est l'une des petites montées, et le saumon, je crois, empruntera la rivière Thompson Nord, en aval de Clearwater. Mais il y a là un risque. C'est pourquoi nous pensons que nous pouvons surmonter la difficulté.

M. HOWARD : Avez-vous quelque évaluation du nombre de poissons en jeu, approximativement ? Le chiffre peut se trouver quelque part dans le livre, mais chercher là-dedans et repérer ces chiffres, c'est épouvantable !

M. PRITCHARD : Je doute que ces chiffres soient dans le livre, mais je puis vous les obtenir. J'en suis certain. Cela vous convient-il ?

M. HOWARD : Je crois que ce serait utile, en effet.

M. PRITCHARD : Vous devez vous rappeler aussi que nous estimons, avec des barrages de cette grosseur, pouvoir laisser passer le poisson.

M. HOWARD : Avec les cinq barrages dont je parle ?

M. PRITCHARD : Oui, avec ces barrages, étant donné leur grosseur et les montées en cause dans la rivière Clearwater. L'un des problèmes les plus aigus est celui du fleuve Fraser, en aval de Lytton, où nous devons compter avec le passage de trois quarts de million de poissons par jour. Et quand il s'agit du fleuve Fraser nord, à l'emplacement Moran, nous devons prévoir le passage de centaines de milliers de poissons par jour. Quand nous nous occupons d'une telle montaison, les poissons se comptent par milliers, par dizaines de mille, en réalité, et cela rend le passage beaucoup plus facile.

M. HOWARD : Le barrage du lac Stuart, si je comprends bien, est un barrage de retenue de 30 pieds ?

M. PRITCHARD : De 22 pieds.

M. HOWARD : Il n'y aurait pas de difficulté pour vous à y faire passer le poisson dans les deux sens ?

M. PRITCHARD : Nous y voyons un problème, et c'est pourquoi nous sommes vivement intéressés à l'alternative recommandée, car nous croyons, et je pense que les ingénieurs l'admettent, que l'aménagement actuel des digues devrait être amélioré suivant certaines normes. Si on le fait, on ne voudra pas alors du barrage du lac Stuart, et nous lutterions contre l'idée de l'inclure, bien que nous croyions que nous pourrions y faire passer ce poisson. Mais la montaison de poisson est quand même extraordinaire à cet endroit. Certaines années, elle représentait presque un million.

M. HOWARD : Le barrage portant le numéro 104, situé sur le cours inférieur de la rivière McGregor, si je comprends bien, est un barrage de 450 pieds ?

M. PRITCHARD : Oui.

M. HOWARD : J'ai compris que le ministre disait que plus le barrage était élevé, plus aigu était le problème, toutes choses bien considérées. Aurait-on l'intention ou l'idée d'établir des passages de quelque nature, pour le poisson, à ce barrage situé sur le cours inférieur de la rivière McGregor ?

M. PRITCHARD : A l'heure actuelle, nous ne pouvons dire, je crois, s'il serait absolument essentiel d'aménager des passages à poisson dans ce barrage, en considération du terrain de pont; mais je puis dire ceci : il y a relativement peu de poissons qui le dépassent. S'il le fallait, nous aurions recours à quelque chose d'autre, par exemple, à des ascenseurs de poisson. Cependant, à notre avis, cela n'est peut-être pas nécessaire à l'heure actuelle.

M. HOWARD : Cela voudrait dire la désertion de la région comme terrain de ponte.

M. PRITCHARD : Pour le saumon.

M. HOWARD : Oui. Je ne pense qu'au poisson migrateur.

M. PRITCHARD : Oui, en ce qui concerne le poisson migrateur. Mais la rivière Clearwater n'a jamais suffi à des montées considérables de poisson migrateur dans la région.

M. HOWARD : Je parle du cours inférieur de la rivière McGregor.

M. PRITCHARD : Je pensais à l'autre rivière, la Clearwater.

M. HOWARD : Le barrage du cours inférieur de la rivière McGregor est de 450 pieds, si je ne me trompe. On trouve cela à la page 107.

M. PRITCHARD : Oui, j'y suis. Emplacement des barrages principaux : barrage du cours inférieur de la rivière McGregor, 104.

M. HOWARD : Oui, au numéro 104, je lis ce qui suit :

Le barrage de l'aval, connu sous le nom d'emplacement du cours inférieur de la rivière McGregor, est situé à la tête du canyon inférieur, à quelque 16 milles en amont de la rencontre de la rivière McGregor et du fleuve Fraser, et à environ 1 1/2 mille en amont de la rivière Woodall. On considère qu'un barrage en enrochements, de quelque 450 pieds de hauteur, est des plus approprié à cette étroite vallée aux pentes raides et fortement boisées.

M. PRITCHARD : Le même argument est valable quant à cet endroit. Cet emplacement est situé assez haut sur la rivière McGregor, et la majorité du poisson fraie plus bas que cela.

M. HOWARD : En ce qui regarde la rivière McGregor, la région au-dessus du barrage ne compte pas comme terrain de ponte.

M. PRITCHARD : Je puis vous répondre en ces termes : nous, du ministère des Pêcheries, nous n'estimons pas que la perte d'un terrain de ponte quelconque soit sans conséquence. À la lumière de l'expansion économique et des répercussions possibles dans d'autres domaines, nous croyons que nous devons examiner la question et voir si nous ne pourrions pas faire monter le poisson là-haut, tout en risquant la destruction de quelques oeufs.

M. HOWARD : Précédemment, vous parliez de la rivière Clearwater.

M. PRITCHARD : La situation de la rivière Clearwater est exactement la même.

M. BROWNE (Vancouver-Kingsway) : Je crois que le ministre aiderait le Comité s'il pouvait exposer exactement quelle est la responsabilité des deux gouvernements intéressés dans cette affaire. Je crois qu'on peut convenir que l'achèvement de ce travail et l'aménagement de la rivière Fraser seraient très nuisibles aux pêches. J'aimerais savoir si une demande visant la construction d'un barrage concernerait le gouvernement provincial ou le gouvernement fédéral.

M. MacLEAN : Les deux gouvernements seraient intéressés. C'est en réalité et d'abord quelque chose qui relève du gouvernement provincial. Mais en vertu de la Loi sur les pêcheries, il appartient au ministre et au gouverneur en conseil de sauvegarder les ressources piscicoles des obstructions et naturelles et artificielles que présentent les rivières. Nous pouvons insister, et nous insistons, pour que ne soient pas construites les usines proposées qui endommageraient les ressources piscicoles, ou, lorsque les usines peuvent comporter des facilités de passage pour le poisson, pour qu'elles soient ainsi construites, sans conteste.

M. BROWNE (Vancouver-Kingsway) : Le gouvernement fédéral est-il responsable, dans une certaine mesure, de la maîtrise des crues le long de ces rivières ? L'autre jour, le ministre de l'Agriculture annonçait en Chambre, dans son discours, qu'il y en a en Nouvelle-Écosse des règlements dont l'application relève en partie du gouvernement fédéral.

M. MacLEAN : Ils découlent d'une loi spéciale adoptée par le parlement fédéral. Il y a deux lois principales. Ce sujet est entièrement en dehors de ma compétence et relève d'un autre ministère. L'une de ces lois est la Loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes, et l'autre est la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies : dans le premier cas, le gouvernement fédéral participe à l'assèchement, dans le second, à la maîtrise des eaux. Mais les ressources hydrauliques relèvent primordialement des gouvernements provinciaux.

M. CROUSE : Je suis très heureux des renseignements que le ministre a donnés au sujet de ce problème. Pour moi, ils jettent certainement beaucoup de lumière sur la question. D'après les chiffres qu'a fournis le ministre, il semble que s'y on procédait à l'aménagement hydro-électrique de la rivière, cela signifierait en définitive la suppression de l'industrie du saumon.

Il me vient une question à l'esprit : combien urgent est le besoin d'un tel aménagement hydro-électrique ? Est-il immédiatement nécessaire de procéder ? Quelles raisons exigent que l'aménagement se fasse maintenant ?

M. MacLEAN : Cette question aussi est quelque peu en dehors de ma compétence. Mais je puis dire que la demande d'énergie en Colombie-Britannique s'est accrue rapidement au cours des dernières années. La demande augmente annuellement d'environ 7 p. 100. On considère que ce chiffre est considérable. En Colombie-Britannique, au cours des dernières années, l'augmentation annuelle de la demande a été, en certains cas, de l'ordre de 18 p. 100.

Cette demande a naturellement rendu urgente la création de nouvelles usines puissantes. Il s'offre plusieurs autres projets qu'on pourrait substituer à celui de la rivière Fraser. L'un, naturellement, est le réseau de la rivière Columbia. Un autre est celui de la rivière de la Paix, dans le nord, dit plan Wenner Gren.

D'autre part, la **British Columbia Electric Company** a récemment commencé à construire, aux environs de Vancouver, une grande usine thermique qui allégera immédiatement la demande de production hydraulique. Cette usine est susceptible d'adaptation. Je ne crois pas me tromper en disant que les plans sont tels qu'elle pourrait servir à la production d'électricité par l'énergie atomique, dans l'avenir, si la chose devenait faisable économiquement.

M. DRYSDALE : Cela est peut-être la raison de mon souci. Suivant l'article 8 du mandat, il devait y avoir un rapport préliminaire, et dans un délai de trois mois, on devait décider si on ferait ou non un rapport définitif. Ce rapport définitif sera-t-il présenté ?

M. MacLEAN : Malheureusement, il ne m'appartient pas, d'abord, de répondre à cette question. Et même si c'était le cas, je ne serais cependant pas en mesure de le faire dès maintenant. Mais la question de réintégrer la Commission dans ses fonctions, si je ne me trompe, est actuellement étudiée par les deux gouvernements. La Commission n'est pas encore reconstituée, mais il n'y a pas de doute qu'on fera très bientôt une annonce à cet égard.

M. DRYSDALE : J'ai trouvé le rapport très intéressant. En principe, si vous voulez le résumer, il se réduit à ceci : la situation est toujours que vous ne pouvez faire monter ou descendre le poisson dans le fleuve s'il y a un barrage; et la recommandation faite a accéléré les recherches tendant à résoudre le problème. D'après ce que je puis voir, on ne fait plus de travaux, et les gens des pêches combattent en principe l'aménagement proposé et la maîtrise des crues envisagée, la tendance étant de faire placer les installations beaucoup plus bas, vers le cours d'eau principal.

Que vaut ce rapport ?

M. MacLEAN : Il y a, je crois, une considération très importante et que l'on ne saisit pas ici. Bien que cette partie du projet ne concerne pas notre ministère, ni même le gouvernement fédéral, la maîtrise des crues est peut-être la question la plus urgente de toutes, relativement au fleuve Fraser.

M. DRYSDALE : Je le conçois.

M. MacLEAN : Ce réseau, avec quelque légère modification du projet A, résoudra le problème jusqu'à une décharge d'à peu près 600,000 pieds cubes/seconde, laquelle correspond à la crue la plus importante qu'on pourrait attendre. Ce niveau a été atteint en 1894. La question est d'importance primordiale. Jusqu'à ce qu'on l'ait résolue, il s'exercera des pressions énormes en vue de l'adoption d'une mesure quelconque. La chose la plus simple serait de construire d'immenses barrages, et de négliger entièrement la question des pêches, en ce qui concerne la maîtrise des crues.

La chose importante est donc de régler ce problème urgent de la maîtrise des crues et de fournir une solution qui ne nuirait pas au passage du poisson, question très pertinente. Il ne s'agit plus d'espérer, nous avons certainement au moins surmonté une très grosse difficulté.

M. DRYSDALE : Une chose m'inquiète : en principe, ce rapport s'occupe principalement de la maîtrise des crues et de l'aménagement hydroélectrique, mais les intérêts piscicoles ne constituent qu'une considération de moindre importance.

M. MacLEAN : Je ne dirais pas cela du tout.

M. CROUSE : Dites-vous "moindre", avec les millions en cause ?

M. DRYSDALE : J'exagère peut-être sur ce point. Les intérêts piscicoles sont relativement d'importance secondaire et un moindre souci. En d'autres termes, quelle influence votre ministère peut-il avoir pour recommander d'autres solutions à propos du choix d'emplacements destinés aux barrages de maîtrise des crues ? Je veux dire, une solution pratique ?

M. MacLEAN : L'un des membres de la Commission est le directeur régional du ministère des Pêcheries en Colombie-Britannique, et le fait est que la Commission a déclaré qu'aucun projet, parmi toute une série de propositions, ne devrait être adopté qui soit nuisible au passage du poisson.

M. DRYSDALE : Le point sur lequel je m'étends beaucoup peut-être, mais qui m'inquiète, et vous avez probablement dans une large mesure répondu à nos questions, est que nous ne savons pas si nous allons parvenir à un rapport définitif. D'ici là, la situation demeure relativement urgente en ce qui concerne la maîtrise des crues, et je m'inquiète du fait que si on ne voit pas poindre un commencement d'aménagement dès maintenant, on dira en Colombie-Britannique que la maîtrise des crues est nécessaire, que nous devons placer ces digues ou barrages de retenues des crues, et on enverra le poisson "au diable".

Les biologistes ont indiqué que tout changement proposé à la teneur des rivières en oxygène aurait un effet extrêmement grave sur le saumon. J'imagine que des avis de ce genre peuvent faire pencher la balance.

M. MacLEAN : Le projet A, qu'a approuvé la Commission, relativement aux installations de maîtrise des eaux et des crues, ne nuirait pas de façon appréciable à la montée du poisson; d'autre part, il offrirait le moyen de maîtriser la crue des eaux dans le fleuve Fraser. Je puis aussi dire que des recherches se poursuivent au sujet du passage du poisson dans les centrales et les autres barrages. Elles continueront indépendamment de ce que dit le rapport, de ce que le conseil recommande, que le conseil soit en existence ou non.

M. DRYSDALE : Il y a des dépenses pour ces recherches. Environ combien de personnes s'y consacrent ? Combien d'argent y affecte-t-on ?

M. MacLEAN : Je dois laisser M. Pritchard répondre à cette question.

M. PRITCHARD : Présentement, nous avons sur le littoral du Pacifique onze biologistes, dix ingénieurs et vingt-sept techniciens qui ne s'occupent que d'essayer de résoudre les problèmes que suscite l'industrie pour les pêches. Quatre-vingt-dix pour cent de ces gens passent leur temps à élaborer des mesures visant à éviter les conséquences de l'aménagement hydro-électrique. Ce n'est là qu'un aspect de la question. De son côté, l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada fait certaines recherches, à l'heure actuelle, sur l'aspect physiologique de la question, étudiant le comportement du poisson et son aptitude à nager à rebours du courant et à supporter les différents courants. Ce sont là les renseignements fondamentaux que nous devons avoir. En outre, nous sommes en rapports étroits avec tous les investigateurs scientifiques des États nord-ouest de la région du Pacifique, aux États-Unis, et les expériences se poursuivent de telle façon qu'elles ne font pas double emploi, car nous considérons tous la situation comme urgente.

Et maintenant, dans l'ensemble : quelque 75 investigateurs scientifiques et ingénieurs travaillent à la solution de ce problème d'aménagement

hydro-électrique, et on dépense annuellement environ 3 millions de dollars uniquement pour les recherches sur cette question. Ceci, sans compter ce qui se fait ici. Nous considérons qu'il s'agit d'un cas spécial. Il est sérieux. Nous devons arriver à une solution. Néanmoins, la recherche doit se poursuivre. À cet égard, je puis signaler, monsieur le président, qu'au sein du Comité nous avons mentionné la rivière Robertson, située sur la côte ouest de l'île de Vancouver, où l'on est à construire un deuxième canal de frai qui servira à vérifier les effets de la création de frayères artificielles, ainsi qu'un guideau d'épreuve qu'utilisera M. Brett dans ses travaux de physiologie.

Nous n'avons pas encore obtenu de solutions définitives, mais, jusqu'à présent, nous avons recueilli de bons renseignements et nous espérons qu'ils nous permettront de considérer du coin de l'oeil un barrage de plus de 100 pieds et de dire : "Eh bien, je pense que nous viendrons à bout de cela." Les recherches se poursuivent constamment, car les barrages sont en perspective, non seulement sur le fleuve Fraser, mais aussi ailleurs.

Relativement à la Commission du bassin du fleuve Fraser, je pense que le fait saillant est celui sur lequel a insisté notre ministre, monsieur le président. Il en est résulté que les investigateurs scientifiques dans le domaine des pêches ont convaincu les membres de la Commission du bassin du fleuve Fraser que ce que nous persistions à dire est absolument vrai : en dépit des dépêches de la presse affirmant le contraire et malgré les rapports qui faisaient miroiter des découvertes, il n'y a, présentement, aucun moyen sûr de faire passer le poisson par dessus de hauts barrages, en montant ou en descendant, sans essayer de lourdes pertes.

M. DRYSDALE : Le point qui m'inquiète est que le rapport lui-même, dit, à la page 132 :

"Il faudra vraisemblablement de nombreuses années pour trouver une solution acceptable, au problème du passage du poisson anadrome au-dessus de plusieurs barrières d'un seul cours d'eau, de sorte que toute latitude pour aménager le fleuve Fraser et ses affluents en vue de la maîtrise des crues et de la production d'énergie semble assez éloignée dans l'avenir, tandis que la maîtrise des crues demeure urgente."

Puis vient la septième recommandation, qui propose :

"Que les programmes de recherches, dans le secteur des pêches, au sujet des conséquences des barrages et de la régularisation du débit sur la conservation du poisson et de l'efficacité relative de divers moyens de propagation artificielle, soient accélérés."

Ce qui m'inquiète, dans l'ensemble du tableau, c'est que, de fait, nous luttons contre le temps, suivant le désir des intérêts dans le domaine de l'énergie, qui sont appelés à dominer dans quelques années, purement sur la base de l'économie et de l'aménagement des basses terres. Peut-on prévoir quand on trouvera vraisemblablement une solution à ce problème ? Sera-ce dans 10, 15 ou 20 ans ? Et fait-on quelque chose pour unifier ce programme dans le sens indiqué dans les recommandations ?

M. PRITCHARD : Monsieur le président, je pourrais peut-être répondre à cette question. La personne qui prédirait le moment où nous trouverons la solution définitive à tous les problèmes que les barrages suscitent pour le poisson serait très peu avisée. Je dois le dire clairement. On a fait des

prédictions, et nous avons dû les mettre en doute, car ce qui semblait bon se révélait tout à coup mauvais. Nous ne savons pas quand nous aurons résolu tous les problèmes. Mais je crois que vous devriez peut-être considérer la question de la façon que voici. Nous en savons assez maintenant, et au cours des dernières années nous avons obtenu suffisamment de renseignements, pour être en mesure de convaincre des commissions comme celle-ci qu'elles doivent considérer les diverses solutions. Vous dites qu'il y a urgence. C'est certain. Mais la solution s'appliquant à la maîtrise des crues, nous l'avons ici. L'état d'urgence ne devrait pas exister. On peut assurer la maîtrise des crues et on peut conserver le poisson. Nous sommes au courant du fait que les intérêts dans le domaine de l'énergie veulent utiliser la rivière Fraser. Cela est normal, car elle renferme une puissance de 5 millions de chevaux qui attend d'être libérée.

D'autre part, nous savons que si les autres projets se réalisent, la demande d'énergie ne sera de nouveau intense qu'en 1980. D'après ce rapport, donc, l'urgence d'une solution à apporter aux problèmes des pêches a diminué. Mais nous n'estimons pas qu'elle ait diminué.

C'est pourquoi nous hâtons ces travaux en employant tous les hommes que nous pouvons. Je sais qu'un ingénieur non initié aux pêches dira que la façon de procéder est d'engager cent fois plus d'hommes et de travailler deux fois moins longtemps. Mais il ne peut en être ainsi quand il s'agit du poisson, alors que vous devez vérifier des cycles de montée de deux à quatre ans. C'est ce qui prend du temps. Une montée arrive et fraie, et vous ne verrez plus le phénomène avant de deux à quatre ans. Tels sont les problèmes que vous devez considérer. En d'autres termes, vous devez étudier les milieux biologiques, non pas des milieux purement physiques, comme ceux dont s'occupent les ingénieurs.

M. CROUSE : Vous avez dit qu'il est possible d'obtenir la maîtrise des crues et de conserver le poisson. Voudriez-vous expliquer un peu comment vous verrez à ce que le poisson traverse les barrages de maîtrise des crues et les franchissent à nouveau au retour ?

M. PRITCHARD : Comme le ministre l'a signalé, on peut assurer la maîtrise des crues de deux façons : soit en bâtissant des digues assez hautes pour empêcher l'eau de déborder sur les basses terres ...

M. CROUSE : Est-ce la façon que vous préférez, monsieur ?

M. PRITCHARD : Non. Puis-je poursuivre ? ... soit en plaçant une retenue sur le cours supérieur de la rivière, ou ailleurs, et en endiguant de cette manière environ 10 millions de pieds-acres d'eau qu'on laissera échapper quand le niveau du fleuve sera bas. Si vous faites cela, alors les digues n'ont pas à être aussi élevées. N'est-ce pas ?

M. CROUSE : C'est vrai.

M. PRITCHARD : Une difficulté presque insurmontable surgit quand on construit des digues d'une hauteur énorme. Si l'on construit, par exemple, des digues de 48 pieds de hauteur, lorsque des gens vivent dans cette petite cuvette, et s'il arrive quelque chose aux digues comme cela s'est produit en Hollande, quand un petit garçon a mis le doigt dans l'orifice : on a constamment cette menace. Les gens n'aiment pas cela. Une bien meilleure façon, et beaucoup plus économique, est de régulariser une partie de la décharge d'eau. Le projet A assure la maîtrise de 10 millions de pieds-

acres d'eau; cela signifie simplement qu'on doit surélever un peu les digues et les réparer, au coût, par exemple, de \$4,500,000.

Je crains, monsieur le président, que M. MacLean ne me dise que cela ne me concerne pas, et c'est vraiment le cas; mais je voulais simplement dire que nous avons ici la solution du problème de l'endiguement.

M. CROUSE: Vous n'avez pas encore dit comment le poisson traverse cette retenue d'eau.

M. PRITCHARD: Selon le projet A, nous croyons que les barrages seront assez bas, là où le poisson doit monter. D'après ce que nous savons actuellement, nous pourrions le faire traverser au moyen d'échelles à poissons et également le faire redescendre.

M. MacLEAN (Queens): Je puis ajouter quelque chose, monsieur le président? Nombre de ces barrages sont destinés aux affluents en amont, où, de toute façon, il n'y a pas de montées de poisson. Aucun de ces barrages du projet A n'est destiné au bras principal du fleuve Fraser; ils seront sur les affluents du Fraser.

M. NOBLE: Monsieur le président, vu qu'on a dit ce matin que la production du précieux saumon sockeye sera amoindrie par suite d'aménagements destinés à maîtriser les crues du fleuve Fraser, je me demande si M. Pritchard, ou celui qui a charge de la division, a jamais pensé à amener ce poisson dans les Grands Lacs? Je m'intéresse à la reproduction du poisson dans les Grands Lacs et je pense au fait que le saumon sockeye a survécu aux attaques de la lamproie venant de l'océan. La lamproie de mer en tuant notre truite de lac nous occasionne des ennuis, et si nous avions du saumon sockeye dans les Grands Lacs, nous surmonterions la difficulté.

M. PRITCHARD: C'est là une question que nous envisageons présentement: transporter le saumon du Pacifique d'une région à l'autre. Monsieur le président, à l'intention de M. Noble, je pourrais dire que je suis sur le point de lui enlever ses illusions. Le saumon sockeye n'est pas aussi pur qu'on le pense. Dans certaines régions de l'Alaska, il est affecté du triacnophorus, et il faut en tenir compte. Toutefois, je dirais qu'il est grandement improbable qu'on puisse établir une montaison suffisante. Autrefois, on a fait la transplantation du saumon quinnat dans le lac Ontario, et je crois avoir été un des derniers à voir une montée de saumon quinnat suivre, pour frayer, le cours de la rivière Port Credit. Mais la montée n'a pas duré. Je dirais que les chances de l'établir sont très minces.

M. NOBLE: Quelles sont les possibilités quant à la création d'un croisement entre le saumon sockeye et la truite de lac?

M. PRITCHARD: Je crois que la chose est possible. Mais les croisements entre deux genres de poissons habitant les lacs donneraient sans doute de meilleurs résultats. Je me réfère présentement au croisement appelé "wendigo", effectué entre la truite de lac et la truite mouchetée. Il semble que cette espèce serait très utile pour nous, car elle croît très rapidement.

M. LÉGÈRE: Partant de ce qui vient d'être dit au sujet du coût du projet, la construction du barrage, si on la réalise, nous occasionnerait, en poisson, des pertes d'à peu près \$4,000,000 par année...

M. PRITCHARD : Elles seraient de \$34,000,000.

M. LÉGÈRE : C'est encore beaucoup plus.

M. HOWARD : C'est neuf fois pire.

M. LÉGÈRE : En raison de cela, ne serait-il pas préférable de parer au besoin urgent d'énergie dans la région au moyen d'installations thermiques ? Ce serait faire d'une pierre deux coups.

M. BROWNE (Vancouver-Kingsway) : Monsieur le président, il est une chose qui se rapporte à la valeur des pêches dans le fleuve Fraser. Certains membres du Comité n'y ont peut-être pas songé. Ces \$34,500,000 représentent uniquement le prix versé aux pêcheurs à l'atterrissage. La valeur définitive, après l'atterrissage et la transformation, serait peut-être le double de cette somme.

M. PRITCHARD : Elle serait d'environ \$68,000,000.

M. CROUSE : La question de M. Légère en suggère une autre. L'autre jour, j'ai remarqué qu'une mine d'uranium a fermé parce qu'il n'y a pas de ventes d'uranium. Il y a apparemment une grande quantité d'uranium et celui-ci serait disponible pour des aménagements énergétiques. Mais il n'y a pas de denrées alimentaires dans cette contrée. Nous lisons chaque jour que notre population augmente. Nous traitons ici de ressources alimentaires. Il me semblerait plus important de conserver les pêches pour la population future de cette contrée et d'employer l'uranium pour les aménagements énergétiques.

M. MacLEAN (Queens) : Monsieur le président et monsieur Crouse, cela touche un aspect très important de la question qui est parfois négligé, à savoir, que la production d'énergie au moyen des ressources hydrauliques ou même des aménagements thermiques ordinaires peut n'être que transitoire. Il est très probable qu'on pourra, très bientôt, produire de l'énergie économiquement au moyen de l'atome. Mais le besoin de l'aliment, très riche en protéine, que constitue le poisson, s'accroîtra constamment avec les années.

Ce serait un bien mauvais calcul à longue portée que de supprimer une ressource qui se renouvelle indéfiniment, de siècle en siècle, pour un avantage temporaire. L'argument milite très fortement en faveur de toutes les mesures de protection applicables aux rivières poissonneuses, non seulement en vue des besoins immédiats mais également en considération de ceux des générations futures.

Messieurs, je dois me rendre maintenant à une réunion du cabinet. Je suis disposé à rester ici, c'est mon premier devoir, si quelqu'un veut poser des questions qu'il estime exiger ma présence. D'autre part, si les questions qu'il reste à poser sont de nature technique, M. Pritchard pourra y répondre, et je vous saurais gré de m'excuser.

M. HOWARD : Avant que vous ne partiez, monsieur, je pourrais peut-être vous faire une suggestion. Il se peut, j'en ai l'espoir du moins, que cette affaire soit en rapport avec votre prochaine réunion du cabinet. Je ne sais si la question figure à l'ordre du jour de cette séance du cabinet, mais chacun, certes, vous serait reconnaissant, tout particulièrement ceux qui sont ici, d'essayer de hâter autant que vous le pouvez l'examen de la question de la reconstitution de la Commission du fleuve Fraser.

M. MacLEAN (Queens) : Oui. Cela n'est pas de mon domaine, et vous pouvez être assuré que c'est la seule raison qui m'empêche de répondre plus directement, mais comptez sur nous. La question fait l'objet d'une étude complète, et on prendra une décision aussi promptement que possible.

M. HOWARD : Le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, en répondant à certaines de mes questions, a dit, ou j'ai cru qu'il disait, que la Commission serait reconstituée et qu'il aurait sous peu quelque chose à annoncer. Il s'agit tout simplement d'accélérer autant que possible la reconstitution de la Commission.

M. MacLEAN (Queens) : Je dirai qu'on a fait des arrangements pour que la Commission assure l'intérim. Elle n'a pas été dissoute, il n'y a eu rien de la sorte.

M. HOWARD : Je l'espère.

M. MacLEAN (Queens) : Non. Je veux ajouter une chose, avant de partir, messieurs, et la voici. J'aimerais beaucoup que vous veniez tous à midi, un jour (la date reste encore à fixer), pour goûter un de nos dîners au poisson préparés dans notre cuisine d'essai.

M. HOWARD : Saumon sockeye ?

M. MacLEAN (Queens) : Nous aurons un grand choix de poisson canadien provenant de partout. On vous convoquera par écrit. Je ne suis pas très certain de la date, mais ce sera dans environ trois semaines, au cours du mois de mai.

Messieurs, si vous voulez m'excuser, maintenant, je vais partir. J'ai beaucoup apprécié la haute qualité de l'enquête que vous avez poursuivie ici et le savoir que vous avez montré au sujet des problèmes des pêches qu'on rencontre dans le pays. Comme je l'ai dit au début, je crois que chaque membre du Comité est évidemment très au courant de la situation des pêches canadiennes, ou du moins qu'il en connaît bien certains aspects. Je veux vous remercier de l'intérêt que vous portez à la question.

Le PRESIDENT : Monsieur le ministre, je suis certain que tous les membres du Comité vous excuseront, et je vous remercie d'avoir assisté à toutes les séances.

M. MacLEAN (Queens) : Grand merci.

M. HOWARD : Monsieur le président, M. Pritchard et moi avons parlé plus tôt du nombre des saumons qui passeraient au-delà de certains points envisagés pour la construction de barrages dans le projet A. En parcourant encore le volume, j'ai constaté que le tableau qui commence à la page 161 et qui se continue à la page 162 contient des renseignements à ce sujet. Je pense qu'il serait à propos de les inclure dans le compte rendu, et je pourrais peut-être d'ici en faire la lecture. Nous verrons quelles sont les espèces et quel est le nombre des poissons en cause.

Il conviendrait peut-être, monsieur le président, de demander qu'à ce point des délibérations soit imprimée la partie du tableau qui se rapporte aux emplacements des barrages en question. Je ne tiens pas à ce que toute la page soit insérée, mais simplement la nomenclature des emplacements des barrages en question : cours inférieur de la rivière McGregor, lac Stuart, Clearwater, sur la rivière Clearwater, la rivière Hemp et la rivière

Olsson. Alors, les renseignements pertinents se trouveront dans le compte rendu des délibérations.

Le PRESIDENT : Oui. C'est convenu? Approuvé.

Numéro de l'emplacement	Endroit	Espèce	Temps de la migration adulte	Temps de la migration (aval)	Estimation maximum de la migration adulte quotidienne (amont)
104	Cours inférieur de la rivière McGregor ..... (rivière McGregor)	Quinnat	15 août-30 sept.	15 avril-30 juin	250
119	Lac Stuart ..... (rivière Stuart)	Sockeye Quinnat Steelhead	15 juill.-15 sept. 15 août-30 sept. Janv.-Décemb.	15 avril-15 juin 15 avril-30 juin 15 avril-15 juill.	200,000
141	Clearwater ..... (riv. Clearwater)	Quinnat Coho	1 <sup>er</sup> mars-30 oct. 1 <sup>er</sup> août-30 nov.	15 avril-30 juin 15 avril-30 juin	1,200
194	Clearwater X ..... (riv. Clearwater)	Mêmes espèces qu'au numéro 141			1,200
142	Rivière Hemp ..... (riv. Clearwater)	Mêmes espèces qu'au numéro 141			1,200
185	Rivière Olsson ..... (fleuve Fraser)	Sockeye Quinnat	20 juill.-9 sept. 15 août-30 sept.	15 avril-15 juin 15 avril-30 juin	5,000

M. HOWARD : Je puis présumer, je pense, que la pression exercée par les intérêts hydro-électriques, en vue de l'aménagement du fleuve Fraser pour la production d'énergie, n'est pas si forte qu'elle pouvait l'être il y a deux ou trois ans, si l'on tient compte surtout des délibérations que poursuit la Commission mixte internationale au sujet du fleuve Columbia et du projet dit Wenner Gren relatif à la rivière à la Paix. Je pensais que si nous procédions immédiatement à l'aménagement de ces deux emplacements, ou de l'un d'entre eux, nous produirions suffisamment d'énergie pour retenir la pression qu'exercent les intérêts hydro-électriques en vue de l'aménagement du fleuve Fraser. Du moins, je l'espère. Cela donnera certainement à nos biologistes et au personnel du ministère des Pêcheries plus de temps et plus de facilités pour poursuivre dans la plus large mesure possible des recherches sur la possibilité d'accommoder au même endroit et le poisson et l'énergie. En même temps, ils auront de meilleures chances de trouver des moyens de laisser monter la migration des poissons adultes et de laisser descendre le jeune poisson à travers le barrage.

Ce rapport mentionne l'endiguement et signale que la question de la maîtrise des crues pourrait être résolue par ce moyen, et je crois que c'est bien vrai. Le sujet peut être assez éloigné de la présente étude du poisson, mais je pense qu'il s'y rapporte, car les barrages sont partie intégrante du programme de maîtrise des crues que trace le projet A. En parcourant ce rapport, je comprends que les digues de la vallée du bas Fraser pourraient

être amenées au niveau où elles étaient pendant et après l'inondation de 1948, au coût d'environ \$17,000,000, sans compter les frais annuels d'entretien qui s'élèveraient à presque deux autres millions : à \$1,915,000, en réalité. Les digues étant portées à ce niveau, le besoin de barrages de retenue se trouve considérablement diminué, d'après ce que je vois, à la lecture du rapport. Il se peut que le besoin ne soit pas entièrement éliminé.

À part cela, il y a la question de la protection de la valeur des terres de la vallée, etc. Je ne crois pas que nous devrions entrer dans ce sujet. Le point important, bien qu'il ne s'agisse pas des pêches en particulier, et il a été étudié par la Commission du fleuve Fraser et il n'est pas étranger à la question, c'est qu'on devrait peut-être tenter de surélever le niveau des digues de la vallée du Fraser inférieur, au moins au niveau qui était le leur avant l'inondation de 1948.

Cette mesure également allégerait la pression que suscite le besoin de barrages de retenue ou de centrales-barrages sur les affluents du fleuve Fraser. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont établi en 1948 la Commission d'endiguement du fleuve Fraser et je suis certain que le gouvernement fédéral ne sera pas moins généreux qu'il le fut alors; il avait assumé 75 p. 100 des frais d'installation de ces barrages, et tout le travail fut achevé dans un délai de deux ans, peut-être d'un peu moins.

La participation financière du gouvernement fédéral, avec la province, au projet de surélévation du niveau de ces barrages est une question qui devrait être examinée assez à fond par l'administration fédérale.

Et puis, comparez des frais de \$17,000,000, le maximum prévu, si je comprends bien, à \$220,999,999 et au minimum de \$110,000,000 que représentent les centrales-barrages et les barrages de retenue. Ce grand écart est possible dans les frais d'aménagement et de construction de barrages de retenue et d'usines hydro-électriques en rapport avec la maîtrise des crues. Je ne parle pas du temps qu'il faudrait pour construire ces barrages. Je pense que nous devrions faire converger, ou tenter de faire converger, tous nos efforts sur la question de l'endiguement, en ce qui concerne le besoin immédiat de maîtrise des crues, dont l'effet sera de pallier aux conséquences des inondations dans la vallée du Fraser inférieur, et de protéger les intérêts piscicoles contre les graves dommages.

M. DRYSDALE : Bravo, bravo !

M. HOWARD : La nécessité de reconstituer la Commission dans le sens recommandé est extrême, et on devrait le faire sans aucun retard. Comme le ministre l'a indiqué, on a l'intention, j'en suis certain, de reconstituer la Commission du fleuve Fraser. J'espère que la chose se fera immédiatement et que les propositions dont elle sera saisie s'inspireront en substance des recommandations de la Commission inscrites à la page 168 et du travail qui suit. À part cela, je doute qu'il y ait d'autres questions en cause, à moins que du nouveau ne surgisse.

M. BROWNE (Vancouver-Kingsway) : Relativement aux digues, monsieur le président, je vais poser une question. On nous a fourni à la volée une bonne quantité de chiffres. À un certain moment, le ministre a mentionné une somme de \$4,500,000. Je ne suis pas très certain de ce que ce chiffre représente. En divers endroits du rapport, on parle de \$17,000,000, et à la page 55, de \$37,000,000. J'espère, alors que j'avancerai dans la lec-

ture du livre, que les chiffres n'iront pas en augmentant. Monsieur Pritchard, y a-t-il une explication à cette diversité de chiffres cités ?

M. PRITCHARD : Il y a une explication, monsieur le président, et je puis dire que M. Howard a donné presque toute l'explication. Tout dépend de ce que vous ferez au sujet des digues. Nous allons commencer par le plus petit projet. Si vous adoptez le projet A et retenez environ 10 millions de pieds-acres d'eau, vous pouvez réparer les digues pour les rendre conformes aux normes voulues : une retenue de 600,000 pieds cubes par seconde, au coût de \$4,500,000.

M. BROWNE (Vancouver-Kingsway) : Alors, le chiffre qui nous intéresse, relativement à la maîtrise des crues, est celui de \$4,500,000 ?

M. PRITCHARD : Mais la question, monsieur le président, c'est que si vous faites cela, vous devez alors dépenser d'autres sommes pour les barrages que comporte le plan A. Si vous portez les digues aux normes établies par la Commission d'endiguement du fleuve Fraser, c'est là quelque chose que M. Howard n'a pas mentionné, il vous en coûtera \$17,000,000. Uniquement renforcer et réparer l'installation actuelle, c'est une chose. D'autre part, si vous vous en tenez uniquement aux digues, et non à la retenue, il vous en coûtera \$37,000,000. C'est autre chose. Tout dépend de ce que vous allez faire.

M. BROWNE (Vancouver-Kingsway) : Pour obtenir une maîtrise suffisante des crues au moyen de digues, sans rien d'autre, il faudrait \$37,000,000.

M. PRITCHARD : C'est ce que je calcule, mais la question n'est pas de ma compétence. Je pense que je ne devrais pas en dire davantage. J'essaie simplement d'expliquer la différence entre ces chiffres. Il n'y a pas d'erreurs. Tout dépend du projet que vous choisissez.

M. BROWNE (Vancouver-Kingsway) : C'est ce que j'essayais de faire comprendre. En effectuant simplement la maîtrise des crues, strictement au moyen de digues, vous encourriez des frais de construction et ceux d'un ouvrage de retenue qui, si je ne me trompe, y compris les digues et le réservoir, s'élèveraient au maximum à \$220,000,000.

M. PRITCHARD : Si mon souvenir est exact, le rapport au sujet de la maîtrise des crues recommande que les digues soient transformées suivant le modèle conseillé. De toute façon, les digues exigeront une dépense de \$17,000,000. De grâce, ne m'en demandez pas davantage à ce propos, mais telle est la recommandation.

M. HOWARD : Puis-je faire une remarque au sujet du chiffre de \$37,000,000 ? Je ne sais pas si on considère ce montant comme le coût total des digues, mais, à la page 55, vers le milieu du troisième alinéa, on dit :

La valeur en capital des digues actuelles ayant été calculée sur la base de ces prix de revient, les 223 milles de digues sont estimés à \$37,000,000.

Je me demande si cette somme comprend le travail accompli en 1948 pour construire la digue ? Ce montant est-il censé être le coût total pour porter les digues aux normes établies ?

(1) Les digues seules devant soutenir à Hope un débit maximum de 576,000 pieds cubes/seconde qui est indiqué dans le plan.

Cela laisse un solde d'environ \$17,000,000.

M. PRITCHARD : C'est exact.

M. HOWARD : On indique une somme de \$54,000,000 comme valeur en capital des digues à l'heure actuelle, plus \$17,000,000 de dépenses estimatives. J'ai regardé. Ces \$17 millions représentent-ils le coût prévu pour rehausser ces digues ?

M. DRYSDALE : Je me demande si vous pourriez me dire si, à la suite de ce rapport préliminaire, on a fait quelque chose pour réaliser certaines propositions ou certaines recommandations qu'il renferme, ou si on a accompli certains travaux à l'égard des digues ou des barrages ? A-t-on commencé quelque chose ? A-t-on des projets à entreprendre immédiatement ?

M. PRITCHARD : Pour répondre à votre question, je me trouve dans la même situation que le ministre. La première chose qui doit être faite, c'est de reconstituer la Commission. Voilà une réponse à cette question. Rien ne pourrait être fait, que je sache, avant que la Commission soit reconstituée. Je ne sais si vous désirez savoir exactement ce qui a été fait relativement à l'endiguement. Je pense que le sujet ne relève pas de notre compétence. C'est le ministre du Nord canadien qui est responsable de la chose.

M. DRYSDALE : Voici ma deuxième question : nous parlions de la quantité des employés et des progrès qu'ils réalisaient. Je me demande si vous pourriez nous dire quel nombre vous considéreriez comme un maximum, et si vous disposiez de ce nombre d'employés, quelle somme d'argent il faudrait pour accélérer les travaux, je veux dire, dans des limites raisonnables. Vous pourriez parler d'un nombre illimité d'employés et d'une somme illimitée d'argent. Mais vous avez vous-même laissé entendre qu'il y a un degré optimum, sans doute.

M. PRITCHARD : Monsieur le président, je vais répondre à votre question d'un point de vue tout à fait personnel, et cela peut en réalité ne pas convenir à M. Drysdale. Je ne suis pas convaincu que l'efficacité ou la productivité d'un personnel se mesure en nombre et en argent. Je crois qu'à l'exception d'une ou deux catégories à part, nous avons vraiment tout le personnel voulu pour attaquer ces problèmes. J'ajouterai que tant que le gouvernement continuera à se montrer bienveillant lorsque nous croyons avoir besoin d'un personnel plus nombreux et de sommes plus considérables, nous n'aurons, je crois, aucune difficulté.

Franchement, je crois qu'il y a, sur la côte du Pacifique, suffisamment de personnes membres de notre personnel ou d'autres groupes, travaillant au projet pour qu'on obtienne des résultats, et que le problème consiste principalement à nous assurer qu'elles travaillent efficacement sur des problèmes pertinents et qu'elles ne fassent pas double emploi dans leurs efforts.

M. DRYSDALE : Vous n'êtes pas à court de main-d'oeuvre pour la vérification des montées et ce genre de travail manuel ?

M. PRITCHARD : Non.

M. McLENNAN : Il me semble que les intéressés dans le domaine de l'énergie invoquent la question de la maîtrise des crues pour satisfaire leur besoin d'énergie et qu'ils se soucient plus de l'énergie que de la protection du poisson et de la maîtrise des crues. Je vois une grande partie du problème dans le fait qu'ils s'assureront la direction de la maîtrise des eaux

en vue de leur propre usage et négligeront le frais et les conséquences de leur entreprise sur la navigation dans la vallée du Fraser inférieur. Ils pourraient à cet endroit faire baisser le niveau des eaux par la retenue des barrages, et si ce niveau diminuait à l'embouchure du fleuve Fraser, notre navigation en souffrirait.

Résident de la vallée du bas Fraser et témoin de l'inondation de 1948, je me rends compte de la gravité du problème. Je n'ai jamais posé d'objections à la construction de barrages pour la maîtrise des crues seulement; toutefois, lorsque de grosses entreprises hydroélectriques se seront établies sur les lieux, elles utiliseront, je le crains, la réserve à leur propre profit, sans égard aux pêches et à la navigation.

M. PRITCHARD : Je ne puis parler du point de vue des intérêts hydroélectriques. Je puis dire seulement que la loi en vertu de laquelle fonctionne le ministère des Transports et la loi en vertu de laquelle nous fonctionnons contiennent des dispositions qui obligent ces entreprises à accepter certaines conditions, l'une d'elles étant, pour les pêches, la régularisation du débit qu'ils fournissent en aval des barrages.

M. McLENNAN : Quel effet aurait l'entreprise sur le cours inférieur du fleuve Fraser, en ce qui concerne les pêches et la navigation ?

M. PRITCHARD : Je ne puis dire quel effet produirait l'exploitation d'un barrage. Si l'exploitation ne nuisait pas aux pêches, nous n'aurions pas de raison de nous y opposer. Relativement au transport, je présume qu'on libérerait suffisamment d'eau pour assurer la navigation. Mais je ne puis parler au nom de la navigation.

M. McPHILLIPS : A la suite de ce qu'a dit M. McLennan, je puis ajouter, je crois, qu'une certaine impression a été créée au début de la matinée, au sujet de la régularisation du fleuve Fraser. Il est vrai que les ressources hydrauliques tombent sous l'autorité de la Colombie-Britannique; cependant, au temps de la Confédération, le fleuve Fraser était un cours d'eau navigable, de sorte qu'aucune obstruction ne peut être placée sur ce fleuve sans l'approbation du gouvernement fédéral. Je pense qu'on néglige parfois ce fait. Ainsi, il n'est aucunement question qu'une société hydro-électrique établisse des barrages et s'empare des eaux à son gré comme cela peut se produire dans le cas d'autres rivières.

Je conviens avec M. McLennan qu'il existe une forte demande d'énergie dans la partie sud-ouest du continent. On ne veut pas aller plus au nord. On veut avoir un barrage au sud de Moran. Le territoire au nord de Moran n'intéresse pas les sociétés, car on ne pourrait y établir d'aménagements hydro-électriques qui subviendraient à leurs besoins. Le problème ne se pose donc pas dans l'immédiat. Le président de la "British Columbia Electric Company" a admis, dans son rapport annuel, qu'il n'y aurait pas de pénurie d'énergie avant 1980, environ. Je crois qu'il est important pour nous de nous rappeler ce fait : que le fleuve Fraser, étant un cours d'eau navigable, le gouvernement fédéral peut exercer son autorité lorsqu'une obstruction quelconque est placée dans le fleuve.

M. PRITCHARD : Je n'ai pas de commentaires à faire.

Les crédits 131 et 132 sont approuvés.

Le PRESIDENT : Nous avons terminé l'étude des prévisions de dépenses que la Chambre nous a renvoyées. Dois-je en faire rapport à la Chambre ?

(Assentiment).

M. HOWARD : Je me demande, à cause de la question de la Commission du fleuve Fraser, si le Comité ne devrait pas demander au sous-comité directeur de rédiger quelque rapport et d'y insérer, s'il le désire, des recommandations au sujet de la Commission du fleuve Fraser? Je ne fais qu'exprimer l'idée que nous aimerions voir la reconstitution de la Commission se faire immédiatement ou aussitôt que possible.

Le PRESIDENT : Oui.

M. HOWARD : Faudrait-il pour cela une motion en règle?

Le PRESIDENT : Je ne le pense pas.

M. HOWARD : Le sous-comité directeur peut peut-être se réunir pour examiner la chose?

Le PRESIDENT : J'y verrai.

Je tiens à remercier l'honorable ministre des Pêcheries, le sous-ministre, M. Pritchard et les autres représentants du ministère qui ont bien voulu répondre aux questions très intéressantes que leur ont posées les membres du Comité.

Je remercie également les membres du Comité de leur collaboration. Merci encore une fois à tous. La séance est ajournée jusqu'à nouvelle convocation du président.



INDEX DES CRÉDITS  
 PRÉVISIONS DE DÉPENSES — MINISTÈRE DES PÊCHERIES  
 Délibérations - Fascicules 1 à 5, inclusivement  
 BUDGET PRINCIPAL

Crédits numéros		Fasc.	Pages	
127-130	Services généraux .....	1	7-22	10 mars
131-135	Services mobiles .....	2	5-22	9 avril
		3	5-26	10 avril
	Rapport préliminaire sur le bassin du fleuve Fraser .....	5	3-29	23 avril
136	Crédits spéciaux .....	3	13-26	10 avril
136-142	Crédits spéciaux .....	4	5-20	14 avril
143-145	Office des recherches sur les pêcheries du Canada .....	4	21-25	14 avril



